

# RAPPORT ANNUEL 2017



# Travail sécuritaire NB

## RAPPORT ANNUEL 2017

PUBLIÉ PAR :

**Travail sécuritaire NB**  
1, rue Portland  
Case postale 160  
Saint John (N.-B.) E2L 3X9  
Canada

**travailsecuritairenb.ca**

1 800 222-9775

**Photo de la page couverture** (dans l'ordre habituel) :

Adam Williamson, analyste de systèmes, Saint John;  
Serge Siros, agent d'enquête, Grand-Sault;  
et Jill Breen, adjointe des Communications, Saint John.

**Note aux lecteurs et aux lectrices**

Le texte s'adresse également aux femmes et aux hommes.  
Pour en faciliter la lecture, il a été rédigé au masculin.

Octobre 2018

ISBN 978-1-927420-14-0  
ISSN 170-1212

Imprimé au Nouveau-Brunswick

# TABLE DES MATIÈRES



Adam Williamson,  
analyste de systèmes,  
Service de technologie de  
l'information

Qui nous sommes	5
Message du président et chef de la direction par intérim	7
Message de la présidente du conseil d'administration	8

## BUTS

Sécurité	10
Durabilité	18
Gérance	22
Service	25
Appui	29
Engagement des intervenants	34
Engagement des employés	37

<b>STATISTIQUES et RÉFÉRENCES</b>	<b>40</b>
-----------------------------------	-----------

## ÉTATS FINANCIERS

Rapport de gestion sur les états financiers et résultats d'exploitation consolidés 2017	45
Responsabilité de la direction en matière d'information financière	53
Énoncé d'opinion	54
Rapport des vérificateurs indépendants	55
États financiers consolidés	56
États financiers consolidés historiques pour les cinq derniers exercices	83

# NOS PRINCIPES FONDATEURS

Le régime d'indemnisation des travailleurs du Nouveau-Brunswick est fondé sur les principes de Meredith, qui ont été établis en 1913 par sir William Meredith, un avocat et homme politique canadien. Ces principes sont les éléments fondamentaux de l'indemnisation des travailleurs au Canada. Ils s'appuient sur un concept simple, soit un compromis selon lequel les travailleurs sont admissibles à des prestations lorsqu'ils subissent une blessure et en retour, ils ne peuvent pas tenter de poursuites contre leur employeur. Les principes de Meredith ont été adoptés pour former la base de l'assurance contre les blessures subies au travail dans l'ensemble du pays. Ils orientent encore notre travail aujourd'hui.

La première loi sur les accidents du travail au Nouveau-Brunswick a été adoptée en 1918 et bien que les efforts et les progrès relativement à la prévention des blessures et au retour au travail aient évolué au cours des 100 dernières années, les principes fondamentaux qui sous-tendent et orientent notre travail sont demeurés les mêmes.

**Voici les cinq principes de Meredith, qui représentent le fondement du « compromis historique » entre les travailleurs et les employeurs :**

- 1. Prestations d'indemnisation sans égard à la responsabilité**
- 2. Sécurité des prestations**
- 3. Responsabilité collective**
- 4. Administration indépendante**
- 5. Compétence exclusive**



Sir William Meredith

# QUI NOUS SOMMES

Travail sécuritaire NB est une société de la Couronne chargée de veiller à la mise en œuvre et à l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*; de la *Loi sur les accidents du travail*; de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* et le *Tribunal d'appel des accidents au travail*; et de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* du Nouveau-Brunswick.

Travail sécuritaire NB est engagé à promouvoir des lieux de travail sains et sécuritaires pour les travailleurs et les employeurs néo-brunswickois. Bien que sa priorité soit la prévention des blessures subies au travail et des maladies professionnelles, il offre des services de réadaptation complets et des prestations d'indemnisation justes lorsque ces blessures ou maladies surviennent.

## VISION

Des lieux de travail sains et sécuritaires, et un régime d'indemnisation durable au Nouveau-Brunswick.

## MISSION

Travail sécuritaire NB est un partenaire dans la création d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick, et offre de façon efficace des services de qualité axés sur les clients et l'application impartiale des lois.

## VALEURS

### Valeur fondamentale

Le client est la priorité.

### Reddition de comptes

Adopter des processus fondés sur les preuves, faire part des résultats, et communiquer de façon honnête et transparente.

### Services bienveillants

Créer une expérience de service exceptionnelle en traitant les clients avec gentillesse et en se souciant de leur bien-être.

### Excellence

Aspirer à l'exécution parfaite, sans jamais prendre de raccourcis au détriment de la qualité.

### Innovation

Transformer la façon dont nous travaillons, en nous inspirant mutuellement pour nous améliorer sans cesse et encourager nos collègues à faire part d'idées créatives.

### Intégrité

Démontrer les normes les plus élevées de professionnalisme, d'éthique et de responsabilité personnelle.

### Respect

Traiter tout le monde avec respect, soit les travailleurs, leur famille, les employeurs, les intervenants et nos collègues.

### Sécurité

Protéger avec ardeur la sécurité de nos clients et collègues.

### Travail d'équipe

Optimiser l'expérience de service par le biais de la collaboration, et en tirant parti des compétences uniques de chacun des membres de l'équipe et de nos partenaires communautaires.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION



**À l'arrière (dans l'ordre habituel) :**

**Lucien Sonier, Hector Losier,  
Gaëtan Guérette et Tina Soucy.**

**À l'avant (dans l'ordre habituel) :**

**Julie Marr, Tim Petersen,  
Dorine Pirie, Haley Flaro et  
James E. A. Stanley.**

Tim Petersen  
Dorine Pirie  
Haley Flaro

Michèle Caron  
Hector Losier  
James E. A. Stanley  
Maureen Wallace  
Gaëtan Guérette  
Julie Marr  
Lucien Sonier  
Tina Soucy

Président et chef de la direction par intérim  
Présidente du conseil d'administration  
Vice-présidente du conseil d'administration

Cocagne  
Fredericton  
Saint John  
Riverview  
Edmundston  
Quispamsis  
Caraquet  
Dieppe

# MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION PAR INTÉRIM

Une nouvelle réalité a commencé à se manifester pour Travail sécuritaire NB et le régime d'indemnisation des travailleurs au Nouveau-Brunswick au cours des douze derniers mois. Je suis fier d'affirmer que notre organisme s'est montré à la hauteur du défi tout en restant fidèle à ses valeurs et en continuant à faire en sorte que le client soit la priorité.

Comme l'indiquent de nombreuses mesures statistiques, l'année 2017 a été remplie de défis pour l'organisme. Les coûts de réclamation ont commencé à augmenter à la fin de 2015. Cette augmentation s'est accélérée et s'est poursuivie jusqu'en 2017. La hausse, découlant de l'augmentation du nombre de réclamations et de leur durée, était surtout attribuable au fait que le régime a connu des changements fondamentaux et qu'il offrait un plus grand éventail de prestations, tout en étant plus facilement accessible.

Ces facteurs ont entraîné l'augmentation du taux de cotisation moyen de 2017 afin de refléter les coûts de réclamation à la hausse. Les employeurs de l'ensemble de la province avaient des préoccupations relativement à cette augmentation et nous en ont fait part. Nous avons donc organisé quatre réunions avec les intervenants partout dans la province, qui ont compté des centaines de participants, dont des employeurs, des travailleurs et des fournisseurs de soins de santé. Les réunions ont porté sur diverses questions, y compris les facteurs clés du régime d'indemnisation des travailleurs; les tendances relativement à la durée et aux coûts des réclamations; le processus d'établissement des taux de cotisation; ainsi que les possibilités et les défis liés au retour au travail des travailleurs néo-brunswickois à la suite d'une blessure subie au travail.

Pendant le processus d'établissement des taux de cotisation pour 2018, nous avons réduit temporairement notre niveau de capitalisation cible de 110 % afin de minimiser l'augmentation du taux de cotisation moyen. La caisse des accidents a donc connu une diminution importante. Elle demeure pleinement capitalisée à 102,2 %, mais si les coûts de réclamation continuent à augmenter, le régime pourrait devenir sous-capitalisé.

Les changements au niveau des soins de santé en 2017 reflètent également une nouvelle réalité en raison de questions émergentes comme le cannabis à des fins médicales et la sécurité psychologique dans un contexte de réglementation et de politiques. Cette nouvelle réalité aura un effet continu sur la façon dont nous diagnostiquons les problèmes de santé chez les travailleurs blessés et les traitons.

Cette année, Travail sécuritaire NB a fait l'objet d'examen, à la fois à l'interne et à l'externe. Nous avons hâte d'obtenir tous les résultats des examens, lesquels nous aideront à renforcer notre engagement envers le maintien d'un régime d'indemnisation des travailleurs durable au Nouveau-Brunswick.

L'organisme a également connu des réalisations en 2017. À l'heure actuelle, le Nouveau-Brunswick connaît le taux de blessures avec interruption de travail le troisième plus bas au Canada, se chiffrant à 1,33 par 100 travailleurs à temps plein. Cela signifie qu'un plus grand nombre de Néo-Brunswickois rentrent à la maison sains et saufs à la fin de la journée, et c'est ce qui importe le plus.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour changer la culture de sécurité au Nouveau-Brunswick. Bien que nous soyons fiers que le nombre de blessures graves demeure peu élevé et stable, nous avons constaté une augmentation du nombre de réclamations liées aux lésions musculo-squelettiques et à la perte d'audition ces dernières années.

J'aimerais remercier les membres du conseil d'administration de leur aide et de leur appui continus tout au long de 2017. Le conseil a accueilli plusieurs nouveaux membres l'an dernier, et j'ai hâte de travailler avec eux à mesure que nous allons de l'avant ensemble.

Pour terminer, je tiens également à remercier très sincèrement les employés de Travail sécuritaire NB. L'année 2017 s'est avérée exigeante. Vous avez surmonté d'importants obstacles pour continuer à offrir des services exceptionnels à nos clients. Je vous en suis reconnaissant. Votre travail fait une différence, chaque jour.

Meilleures salutations,



**Tim Petersen**

Président et chef de la direction par intérim



# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'année 2017 était une année de transition importante pour notre organisme. Face à une économie stagnante, à des changements au niveau de la démographie et à l'augmentation des coûts de réclamation, nous avons engagé les intervenants et discuté avec eux de leurs besoins; mis l'accent sur les avantages des programmes de retour au travail; et entrepris la mise en œuvre d'une approche axée sur les clients relativement à la prestation de services.

En avril, nous avons entrepris un processus de consultation auprès des intervenants de l'ensemble de la province pour leur donner des renseignements sur la façon dont Travail sécuritaire NB établissait les taux de cotisation ainsi que les facteurs responsables de l'augmentation des taux. Il s'agissait de la première fois que le conseil se rendait dans les communautés pour consulter les divers intervenants de Travail sécuritaire NB.

Grâce à ces consultations, les intervenants comprennent mieux le processus d'établissement des taux de cotisation, y compris l'effet du nombre de réclamations et de leur durée. Ensemble, nous avons examiné les défis auxquels nous faisons face, ainsi que les possibilités pour mieux appuyer les employeurs, les travailleurs et le régime d'indemnisation de la province. Les commentaires reçus pendant ces réunions nous ont été très utiles et ont aidé à éclairer nos politiques.

Après les consultations et l'analyse actuarielle des tendances ayant un effet sur les taux de cotisation, nous nous sommes penchés sur des modifications législatives. En nous appuyant sur les commentaires reçus de nos intervenants et les données sur les tendances liées au régime, nous avons élaboré des recommandations, qui ont été présentées au groupe de travail ministériel. Ces dernières appuyaient l'atteinte d'une approche équilibrée relativement aux besoins des travailleurs et à la capacité des employeurs. Nous avons hâte de voir les recommandations du groupe de travail et de la vérificatrice générale en ce qui a trait aux améliorations que nous pouvons apporter à notre organisme.

Nous avons également appris par le biais de notre processus de consultation et de recherche que le fait de jouer un rôle plus attentif et plus important dans le processus de retour au travail peut réduire de façon considérable le nombre de jours nécessaires avant qu'un travailleur soit rétabli et puisse retourner au travail. Des recherches démontrent que le retour en milieu de travail, en plus d'être avantageux pour les travailleurs, est une bonne chose pour la stabilité financière. Le fait de mettre plus d'accent sur le retour au travail pourrait avoir des bienfaits pour les travailleurs et le régime d'indemnisation des travailleurs. Nous avons aussi appris qu'un programme de gestion de l'incapacité au travail serait l'approche la plus efficace et axée sur les clients pour assurer la durabilité du régime.

Nous avons également entrepris une initiative visant l'amélioration continue afin d'améliorer l'expérience du client. L'initiative permettra d'évaluer les politiques et les règlements en vue d'éliminer les obstacles et d'améliorer les niveaux de services. Un changement de culture graduel sera nécessaire pour faire en sorte que le client soit au cœur de notre processus de prise de décision. L'organisme entier est engagé envers ce changement, et ce, à court et à long terme.

Nous avons dit au revoir à deux membres estimés du conseil en 2017, soit David Ellis et Judy Lane. Je désire les remercier sincèrement de leur dévouement et de leur service. Ils nous manqueront. Par ailleurs, nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à deux nouveaux membres, soit Gaëtan Guérette et Tina Soucy. Nous avons également accueilli Haley Flaro à titre de vice-présidente du conseil. M<sup>me</sup> Flaro est directrice générale de Capacité Nouveau-Brunswick depuis 2006 et son approche centrée sur les personnes cadre très bien avec notre modèle de gouvernance. Les nouveaux membres du conseil ont une vaste expérience, à la fois du côté des employeurs et des travailleurs, et ils sont passionnés par la prévention des blessures et l'indemnisation des travailleurs.

Pour surmonter les défis auxquels nous faisons face, il faut modifier la façon dont nous faisons affaire et faire preuve d'un engagement sérieux. Heureusement, les membres du conseil sont prêts à relever ces défis. Je dirais même qu'ils ont hâte de le faire.

C'est un privilège de travailler avec des personnes si compétentes et dévouées.

Meilleures salutations,

A handwritten signature in black ink that reads "Dorine P. Pirie".

**Dorine Pirie**

Présidente du conseil d'administration



## **Attention**

Travail sécuritaire NB fait la promotion de lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick, tout en offrant des services de réadaptation et des prestations d'indemnisation à la suite de blessures subies au travail.

Pour ce faire, il met l'accent sur les sept buts stratégiques suivants :

**SÉCURITÉ**

**DURABILITÉ**

**GÉRANCE**

**SERVICE**

**APPUI**

**ENGAGEMENT DES INTERVENANTS**

**ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS**

## BUT : SÉCURITÉ

Nous adopterons des mesures concrètes en vue d'atteindre une culture de travail sécuritaire qui donnera lieu à une réduction du nombre de blessures subies au travail.



Serge Sirois est l'un des agents d'enquête de Travail sécuritaire NB à Grand-Sault. Il voit de près les conséquences d'un comportement dangereux au travail. En enquêtant sur les incidents au travail, il détermine ce qui aurait pu être fait différemment et les mesures à prendre pour éviter qu'un incident semblable ne se reproduise.

La première priorité de Travail sécuritaire NB consiste à prévenir les blessures, les maladies et les décès en milieu de travail. Pour les travailleurs, les familles et les communautés, la prévention permet de maintenir une certaine qualité de vie; de continuer à travailler et à effectuer des activités de loisirs et éducatives; ainsi que de maintenir le revenu et les biens. Pour les entreprises, elle permet d'améliorer la productivité et la compétitivité; de maintenir des employés précieux; de réduire les interruptions des activités; et d'assurer des taux de cotisation moins élevés.

Travail sécuritaire NB a l'avantage d'être chargé de voir à la fois à la prévention et à l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Cette double responsabilité lui permet d'intégrer l'éducation et la formation aux processus d'inspection et d'enquête. Travail sécuritaire NB collabore avec les industries et les employeurs pour déterminer leurs besoins afin de mieux les appuyer pour qu'ils puissent satisfaire aux normes de sécurité par le biais de formation, de ressources et d'outils propres à leur industrie. Ensemble, nous établissons et renforçons une culture de sécurité dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

# BUT : SÉCURITÉ

## CIBLES ET RÉSULTATS

### Cible 1 ► D'ici 2019, le taux de blessures subies au travail sera inférieur à 2,99 par 100 équivalents temps plein (ETP).

La cible de 2,99 a été choisie puisqu'elle représentait la moyenne de cinq ans la moins élevée de Travail sécuritaire NB.

Le taux de blessures subies au travail pour les lieux de travail néo-brunswickois en 2017 était de 3,08 par 100 ETP, soit un taux inférieur à la cible pour 2019. Il importe de remarquer que bien que le taux de blessures, tel qu'il est mesuré à l'heure actuelle, soit à la hausse depuis 2015, rien n'indique que les lieux de travail de la province sont moins sécuritaires. Le taux de blessures reflète le nombre de réclamations acceptées, et non le nombre d'accidents signalés, pendant l'exercice.

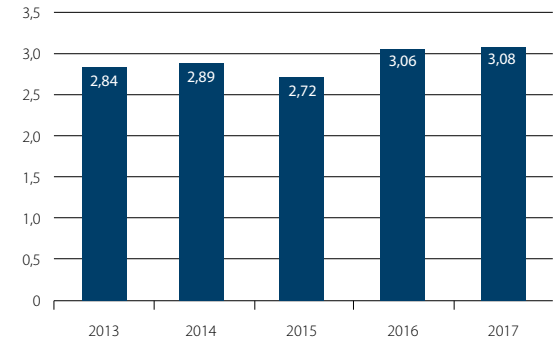
Le nombre de nouveaux accidents signalés au cours des cinq derniers exercices est demeuré stable bien qu'il y ait eu une augmentation continue des accidents signalés liés aux maladies professionnelles telles la perte d'audition.

#### Nouveaux accidents signalés

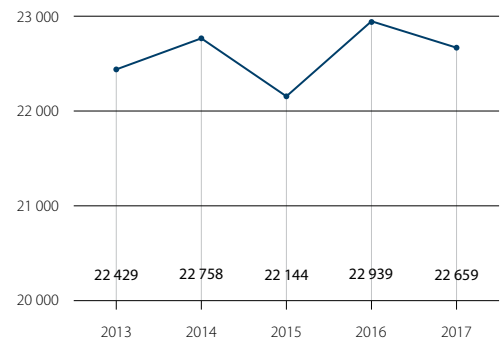
Bien que le nombre d'accidents signalés soit demeuré stable, l'augmentation de 3 % du nombre de réclamations acceptées a eu un effet sur le taux de blessures en 2017. Le nombre de réclamations acceptées est passé de 92 à 95 %. Cette augmentation est attribuable aux changements au niveau des politiques et des pratiques, y compris ceux qui découlent de décisions du Tribunal d'appel des accidents au travail.

Même si des facteurs externes entraînent des résultats par rapport au taux de blessures qui diffèrent de ceux que nous aimerions obtenir, il est clair que les efforts en matière de prévention ont réussi à réduire le nombre de blessures les plus aiguës et graves. Le nombre de blessures graves et externes, ainsi que le nombre de contusions, est demeuré peu élevé pendant de nombreuses années. L'augmentation est surtout attribuable au nombre plus élevé de réclamations acceptées pour des entorses, des foulures et la douleur, qui sont de nature plus subjective.

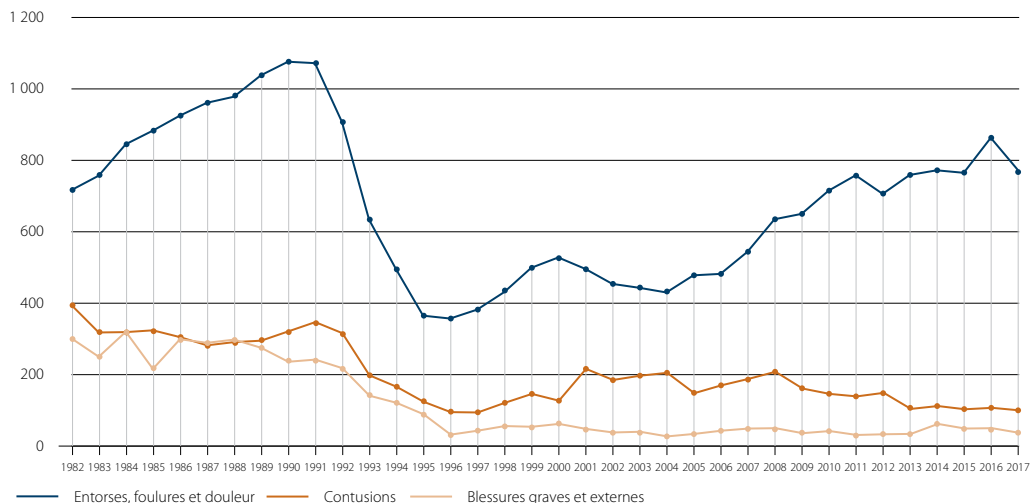
#### Taux de blessures



#### Nouveaux accidents signalés



#### Nature des blessures (Nombre de réclamations selon l'année de l'accident)



# BUT : SÉCURITÉ

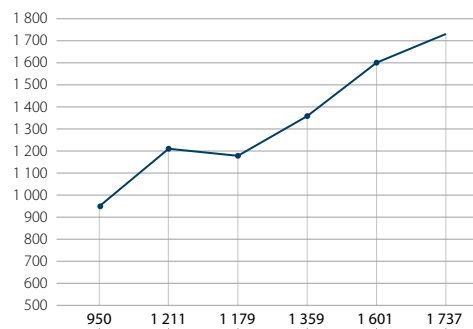
## CIBLES ET RÉSULTATS

Le nombre de réclamations acceptées pour perte d'audition a également augmenté, soit de 82 % depuis 2012. La population vieillissante du Nouveau-Brunswick et de mauvaises pratiques de sécurité relativement au bruit remontant à des décennies ont certainement contribué à l'augmentation du nombre de nouvelles réclamations pour perte d'audition. Parmi les facteurs contributifs, on retrouve une législation et des politiques qui manquent de précision, ainsi que des modifications apportées à la considération des preuves.

Les répercussions financières de l'augmentation du nombre de réclamations pour perte d'audition ont été contrebalancées en partie en négociant un contrat pour l'achat d'appareils auditifs. Le contrat a permis de réduire le coût de chaque appareil de façon considérable, tout en maintenant des normes de qualité appropriées pour les travailleurs blessés.

Nous prévoyons que la tendance à la hausse du nombre de réclamations pour perte d'audition se poursuivra à mesure que l'âge moyen des Néo-Brunswickois augmente à condition qu'elle ne soit atténuée par des modifications législatives et de changements apportés aux politiques.

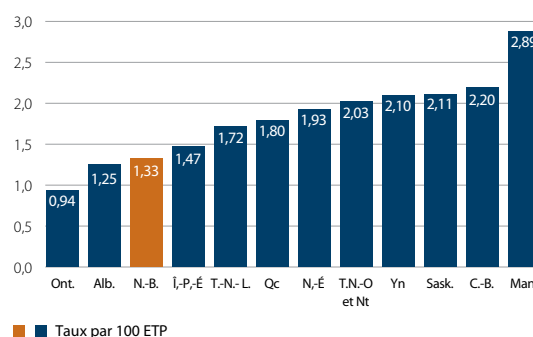
**Nouvelles réclamations pour perte d'audition, de 2012 à 2017**



### Cible 2 ► **En 2019, le taux de blessures avec interruption de travail par 100 ETP au Nouveau-Brunswick demeurera parmi les trois plus bas au Canada.**

En 2017, le taux de blessures avec interruption de travail de Travail sécuritaire NB, qui se chiffrait à 1,33 par 100 ETP, était le troisième plus bas au Canada. Seules les provinces de l'Ontario et de l'Alberta avaient un taux de blessures avec interruption de travail moins élevé. Nous sommes fiers de voir que nous continuons à bien réussir à cet égard. Nous attribuons cette réussite aux employeurs et aux travailleurs de la province qui continuent à être engagés envers la santé et la sécurité et qui investissent pour en faire une priorité à leur lieu de travail.

**Taux de blessures entraînant une interruption de travail\***



\*Interruption de travail = au moins une journée d'absence du travail

# BUT : SÉCURITÉ

## CIBLES ET RÉSULTATS

### Cible 3 ►

#### D'ici 2019, le pourcentage de travailleurs et d'employeurs qui croiront que leur lieu de travail a une culture de travail sécuritaire sera égal ou supérieur à 90 %.

Nous mesurons la culture de sécurité en milieu de travail car nous savons qu'elle a un effet mesurable sur la sécurité des travailleurs. La culture est « une façon de faire les choses » et comprend des pratiques, des attitudes et des perceptions partagées qui ont un effet sur le comportement. La culture de sécurité repose sur de nombreux facteurs, soit les styles et les priorités en matière de leadership, de gestion et de supervision; les pressions de conformité; les conditions de travail; et la logistique relative à la conception et à la production.

En 2017, nous avons effectué un sondage auprès de travailleurs et d'employeurs généraux néo-brunswickois choisis au hasard afin de mesurer le pourcentage qui croyait que leur lieu de travail avait une culture de travail sécuritaire.

	2013	2014	2015*	2016	2017
<b>Travailleurs généraux</b> (comprend ceux qui ont subi une blessure et ceux qui n'en ont pas subi)	79,5 %	76,5 %	Non disponible	81,2 %	<b>81,2 %</b>
<b>Employeurs généraux</b> (comprend les employeurs inscrits et non inscrits)	90,6 %	89,0 %	Non disponible	90,1 %	<b>90,2 %</b>

\*Travail sécuritaire NB n'a pas pu obtenir de résultats pour 2015 en raison de limitations que nous a communiquées la commissaire à l'accès à l'information et la protection de la vie privée du Nouveau-Brunswick (maintenant le commissaire à l'intégrité du Nouveau-Brunswick) relativement aux sondages sur la satisfaction de la clientèle.

Bien que les résultats soient très encourageants, nous continuerons à travailler avec les deux groupes en vue de créer une culture de sécurité dans les lieux de travail néo-brunswickois.

Les gestionnaires, les superviseurs et les travailleurs d'un organisme qui a une attitude positive envers la santé et la sécurité partagent les mêmes valeurs et font de la santé et de la sécurité une priorité. Ils prévoient les actions et les conditions qui sont dangereuses, et les éliminent avant qu'elles ne causent de dommages. Ils sont engagés envers la prévention des blessures et des maladies. Mais avant tout, ils prennent en main les problèmes de santé et de sécurité.

# FAITS SAILLANTS DU BUT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ



Tom Paisley (à droite), de Papiers Irving Limitée, a gagné le prix du leader en santé et sécurité de 2017. Il est accompagné ici de son équipe.

## Évolution de l'éducation en sécurité

La technologie peut nous aider à atteindre un plus grand nombre de Néo-Brunswickois au moyen de programmes éducatifs plus pertinents. En 2017, nous avons examiné des façons de moderniser nos programmes d'éducation, et avons collaboré avec le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail pour élaborer trois modules d'apprentissage en ligne axés sur les inspections; la déclaration d'incidents et les enquêtes; et la détermination des dangers. Le premier module sera prêt à l'automne de 2018.

## Amélioration de la législation en matière de sécurité

Conformément à notre stratégie visant à faire avancer les normes de sécurité par le biais de recommandations législatives et de l'application de la loi en matière d'hygiène et de sécurité au travail, nous avons proposé des modifications

au gouvernement relativement au bûcheronnage et à la sylviculture; à l'hygiène du travail; et à la construction. Des groupes de travail ont collaboré pour préparer les modifications. De plus, à l'automne de 2017, le gouvernement nous a demandé de consulter le public sur les modifications réglementaires concernant la violence et le harcèlement.

## INITIATIVES VISANT LES INSPECTIONS

Travail sécuritaire NB a effectué 8 602 inspections de lieux de travail en 2017, soit un nombre supérieur de 10 % à sa cible. Il a également affecté plus de ressources aux inspections après les heures normales de travail puisqu'il reconnaît que les entreprises qui exploitent 24 heures par jour comportent des risques supplémentaires.



## Sensibilisation du public et campagnes de prévention

En 2017, nous avons lancé diverses campagnes de sécurité efficaces afin de sensibiliser les travailleurs, les employeurs et le grand public. Certaines des campagnes comprenaient des panneaux publicitaires, des annonces à la radio ou des annonces en ligne.

**Il faut se protéger les oreilles aussi :** Il s'agit d'une campagne conçue afin d'encourager les Néo-Brunswickois à se protéger les oreilles et à protéger leur ouïe, et ce, à la maison et ailleurs.

# FAITS SAILLANTS DU BUT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

## **Ralentissez pour les travailleurs de la construction**

**routière :** Cette campagne a été conçue en partenariat avec l'Association des constructeurs de routes et de la construction lourde du Nouveau-Brunswick; le ministère des Transports et de l'Infrastructure; et la New Brunswick Construction Safety Association. Elle visait à rappeler aux automobilistes de ralentir et d'être prudents dans les zones de travaux routiers. En plus de fournir du matériel promotionnel, Travail sécuritaire NB a offert de l'éducation aux travailleurs et aux employeurs, et a augmenté le nombre d'inspections dans l'industrie.

**N'oubliez pas la sécurité!** On a redoublé les efforts d'éducation et de conformité dans le secteur de la construction résidentielle pour que l'industrie comprenne mieux ses responsabilités et que les propriétaires de maisons connaissent leurs obligations relativement à la sécurité des entrepreneurs et à l'assurance.

**Parlons sécurité :** Il s'agit d'une campagne qui s'échelonne sur trois ans, et qui vise à sensibiliser les jeunes à la sécurité et à les appuyer à cet égard. La première année, les employeurs sont sensibilisés à la façon d'intégrer la sécurité à leurs conversations de tous les jours afin d'aider les jeunes travailleurs à demeurer en sécurité au travail. Les années suivantes seront axées sur la famille et les jeunes.

## **Gagnants des prix de leadership en sécurité**

Nous avons annoncé les gagnants des prix des étoiles de la sécurité à la conférence annuelle sur la santé et la sécurité de Travail sécuritaire NB en octobre 2017.

Joanne Hardy, directrice des loisirs du Mount Saint Joseph Nursing Home de Miramichi, a gagné le prix du champion de la santé et sécurité.

M<sup>me</sup> Hardy a pris une part très active à la mise en œuvre du programme Colonne en forme visant à réduire les blessures que les employés subissaient en déplaçant ou en repositionnant les patients. En fait, elle n'a pas seulement offert une formation au Mount Saint Joseph, mais également aux autres foyers de soins de l'industrie.

Elle a également mis en œuvre le programme U-First et la formation en intervention non violente au Mount Saint Joseph pour aider les employés à faire face au comportement imprévisible des patients atteints de démence.

« Les travailleurs de la santé pensent souvent que s'ils ont de la douleur, ce n'est que parce qu'ils ont eu une journée difficile. Il n'est pas toujours facile de leur faire comprendre que ressentir de la douleur n'est pas normal », explique M<sup>me</sup> Hardy. « Même avant d'apprendre que le nombre de blessures au foyer de soins diminuait, je savais que nous faisons des progrès car l'équipement qui sert à assurer notre sécurité, lequel prenait autrefois beaucoup de place, se faisait soudainement plus rare. »



Tom Paisley, gérant d'usine à Papiers Irving Limitée, a gagné le prix du leader en santé et sécurité. M. Paisley se préoccupe beaucoup de la sécurité des employés depuis qu'il est devenu gérant. Il a souvent des conversations individuelles sur la sécurité avec les employés, et il encourage l'ouverture d'esprit et l'honnêteté.

**Joanne Hardy, du Mount Saint Joseph Nursing Home de Miramichi, a gagné le prix du champion de la santé et sécurité de 2017.**

Il a chargé le comité mixte d'hygiène et de sécurité de l'usine d'élaborer une vision de sécurité et a organisé une visite pour les employés à l'une des usines les plus sécuritaires au Canada pour voir comment elle crée un milieu de travail sécuritaire.

« Ce prix reconnaît tous les employés de l'usine qui ont déployé de grands efforts en matière de santé et de sécurité. La santé et la sécurité font partie des valeurs de J.D. Irving, Limited, et sont très importantes pour tous. Nous sommes fiers du fait qu'il y a un excellent esprit de collaboration entre les travailleurs et la direction de Papiers Irving Limitée. Nous considérons que le cheminement vers un lieu de travail sain et sécuritaire est un travail d'équipe », a ajouté M. Paisley.

# FAITS SAILLANTS DU BUT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ



Des élèves s'amuse à la journée Sécurijour de Progressive Agriculture à Petitcodiac.

## Sensibilisation de la prochaine génération de travailleurs

L'année 2017 a été excellente pour les initiatives à l'intention des jeunes de Travail sécuritaire NB : un élève du Nouveau-Brunswick a gagné le concours national de vidéos; un plus grand nombre de journées Sécurijour<sup>MD</sup> ont été organisées; la campagne Parlons sécurité a été lancée; et Travail sécuritaire NB a parrainé l'AMAZEatorium.

Voici quelques-unes de nos initiatives à l'intention des jeunes :

### AMAZEatorium à Saint John

Il s'agit d'une exposition amusante et interactive qui compte environ 3 500 participants chaque année. Nous avons également fourni de l'équipement de protection individuelle que les jeunes pouvaient manipuler, comme des casques de vélo et des chaussures de sécurité, et nous les avons fait réfléchir à certains éléments, comme l'ajustement de l'article et s'il est convenable.

### Concours de vidéos à l'intention des jeunes

Zach MacMillan-Kenny, un élève de l'école secondaire Riverview, a présenté la vidéo gagnante au concours de 2017, parrainé par Travail sécuritaire NB et le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Il a également remporté la première place au concours national.

### Sécurijour de Progressive Agriculture<sup>MD</sup>

Plus de 1 800 élèves de la quatrième et de la cinquième année ont visité des postes de sécurité interactifs qui traitaient de sujets de sécurité lors de journées Sécurijour partout dans la province. En 2017, le nombre de journées Sécurijour au Nouveau-Brunswick est passé de deux à quatre. En 2018, nous prévoyons organiser des journées Sécurijour dans six communautés, soit à Petitcodiac, Grand-Sault, Florenceville, Petit-Rocher, Bouctouche et Rothesay.

## Conférence des jeunes sur le leadership en santé et en sécurité

Des élèves du secondaire du grand Moncton ont participé à une conférence de deux jours au cours de laquelle des spécialistes en santé et en sécurité au travail, ainsi qu'en leadership ont fait des présentations. Ces présentations ont porté sur les droits des jeunes travailleurs; la détermination des dangers au lieu de travail; l'ergonomie; la résilience; les bienfaits de la nature; la sécurité dans les sports et les loisirs; et la perte d'audition due au bruit.

## Projet pilote sur le leadership en sécurité

Les activités de prévention de Travail sécuritaire NB étaient auparavant liées aux exigences législatives. Par exemple, si la législation précisait qu'un travailleur devait avoir une formation pour siéger à un comité mixte d'hygiène et de sécurité, nous offrions cette formation aux Néo-Brunswickois.

Nos efforts en matière d'éducation étaient donc en grande partie fondés sur les compétences.

En 2014, le conseil d'administration a demandé si on pouvait faire autre chose.

À ce moment-là, la directrice adjointe du leadership en sécurité, Nancy Boutcher, effectuait des recherches sur le lien entre une bonne culture de sécurité au travail et les leaders d'un organisme.

« Les leaders sont responsables de créer la culture d'un organisme », a indiqué M<sup>me</sup> Boutcher. « Les recherches indiquent que les leaders qui mettent l'accent sur la sécurité ont certaines caractéristiques, et que l'on peut enseigner ces caractéristiques. »



Nancy Boutcher est passionnée par le leadership, ainsi que par la santé et la sécurité. Ses connaissances en matière d'établissement d'une culture de travail sécuritaire aideront à appuyer et à créer des lieux de travail sains et sécuritaires dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.



# FAITS SAILLANTS DU BUT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Elle a découvert deux écoles de pensée pour y arriver, et a entrepris un projet pilote pour déterminer la meilleure approche pour le Nouveau-Brunswick.

La première approche dont on a fait l'essai portait sur le **leadership S.A.F.E.R.**, un programme élaboré par deux chercheurs du Canada atlantique. Elle comprenait une séance de formation d'une demi-journée, suivie de trois mois d'encadrement.

M<sup>me</sup> Boutcher a demandé à des foyers de soins de participer à la première phase du projet pilote. Ces derniers ont ensuite rempli un questionnaire. Les résultats du questionnaire ont été intégrés à la deuxième phase du projet pilote, qui a été entreprise avec d'autres foyers de soins en 2017. On prévoit avoir les résultats du projet pilote au deuxième trimestre de 2018.

La deuxième approche dont on a fait l'essai était le programme **SafeAlign**, qui comprend quatre ateliers à l'intention de leaders d'entreprises, ainsi que de l'encadrement pour un comité de direction chargé d'intégrer ce qu'il a appris aux affaires de l'entreprise.

M<sup>me</sup> Boutcher a demandé à sept entreprises de participer au projet pilote. Ces entreprises constituaient un échantillon représentatif des secteurs industriels de la province. Le groupe n'a pas tardé à se pencher sur la gouvernance, en établissant sa vision de sécurité et des indicateurs de rendement clés, tout en gardant un certain élan dynamique.

« Nous modifions vraiment notre façon de penser en ciblant les leaders. Au lieu de faire face aux problèmes de sécurité d'une façon entièrement tactique et fondée sur les compétences, nous le faisons d'une façon stratégique, ce qui pourrait avoir un effet important sur les lieux de travail néo-brunswickois », a affirmé M<sup>me</sup> Boutcher.

Travail sécuritaire NB n'a jamais ciblé les cadres supérieurs auparavant.

« Le président de l'une des entreprises participant au projet pilote et moi dressions la liste de personnes qui devraient assister au premier atelier et il m'a demandé si les employés de première ligne devraient y figurer. »

La réponse est non.

« Les programmes n'ont pas pour but de transmettre des connaissances ou de créer d'autres procédures. Nous avons déjà fait ça, et des accidents se produisent toujours. Il s'agit plutôt d'une formation en leadership, et de l'établissement de mesures stratégiques en vue de créer une culture de sécurité. Nous visons les personnes qui prennent des décisions. Nous parlons à un tout nouveau groupe, et c'est très intéressant », a-t-elle affirmé.

La deuxième phase du projet pilote prendra fin au deuxième trimestre de 2018.



## Prix des étoiles de la sécurité

Ce programme comprend les prix de l'éducateur en santé et sécurité. Le premier prix a été remis à Lindsay Savoie, une enseignante de deuxième année de l'école Champlain Heights, à Saint John, pour ses efforts de sensibilisation aux allergies. Le second a été remis à un groupe de huit éducateurs de l'École L'Odysée de Moncton pour ses efforts afin d'améliorer la sécurité dans les cours en ateliers à l'école.



Serge LeBlanc accepte le prix de l'éducateur en santé et sécurité de 2017 au nom de l'École L'Odysée de Moncton.



Lindsay Savoie, une enseignante de deuxième année de l'école Champlain Heights, à Saint John, accepte son prix.

## BUT : DURABILITÉ

Nous assurerons la durabilité du régime tout en établissant des taux de cotisation appropriés pour les employeurs et la pleine capitalisation, qui sert de garantie de paiement pour les travailleurs blessés.



John Hurley, premier analyste en placements, discute avec Michael MacFarlane, gestionnaire de la trésorerie.

Dans un monde centré sur les gains à court terme, il peut être difficile de maintenir une perspective à long terme, surtout lorsqu'on doit équilibrer les besoins des travailleurs et des employeurs : deux groupes qui ont des besoins souvent concurrentiels. Cet équilibre est d'autant plus difficile en raison des changements fondamentaux qui ont eu lieu au sein du régime d'indemnisation des travailleurs ces deux dernières années et qui ont représenté des coûts considérables.

Les coûts de réclamation ont augmenté de 185 % depuis 2013. Cette augmentation est surtout attribuable aux changements apportés aux politiques qui ont eu un effet sur les niveaux de prestations et aux normes de preuve pour accepter et fermer des réclamations, surtout pour ce qui est des lésions musculo-squelettiques. L'augmentation du nombre de réclamations complexes et du nombre de réclamations pour perte d'audition a également eu un effet sur les coûts généraux de réclamations.

# BUT : DURABILITÉ

En 2017, les prestations versées aux travailleurs blessés ou à des tiers en leur nom se sont chiffrées à 212,1 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 12,2 % par rapport aux prestations de 189,0 millions de dollars versées en 2016. Selon la moyenne mobile de trois mois pour les prestations versées, le montant des prestations est passé de 6,2 millions de dollars par mois à un peu moins de 10 millions de dollars par mois entre le début de 2015 et la fin de 2017. L'augmentation s'est accélérée au début de 2016, à la suite des modifications législatives de 2015. Cette augmentation s'explique surtout par l'augmentation

**En 2013, les coûts moyens pour chaque blessure subie au travail se chiffraient à 8 600 \$. En 2017, ils se chiffraient à 14 200 \$.**

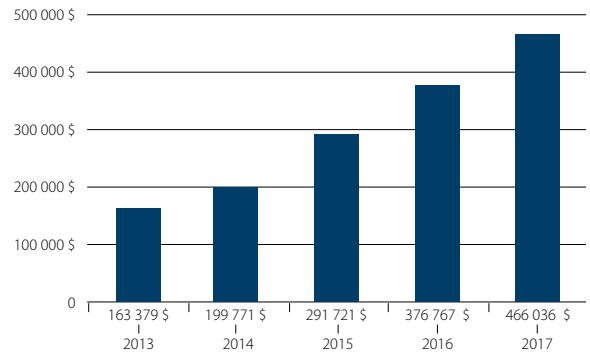
de la durée des réclamations et du nombre de réclamations pour des lésions musculo-squelettiques et pour perte d'audition.

Lorsqu'il s'agit de la perte d'audition, le nombre accru de réclamations est à l'origine d'une augmentation importante des paiements et du passif. Le passif au titre des réclamations pour perte d'audition

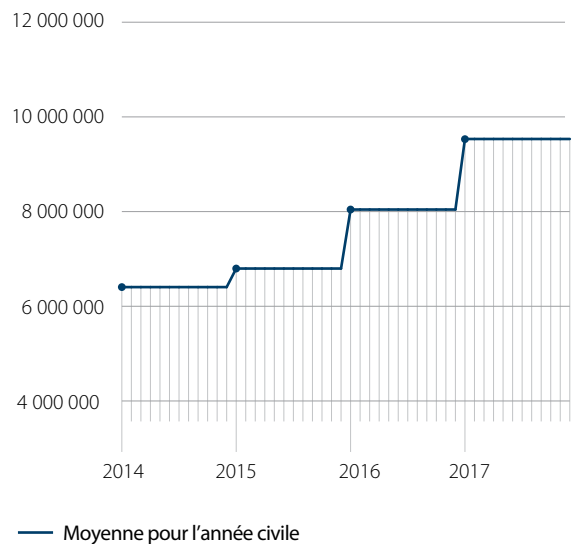
a augmenté de 161 millions de dollars de 2015 à 2017. Les paiements liés aux appareils auditifs ont augmenté de façon constante au fil des ans en raison de l'augmentation importante du nombre de réclamations acceptées. En 2013, les paiements d'appareils auditifs se sont élevés à un peu plus de 6,0 millions de dollars et en 2017, ils avaient atteint 11,6 millions de dollars.

L'effet de l'augmentation rapide du nombre de réclamations pour perte d'audition a été contrebalancé par l'obtention d'un contrat pour l'achat d'appareils auditifs. En établissant des partenariats avec nos homologues à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard, nous avons pu réduire le coût de chaque appareil de façon considérable. Toutefois, le nombre de réclamations pour perte d'audition acceptées continue à augmenter rapidement. Il est passé de 5 821 à 6 512 en 2016, et à 8 057 en 2017.

**Frais engagés au titre des réclamations pour les réclamations existantes, y compris les coûts futurs (en milliers)**



**Prestations versées de 2014 à 2017**



# BUT : DURABILITÉ

## CIBLES ET RÉSULTATS

### Cible ► Une dette provisionnée à 110 %.

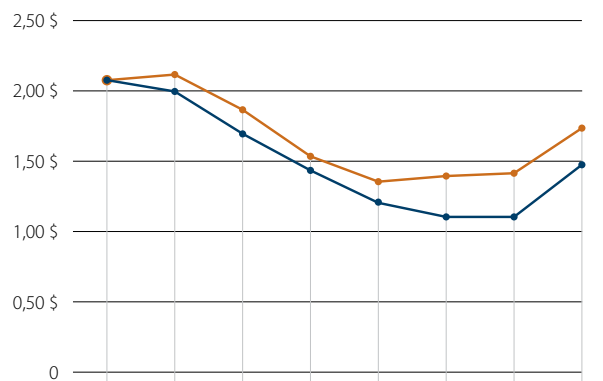
Le niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2017 s'est chiffré à 102,2 %.

Afin de minimiser l'augmentation du taux de cotisation moyen pour 2018, le conseil d'administration a réduit le niveau de capitalisation cible pour un an seulement. Le niveau établi selon la politique est passé de 110 à 100 % aux fins de l'établissement des taux de cotisation de 2018. Cette modification apportée à la politique a permis de réduire le taux de cotisation moyen provisoire de 0,23 \$ pour 2018. Le taux provisoire prévu est passé de 1,93 \$ à 1,70 \$.

Au cours des cinq dernières années, le revenu de placements a été supérieur de plus de 159 millions de dollars au rendement prévu à long terme. Le rendement du portefeuille de placement s'est élevé en moyenne à 9,88 % par année pour la période de neuf ans se terminant le 31 décembre 2017.

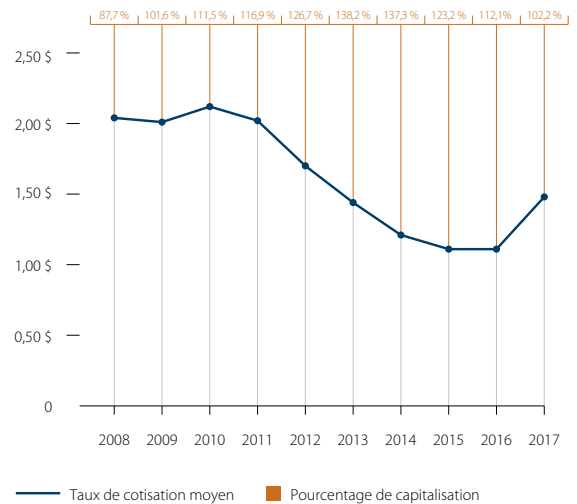
Le rendement des placements joue un rôle important pour appuyer la durabilité du régime. Si le portefeuille de placement n'avait produit un rendement qu'aux taux de rendement hypothétiques au cours des sept dernières années, le taux de cotisation moyen pour cette même période aurait été bien plus élevé. Le portefeuille de placement a donné un bon rendement au fil du temps et nous avons pu réduire les taux en conséquence.

#### Taux de cotisation moyens provisoires, ainsi que revenus de placements réels et revenus de placements hypothétiques



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Revenus de placements réels	2,08 \$	2,00 \$	1,70 \$	1,44 \$	1,21 \$	1,11 \$	1,11 \$	1,48 \$
Revenus de placements hypothétiques	2,08 \$	2,12 \$	1,87 \$	1,54 \$	1,36 \$	1,40 \$	1,42 \$	1,74 \$
Différence		0,12 \$	0,17 \$	0,10 \$	0,15 \$	0,29 \$	0,31 \$	0,26 \$

#### Historique de la capitalisation et taux cotisation moyens



#### Hypothèses

- Nous avons recalculé les taux à partir de 2011 (en nous servant de chiffres à compter de la fin de l'exercice 2009) afin de mieux illustrer l'effet des rendements positifs après la fin de l'exercice 2008.
- Le revenu de placements a été modifié afin de refléter le taux de rendement hypothétique pour l'exercice en entier sur les placements recalculés au début de l'exercice, plus ou moins la moitié du rendement hypothétique de la contribution / du nivellement de compte.
- Tout revenu supplémentaire qui aurait été généré en raison de taux plus élevés après qu'ils aient été recalculés dans cette situation était considéré une contribution à la caisse des accidents.
- Des provisions supplémentaires du conseil comprises dans les taux de 2010 à 2013 en vue de la stabilité des taux ont été maintenues.
- Pour 2018, la cible de 100 % sur une période de huit ans a été maintenue.

# BUT : DURABILITÉ CIBLES ET RÉSULTATS

## Placements

Les placements détenus pour satisfaire aux obligations futures au titre des prestations pour des blessures antérieures ont atteint 1,4 milliard de dollars à la fin de 2017.

## Objectif de rendement

Le taux de rendement du portefeuille de placement doit être supérieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en plus de 3,75 %<sup>1</sup> sur une moyenne mobile de quatre ans.

Période de quatre ans terminée le 31 décembre	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Travail sécuritaire NB</b>	9,9 %	9,3 %	9,8 %	9,3 %	<b>7,9 %</b>
<b>Objectif de rendement réel<sup>1</sup></b>	5,7 %	5,5 %	5,3 %	5,4 %	<b>5,5 %</b>
<b>Valeur en millions de dollars</b>	405,0 \$	415,9 \$	446,7 \$	440,7 \$	<b>397,1 \$</b>

1. Au 31 décembre 2015, l'objectif de rendement réel est l'IPC + 3,75 %. Avant cette date, l'objectif était l'IPC + 4,00 %.

Le conseil est conscient de la pression continue sur le système et est engagé à appuyer sa durabilité par le biais des placements. En 2017, il a embauché une tierce partie indépendante pour examiner le modèle de gestion de placements actuel. Les résultats de l'examen nous aideront à déterminer les prochaines mesures à prendre en vue d'assurer des placements à long terme durables.

## FAITS SAILLANTS DU BUT EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

### Projet pilote lié à la présence aux audiences du Tribunal d'appel des accidents au travail

En 2017, nous avons lancé un projet pilote afin d'assurer que Travail sécuritaire NB est représenté à la plupart des audiences du Tribunal d'appel des accidents au travail. Avec une plus grande présence aux audiences, Travail sécuritaire NB explique plus en détail les décisions prises conformément à ses politiques et à la *Loi sur les accidents du travail*. Par conséquent, le taux d'annulation de décisions par le Tribunal d'appel des accidents au travail a diminué de 18 %.

### Recouvrements de tiers et gestion des risques

En 2017, on a recouvré 311 234 \$ en coûts de réclamation de tiers. Notre équipe de lutte contre la fraude et de gestion des risques a également permis d'éviter 505 372,89 \$ en versements effectués au titre des réclamations frauduleuses.

### Recommandations législatives en vue de renforcer la durabilité

Les recommandations législatives de Travail sécuritaire NB, qui ont été présentées au groupe de travail ministériel, visaient surtout à rétablir la durabilité du régime et à assurer un bon équilibre pour que le régime soit juste et équitable. Les 33 recommandations portaient sur des sujets précis, comme le respect des politiques du conseil d'administration, la rétroactivité des décisions du Tribunal d'appel des accidents au travail, la gestion de conditions non indemnisables et les niveaux de prestations. De plus, afin d'ajouter un élément de certitude dans la législation, le conseil a recommandé d'y énoncer le but général du régime. Nous avons hâte d'examiner le rapport du groupe de travail ministériel et de collaborer pour maintenir un régime d'indemnisation des travailleurs juste et durable.

## BUT : GÉRANCE

Nous ferons preuve de transparence, de responsabilité et d'engagement envers nos intervenants par le biais de pratiques de gouvernance méthodiques et d'une gestion responsable du régime.



Mike McGovern est secrétaire général et avocat général de Travail sécuritaire NB. Ses connaissances spécialisées et ses conseils sont d'une grande valeur pour notre organisme et le conseil d'administration.

Une bonne gouvernance est la pierre angulaire de tout régime chargé de répondre aux besoins de ses clients tout en assurant la durabilité. Une prise de décision solide et des processus efficaces sont particulièrement importants pendant des périodes de grande transition comme celle dans laquelle nous nous retrouvons. Les changements en cours nous permettent d'examiner nos processus et systèmes afin d'assurer la durabilité du régime pour les années à venir. À l'aide d'un leadership solide et transparent, notre conseil d'administration déterminera l'orientation de notre organisme et assurera que nous pouvons satisfaire aux besoins de nos clients ainsi que ceux de notre régime en constante évolution.

En tant que société de la Couronne, nous sommes responsables devant les intervenants qui investissent dans le régime, et ce, sur les plans financier et juridique. Nous sommes engagés à continuer à améliorer nos pratiques de gouvernance et avons hâte de donner suite aux recommandations de la vérificatrice générale et du groupe de travail ministériel en 2018, et ce, pour le bien de tous les intervenants et du régime.

# BUT : GÉRANCE

## CIBLES ET RÉSULTATS

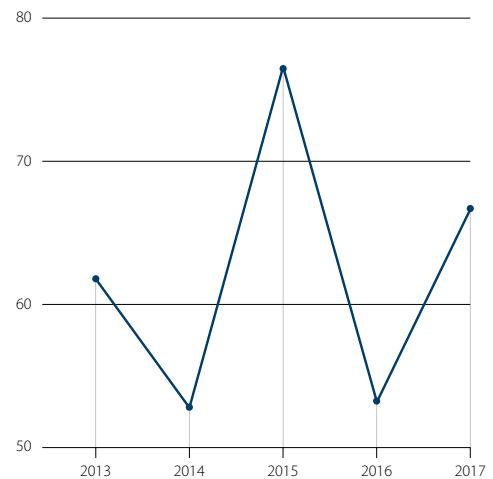
### Cible ► **Le résultat de l'indice de gouvernance du conseil d'administration sera égal ou supérieur à 80 % d'ici 2019.**

L'indice de gouvernance présente les résultats du conseil en ce qui a trait à la prise de décision, à l'engagement et à l'auto-évaluation du conseil.

Au cours des cinq dernières années, l'indice de gouvernance a augmenté de 9 %.

En plus d'améliorer le résultat de l'indice de gouvernance, le conseil a fait avancer ses trois principales priorités afin d'appuyer son but en matière de gérance. Les deux premières priorités étaient axées sur des facteurs externes et comprenaient l'amélioration du niveau d'engagement en organisant des réunions périodiques avec les intervenants pour discuter du régime d'indemnisation des travailleurs, et la participation aux examens effectués par le Bureau de la vérificatrice générale et le groupe de travail ministériel. La troisième priorité du conseil visait des facteurs internes, et comprenait la mise en œuvre d'un certain nombre de nouvelles meilleures pratiques en matière de gouvernance, comme un examen de la structure du comité de gouvernance ainsi que de meilleures initiatives en matière de transparence et de reddition de comptes, qui appuieront l'évolution et l'amélioration du modèle de gouvernance.

#### Résultat de l'indice de gouvernance



# FAITS SAILLANTS DU BUT EN MATIÈRE DE GÉRANCE

## Équilibre des décisions

Le conseil d'administration suit un processus de prise de décision méthodique relativement à la législation et aux politiques lorsqu'il examine la plupart des recommandations afin d'assurer un équilibre entre les prestations et les taux de cotisation. Quand il s'agit d'apporter des améliorations aux prestations, il examine des options qui amélioreront les prestations pour les travailleurs qui ont subi une blessure très grave; tient compte de toutes les prestations qui sont déjà disponibles; prévoit des façons de payer les améliorations apportées aux prestations; et reste fidèle aux principes fondateurs du régime d'indemnisation des travailleurs. En 2017, Travail sécuritaire NB a approuvé 40 politiques portant sur les dépenses, les prestations et la législation.

## Vérification de la gouvernance

Après un examen initial, le Bureau de la vérificatrice générale a décidé de faire une vérification de deux aspects de Travail sécuritaire NB, l'un étant la gouvernance. La vérification avait pour but de déterminer si la structure de gouvernance de Travail sécuritaire NB permettait à l'organisme de remplir son mandat, et d'atteindre ses buts et objectifs. On prévoit que les résultats de la vérification seront présentés au milieu de 2018. Travail sécuritaire NB attend avec intérêt les recommandations.

membres. En 2018, nous partagerons encore plus de renseignements avec nos intervenants, comme les procès-verbaux des réunions du conseil, ainsi que les salaires et les dépenses des employés.

## Perfectionnement professionnel continu pour appuyer la bonne gouvernance

Le conseil de Travail sécuritaire NB est engagé envers l'amélioration continue et par conséquent, il encourage le perfectionnement professionnel de ses membres, lequel est une partie intégrante du calcul de l'indice de gouvernance.

Travail sécuritaire NB, en partenariat avec l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC), a accueilli le Sommet de l'ACATC sur la gouvernance au Nouveau-Brunswick en juin 2017. Le Sommet annuel regroupe des directeurs des commissions des accidents du travail de l'ensemble du pays dans le but de discuter des nouveaux défis et des questions émergentes auxquelles les commissions du Canada font face, ainsi que de solutions possibles.

## Gouvernance par le biais de comités

Les comités qui relèvent du conseil jouent un rôle essentiel dans la bonne gouvernance. Ils surveillent la mise en œuvre par la direction de l'orientation stratégique et des stratégies de gestion des risques du conseil. Les comités suivants ont examiné diverses questions qui ont contribué à la réussite des sept buts stratégiques et ont présenté des recommandations à cet égard :

- le Comité d'évaluation des services financiers
- le Comité d'évaluation des services de travail sécuritaire
- le Comité d'examen des accidents mortels

En plus d'effectuer un examen de ces comités qui existent depuis longtemps, le conseil a entrepris un examen détaillé de leur structure en 2017. Il a ensuite approuvé la création d'un comité de vérification et d'un comité d'évaluation des ressources humaines, lesquels commenceront à se réunir en 2018.

Le conseil entreprendra un examen complet de la gouvernance en 2018, qui portera surtout sur la structure et l'efficacité des comités. L'examen permettra également d'établir les détails de la mise en œuvre des recommandations de la vérificatrice générale une fois qu'elles auront été présentées.



Kevin Vickers, conférencier d'honneur du Sommet de l'ACATC sur la gouvernance, a parlé de ses 29 années de travail avec des premiers intervenants et les défis en santé mentale auxquels font face les personnes chargées de nous protéger.

## La transparence : une priorité

Pour Travail sécuritaire NB, la gérance signifie être transparent en ce qui a trait à son travail et aux coûts pour faire son travail.

À cette fin, nous affichons sur notre site Web des rapports trimestriels qui présentent les états financiers de Travail sécuritaire NB et les progrès réalisés en vue d'atteindre nos buts. En 2017, le conseil d'administration a également décidé d'afficher la rémunération et les dépenses de ses



## BUT : SERVICE

Nous créerons une expérience de service axée sur les clients pour chaque personne que nous servons.



Des gestionnaires de cas comme Krista Hartery sont essentiels pour nous aider à faire en sorte que le client soit la priorité.

Nous vivons dans un monde qui évolue rapidement, et les attentes quant à l'excellence du service continuent à augmenter. Nous savons que Travail sécuritaire NB a eu une certaine difficulté à soutenir le rythme des changements en matière de service. Nous avons donc examiné en détail nos approches en vue de déterminer ce que nous pouvions améliorer afin de pouvoir nous adapter à ce milieu en constante évolution.

En 2017, Travail sécuritaire NB a mis en œuvre le projet de la feuille de route afin d'améliorer l'excellence du service pour devenir plus souple et adaptable dans l'environnement d'aujourd'hui.

La feuille de route est un plan de cinq ans qui a pour but d'orienter Travail sécuritaire NB vers une culture axée sur les clients qui offre de façon constante une expérience de service exceptionnelle à ses clients, soit les travailleurs, les employeurs et les fournisseurs de services. Cette approche appuie également notre valeur fondamentale, notamment « **Le client est la priorité** ».

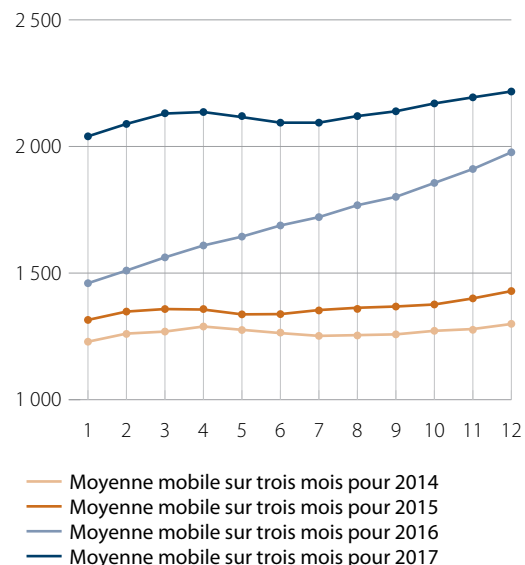
# SERVICE

## CIBLES ET RÉSULTATS

En 2017, nous avons entrepris un certain nombre d'initiatives en matière de service afin de mieux servir nos clients. Toutefois, l'augmentation du nombre de réclamations posait un défi. Puisque les réclamations durent plus longtemps et que le taux d'acceptation des réclamations est plus élevé, le nombre de réclamations a augmenté de 52 % entre le début janvier 2016 à décembre 2017. Cela représente une charge de travail exceptionnellement exigeante pour les employés de première ligne.

Nous avons adopté un processus complet qui vise à accroître l'efficacité et à réduire les coûts afin d'assurer que nous continuons à répondre aux besoins de nos clients.

**Nombre de réclamations avec interruption de travail à la fin du mois, de 2014 à 2017**



### **Cible** ► **D'ici 2019, la satisfaction des travailleurs et des employeurs à l'égard de la prestation des services sera égale ou supérieure à 80 %.**

Nous recueillons des renseignements sur la façon dont nous répondons aux attentes de nos clients depuis plus de 15 ans. Cependant, en 2015, la commissaire à l'accès à l'information et la protection de la vie privée (maintenant le commissaire à l'intégrité) nous a avisés que nous devions modifier notre façon de recueillir des renseignements. Nous devions mettre en œuvre de meilleures mesures de contrôle pour protéger la vie privée. Nous sommes engagés à respecter les normes les plus élevées pour protéger les renseignements personnels de nos clients. Nous avons donc commencé à examiner d'autres possibilités.

Après avoir travaillé avec le commissaire à l'intégrité, ce dernier a affirmé que nous pouvions recommencer à effectuer les sondages sur la satisfaction des clients en 2018. Nous avons hâte d'obtenir encore une fois des renseignements détaillés qui serviront à orienter notre travail et nos initiatives en vue d'améliorer nos services.

Bien que nous n'ayons pas pu effectuer de sondage sur la satisfaction à l'égard de la prestation de services de 2015 à 2017, nous continuons à obtenir des commentaires des clients par le biais de réunions d'engagement des intervenants chaque trimestre, de questionnaires de congé des clients du Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB, du comité permanent sur des questions liées aux travaux de construction, du Comité consultatif des travailleurs blessés, ainsi que de nos liens avec des associations de sécurité des industries de la construction, des scieries et des foyers de soins.

# FAITS SAILLANTS DU BUT EN MATIÈRE DE SERVICE

## Portail de Mes services : communication et services plus rapides pour les clients

En 2017, nous nous sommes tournés vers la technologie pour améliorer l'expérience des clients et augmenter la rapidité de nos services en ligne. Le nouvel outil donne aux travailleurs, aux employeurs et aux fournisseurs de soins

**Mes services** de santé accès aux services dont ils ont besoin, soit en ligne ou à partir d'une application mobile, et ce, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Les services en ligne du portail de Mes services sont pratiques et sécurisés, et permettent aux clients de communiquer avec Travail sécuritaire NB à l'aide d'un système de courriel sécurisé. Les clients peuvent maintenant recevoir un message sur leur appareil mobile lorsque de nouveaux renseignements au sujet de leur compte sont disponibles.

efficaces et axés sur les clients au sein du processus de résolution de problèmes en donnant aux clients une option pratique qui réduit le fardeau à la fois pour le Tribunal d'appel et le Bureau de l'ombud. Le nombre de plaintes liées au service présentées par les clients de Travail sécuritaire NB au Bureau de l'ombud a diminué de 55 % dans la première année depuis la création du Bureau de résolution de problèmes.

**Nous sommes engagés à offrir des services par le biais de diverses voies de communication. En 2017, plus de 10 000 des 14 716 employeurs cotisés au Nouveau-Brunswick ont envoyé leur Formulaire 100 en ligne.**

## Traitement efficace des plaintes

En 2017, nous avons élaboré un modèle de gestion de plaintes fondé sur la preuve qui présente clairement le processus pour traiter les plaintes à tous les niveaux de l'organisme. Nous avons également mis en œuvre une procédure pour assurer que nous faisons un suivi auprès du client et des employés de première ligne relativement à la plainte. En partageant les résultats du processus, les employés et la direction obtiennent des renseignements qui servent à apporter des améliorations.

Le nouveau modèle permettra d'assurer une conformité au sein du processus de traitement et du règlement de plaintes afin d'améliorer nos services.

## Meilleure prestation de services relativement à la prise de décision sur les réclamations

Pour de nombreux travailleurs blessés, l'équipe de prise de décision est souvent le premier point de contact avec Travail sécuritaire NB. Les services que les clients reçoivent en ce qui a trait à la prise de décision a un effet sur la satisfaction des clients par la suite. En 2017, l'équipe a réorganisé ses ressources afin d'assurer que nous continuons à respecter les délais en matière de prise de décision malgré le nombre de réclamations toujours à la hausse.

Nous avons également amélioré la technologie en matière de prise de décision pour accélérer le traitement de réclamations lorsqu'il manque des documents et pour faire le calcul de prestations de façon automatisée plutôt que manuellement comme par le passé, ce qui a représenté une économie de presque 20 jours par année de travail pour les employés. Ces économies de temps et d'argent sont réinvesties afin de nous permettre de mieux servir nos clients.



L'équipe du Bureau de résolution de problèmes (à l'arrière, dans l'ordre habituel) : Adèle Green, spécialiste de l'examen interne; Florence Flower, spécialiste des services aux clients; Grace Samson, spécialiste de l'examen interne; et Robyn Gardner Losier, spécialiste de l'examen interne. (À l'avant, dans l'ordre habituel) : Rebecca Bonnell Conners, spécialiste de l'examen interne; Tim MacFarlane, gestionnaire du Bureau de résolution de problèmes; et Stephanie Allport, administratrice.

## Le Bureau de résolution de problèmes est digne de son nom

Le Bureau de résolution de problèmes est une extension de notre modèle de service axé sur les clients. Il a pour but de traiter et de résoudre les plaintes de travailleurs blessés rapidement.

Le processus d'examen est très simple. Le Bureau communique avec les clients pour discuter de leurs préoccupations. Les examens sont habituellement effectués dans les deux semaines après que le cas a été attribué à un employé. Le Bureau a modifié 50 % des décisions prises sur les réclamations qui avaient fait l'objet de plaintes.

Il a également établi de solides relations de travail avec les défenseurs des travailleurs, les employés du Tribunal d'appel des accidents au travail et les employés du Bureau de l'ombud du Nouveau-Brunswick. Il offre des services

# FAITS SAILLANTS DU BUT EN MATIÈRE DE SERVICE



Jill Hawker, analyste de systèmes au sein du Service de technologie de l'information, aide à maintenir le portail de Mes services.

## Communication de données et transparence

La transparence est une composante clé pour nous aider à atteindre le but en matière de service. De plus, la collecte et la communication de données relativement à tous les aspects de notre travail sont une priorité. Au début de 2017, nos intervenants ont demandé un meilleur accès aux données liées au régime d'indemnisation des travailleurs.

Nous avons donc entrepris d'améliorer les processus de renseignements pour que les intervenants aient accès aux statistiques liées aux réclamations, aux blessures, aux cotisations et

aux appels, et ce, au moyen d'un seul clic. Nous examinons également la nouvelle technologie pour améliorer davantage les processus de renseignements afin de donner aux intervenants accès aux renseignements dont ils ont besoin encore plus rapidement et facilement.

## Cartographie de l'expérience du client

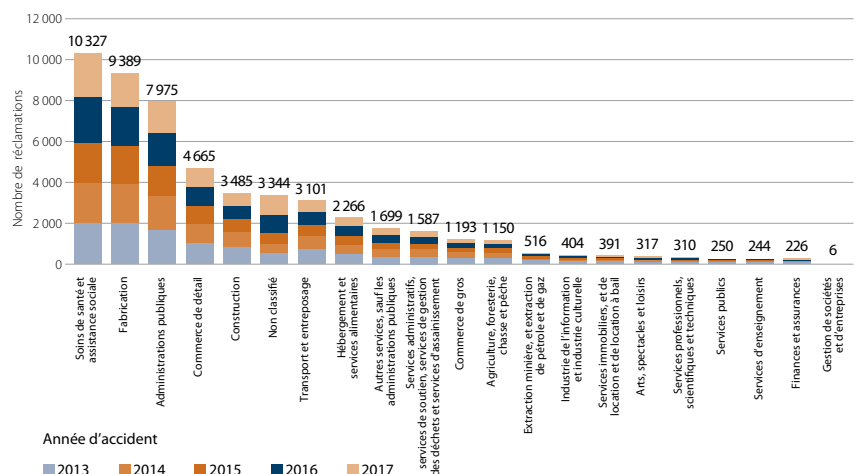
Pour offrir des services de qualité axés sur le client, nous devons d'abord comprendre ce dont nos clients ont besoin pour aller ensuite au-delà des attentes. En 2017, Travail sécuritaire NB s'est engagé à mieux comprendre l'expérience des travailleurs, des employeurs et des fournisseurs de services, et ce, en l'examinant de leur point de vue. Nous avons cartographié l'expérience du travailleur qui navigue dans le régime d'indemnisation des travailleurs et avons élaboré des profils de personnalité généraux afin de mieux comprendre nos divers clients.

Le processus de cartographie aide à faire ressortir les lacunes ou les faiblesses, ainsi que les endroits où l'organisme peut apporter des améliorations afin de satisfaire les besoins et les attentes de ses clients. Il s'agit d'un processus qui assure que l'accent est mis sur le client.

Nous avons examiné tous les renseignements et en avons ressorti des points clés pour améliorer nos services : des interactions et des communications plus personnelles; des processus de services uniformes; et de meilleures façons de communiquer avec tous les clients.

Le processus nous a permis d'acquérir des connaissances qui nous aideront à atteindre notre but d'offrir des services de la plus haute qualité axés sur les clients. Nous avons hâte de mettre en œuvre certaines de nos constatations en 2018.

## Nombre de réclamations acceptées et donnant droit à des prestations selon le secteur d'industrie



## BUT : APPUI

Nous appuyerons les travailleurs pendant leur rétablissement à la suite d'une blessure subie au travail ainsi que les employeurs qui ressentent les effets de ces blessures.



Eileen Keating est gestionnaire du Programme de rétablissement au Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB, situé à Grand Bay-Westfield. Au cours des 40 dernières années, le Centre a aidé plus de 24 000 travailleurs néo-brunswickois à se rétablir.

Le travail est bon pour vous et votre famille. Ce fait fondamental motive nos efforts en vue d'appuyer le retour au travail rapide et en toute sécurité des travailleurs blessés. Le retour au travail aide les travailleurs à demeurer actifs et leur donne un but à atteindre. Il leur procure également une stabilité financière. Le travail est aussi bon pour leur santé physique et mentale. En fait, il aide souvent à accélérer la guérison.

Les programmes de retour au travail sont également avantageux pour les employeurs puisqu'ils leur permettent de minimiser la perte de productivité; de conserver un travailleur ayant des compétences et de l'expérience; de réduire les coûts liés à trouver un remplaçant; et de diminuer les coûts de réclamation qui peuvent ensuite réduire la cotisation.

# BUT : APPUI CIBLES ET RÉSULTATS

Travail sécuritaire NB appuie un modèle de rétablissement durable axé sur le client en offrant des prestations, de l'aide médicale et des services de réadaptation de qualité aux travailleurs blessés, au besoin. Il appuie également les employeurs au moyen de programmes de gestion de l'incapacité au travail et de prévention; de tâches modifiées; de programmes de retour au travail; et de mesures d'adaptation.

Pour que la gestion des réclamations et la réadaptation soient efficaces, on doit mettre l'accent sur le client et s'assurer qu'il maintienne un lien avec son lieu de travail. Dans la mesure du possible, nous visons à faire en sorte que le client reçoive des traitements tout en demeurant au travail, et à minimiser la durée de son absence du travail et de son éloignement de ses collègues. Nous avons adopté ce processus puisque selon les preuves médicales, il s'agit de l'option la plus saine pour la plupart des personnes qui ont subi une blessure au travail. Cependant, le travail d'équipe est nécessaire pour établir des modalités de travail sécuritaires pour les travailleurs blessés. Les travailleurs, les employeurs et les fournisseurs de soins de santé doivent tous aider à mettre l'accent sur ce qu'une personne peut faire au lieu de travail plutôt que sur ce qu'elle ne peut pas faire.

## Cible ► En 2017, nous avons établi des mesures pour nous aider à évaluer l'appui que nous offrons aux travailleurs et aux employeurs touchés par les blessures subies au travail.

Les mesures suivantes serviront de référence et éclaireront la cible pour 2019 :

- **Durée des réclamations**
- **Taux de travailleurs qui travaillent au moment de la fermeture de leur réclamation pour toutes les réclamations avec interruption de travail**
- **Questionnaire pour les travailleurs sur le but en matière d'appui**

### Durée des réclamations – Réclamations avec interruption de travail fermées (travailleurs ayant un but quant au retour au travail)

Mesure	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Durée :</b> Nombre moyen de jours perdus (non approuvé)	51,3	50,5	58,4	57,4	<b>64,7</b>

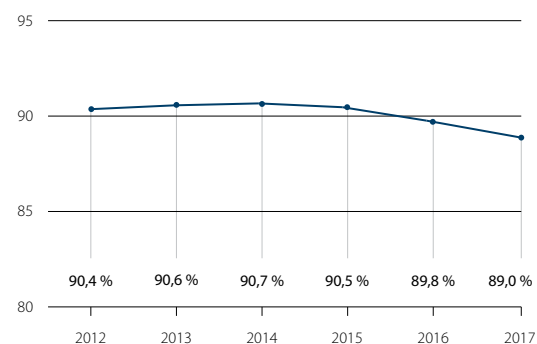
Les données du tableau représentent la durée moyenne des réclamations de travailleurs ayant un but quant au retour au travail. Elles sont calculées une fois que la réclamation est fermée. Comme les données l'indiquent, la durée des réclamations a augmenté de presque 13 % de 2016 à 2017.

La durée moyenne des réclamations ouvertes a beaucoup augmenté et s'est chiffrée à 238,8 jours en 2017. Cette augmentation est en partie attribuable à des changements au niveau des politiques et des pratiques qui rendent plus difficile le retour au travail de travailleurs lorsqu'une condition personnelle constitue l'obstacle principal. Des changements au niveau du pouvoir de décision au sein du régime ont fondamentalement élargi le régime, ce qui a entraîné une augmentation importante du nombre de réclamations et de leur durée, et qui fait que Travail sécuritaire NB gère beaucoup plus que les blessures liées au travail.

### Pourcentage de travailleurs qui travaillaient au moment de la fermeture de leur réclamation (toutes les réclamations avec interruption de travail)

Le pourcentage de clients qui se sont absents du travail, mais qui travaillaient au moment de la fermeture de leur réclamation est demeuré stable au cours des cinq dernières années. En 2017, un total de 89 % (3 695 clients) étaient retournés au travail lorsque leur réclamation a pris fin.

### Toutes les réclamations avec interruption de travail (Pourcentage de clients qui travaillaient au moment de la fermeture de leur réclamation)



# BUT : APPUI CIBLES ET RÉSULTATS

## Pourcentage de clients qui travaillaient au moment de la fermeture de leur réclamation

De ce nombre, 98,8 % travaillaient toujours trois mois plus tard. Nous prévoyons que le nombre de travailleurs qui sont retournés au travail au moment de la fermeture de leur réclamation augmentera étant donné que nous mettons plus d'accent sur les mesures pour appuyer le retour au travail et le retour au travail rapide.

## Satisfaction des travailleurs et des employeurs à l'égard des services de soutien, 2017

Afin de mieux comprendre la satisfaction des clients à l'égard du niveau de soutien, nous avons effectué un sondage auprès de travailleurs et d'employeurs qui avaient reçu des services liés à une réclamation récemment.

### Satisfaction des travailleurs à l'égard des services de soutien

On m'a écouté.	J'ai été traité de façon juste.	J'ai été traité avec compréhension.	Le personnel m'a bien expliqué les choses.	On m'a avisé des prestations que je pourrais recevoir.	Le personnel a coordonné les traitements dont j'avais besoin pour mon rétablissement.	Le personnel a coordonné les traitements dont j'avais besoin pour mon retour au travail.
<b>82,6 %</b>	<b>85,2 %</b>	<b>84,2 %</b>	<b>82,3 %</b>	<b>79,4 %</b>	<b>79,4 %</b>	<b>81,3 %</b>

### Satisfaction des employeurs à l'égard des services de soutien

Le personnel m'a donné suffisamment de renseignements sur les progrès de mon employé et son retour au travail.	Le personnel a aidé mon employé à retourner à un travail modifié.	Le personnel a facilité les services médicaux et de réadaptation pour aider mon employé à se rétablir.	Le personnel a coordonné et appuyé le processus de retour au travail de mon employé.	Le personnel a répondu à mes questions ou préoccupations.
<b>65,6 %</b>	<b>61,0 %</b>	<b>65,6 %</b>	<b>69,5 %</b>	<b>71,4 %</b>

Les résultats nous ont aidés à comprendre les besoins de nos clients et à établir des priorités relativement aux améliorations à apporter. Les travailleurs, leur famille et les employeurs connaissent tous des bienfaits lorsque les travailleurs blessés retournent à un travail sécuritaire et productif qui correspond à leurs capacités après la blessure.

Les employeurs ont affirmé qu'ils avaient besoin d'aide pour créer du travail modifié, et de plus d'appui de Travail sécuritaire NB pour gérer le rétablissement et le retour au travail des travailleurs blessés. À cette fin, en 2017, nous avons invité un plus grand nombre d'employeurs à participer à une initiative donnant un accès direct à des traitements de physiothérapie. Cette initiative permet aux travailleurs blessés qui ont subi une lésion musculo-squelettique d'avoir accès à des traitements plus rapidement. En 2018, nous mettrons en œuvre une initiative afin d'aider les employeurs à élaborer leurs propres programmes de gestion de l'incapacité au travail, et nous continuerons de travailler avec les employeurs et les travailleurs afin d'améliorer les résultats en matière de satisfaction à l'égard des services de soutien.

# FAITS SAILLANTS DU BUT EN MATIÈRE D'APPUI

## Appui pour retourner au travail rapidement

En 2017, nous avons établi un certain nombre de stratégies afin d'appuyer un retour au travail rapide, dans la mesure du possible. Ces stratégies ont compris l'élargissement du programme de renvoi direct en physiothérapie afin d'inclure un plus grand nombre de lieux de travail; l'élaboration d'un programme de gestion de l'incapacité au travail pour que les employeurs puissent aider les travailleurs à retourner au travail plus rapidement et à demeurer au travail; l'établissement d'un groupe de travail avec les médecins de la province, qui sont des partenaires clés dans le retour au travail; et la communication de décisions plus rapidement afin de faciliter le traitement et le retour au travail.

## Élaboration de processus pour appuyer la prise de décision

Pour que le régime soit juste et équitable, nous avons axé nos efforts sur l'amélioration du processus de prise de décision. Le projet comprend deux volets clés. Tous les gestionnaires de cas et les agents d'indemnisation reçoivent une formation en justice administrative reconnue à l'échelle nationale. La justice administrative est une meilleure pratique pour ce qui est de l'interprétation de la législation, de la rédaction de décisions et de la communication de décisions aux clients. Des outils ont également été élaborés pour assurer que les mêmes faits sont traités de la même façon chaque fois afin d'assurer une prise de décision uniforme.

## Vérification de la gestion des réclamations

Tel que nous l'avons mentionné, après un examen initial, le Bureau de la vérificatrice générale a décidé de faire une vérification de deux aspects de Travail sécuritaire NB, dont la gestion des réclamations. La vérification a pour but de déterminer si la structure de gestion des réclamations actuelle est efficace. Nous avons hâte de voir les recommandations qui découleront de la vérification à l'automne de 2019.

## Travailler à sa santé

Les travailleurs blessés du Canada atlantique ont tendance à prendre plus longtemps à retourner au travail par rapport à ceux d'autres endroits au pays. En 2017, pour aider davantage les travailleurs qui se remettent d'une blessure subie au travail, nous avons travaillé avec d'autres organismes chargés de l'indemnisation des travailleurs du Canada atlantique pour

- aidant les travailleurs blessés à maintenir un lien avec leur lieu de travail à la suite d'une blessure;
- favorisant le travail d'équipe pour le rétablissement.

Le travail est extrêmement important pour le bien-être physique et psychologique d'une personne, et c'est ce qu'illustre la campagne au moyen de quatre témoignages touchants. Une vidéo et du contenu Web ont également été élaborés et présentés en 2017.

## Faire la différence, un travailleur blessé à la fois

Le Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB, situé à Grand Bay-Westfield, continue à être un établissement de réadaptation à but non lucratif de calibre mondial. Il est engagé à aider les travailleurs qui ont subi des blessures complexes et ont besoin de traitements spécialisés. Le Centre a reçu un agrément de la Commission on Accreditation of Rehabilitation Facilities (CARF) International, qui est reconnue comme étant la norme de référence internationale pour ce qui est des traitements. L'année 2017 a marqué le 40<sup>e</sup> anniversaire du Centre. Au cours des 40 dernières années, le Centre a aidé plus de 24 000 travailleurs néo-brunswickois à se rétablir à la suite d'une blessure subie au travail.

En 2007, le pourcentage de clients qui se sont absentes du travail, mais qui ont repris l'emploi qu'ils occupaient avant leur accident s'est chiffré à 82,05 %, ce qui représente 3 406 réclamations.

En 2017, il a traité 531 travailleurs blessés qui vivaient avec les conséquences de leur blessure depuis 592 jours en moyenne avant d'être admis au Centre. Dans presque tous ces cas, les traitements qu'ils avaient reçus dans leur région ne les avaient pas aidés à retourner au travail. Ces cas complexes exigent une approche différente. Le Centre vise à traiter l'aspect physique et mental lié aux blessures par le biais d'une approche d'équipe multidisciplinaire.

Les travailleurs blessés admis au Centre ont accès à un ergothérapeute, un physiothérapeute et un médecin, ainsi qu'à un travailleur social et à un psychologue, au besoin. L'approche d'équipe vise à traiter la personne entière. Il s'agit d'une approche qui se distingue nettement des autres traitements que les travailleurs blessés ont reçus.

Le Centre demeure à la fine pointe des traitements pour les personnes atteintes de blessures complexes. La preuve de leur succès se trouve dans les données. Des 531 travailleurs blessés qui ont reçu des traitements au Centre en 2017, un total de 405 (76,2 %) sont retournés au travail ou étaient capables d'y retourner après leur traitement.

Selon un questionnaire de programme au Centre, Michael Bewsher, le Centre est un bon endroit où travailler et recevoir des traitements. Les traitements multidisciplinaires permettent aux employés et aux travailleurs blessés de bien comprendre les questions complexes, et aident les travailleurs blessés à se rétablir et à aller de l'avant. Il ajoute que les soins





# FAITS SAILLANTS DU BUT EN MATIÈRE D'APPUI



Vue aérienne du Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB à Grand Bay-Westfield.

professionnels et bienveillants que les employés du Centre offrent aident non seulement les travailleurs à retourner au travail, mais à reprendre leur vie en main.

C'est aussi l'avis de la plupart des personnes qui ont reçu des traitements au Centre. Selon les questionnaires sur la satisfaction que les travailleurs blessés ont rempli en 2017, un total de 88 % étaient « très satisfaits » ou « satisfaits » de l'aide qu'ils avaient reçue des équipes de traitement. Les employés du Centre sont très fiers du fait que le Centre maintient de façon constante un taux de satisfaction élevé depuis de nombreuses années. De nombreuses histoires racontent comment le Centre change la vie des gens. L'histoire de Laurie Hutchings en est un parfait exemple.

## Profil d'une travailleuse blessée : Laurie Hutchings

Je suis cuisinière au Kingsway Care Centre à Quispamsis.



Laurie Hutchings est retournée au travail après avoir été adressée au Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB pour une réadaptation plus poussée à la suite d'une déchirure ligamentaire à l'épaule.

En 2016, j'ai dû subir une opération pour une lésion attribuable au travail répétitif au poignet. Je suis retournée au travail au printemps de 2017.

J'ai ensuite subi une blessure à l'épaule du même côté. La douleur ne s'est pas améliorée avec le temps et à la longue, je ne dormais plus. Je ne pouvais pas faire mon travail, et c'était très décourageant. Mon employeur m'a offert des mesures d'adaptation. J'accomplissais des tâches modifiées, mais je ne trouvais pas que ça aidait puisque je n'avais pas le type de services dont j'avais besoin. Je sentais

comme si je n'accomplissais rien et je suis le genre de personne qui aime faire du bon travail.

C'était déprimant.

À l'automne de 2017, j'ai subi un examen d'imagerie par résonance magnétique, qui a révélé que j'avais une déchirure

## Offrir la meilleure aide médicale

En 2017, Travail sécuritaire NB a adopté une politique qui énonçait les critères relatifs au paiement du cannabis à des fins médicales pour traiter une blessure subie au travail. Voilà un exemple de la façon dont Travail sécuritaire NB prend les devants pour appuyer les travailleurs en leur offrant le meilleur traitement possible pendant leur traitement. Les bienfaits du cannabis à des fins médicales ne sont pas encore bien connus, mais nous savons qu'il est efficace pour traiter des conditions comme le cancer, les blessures au système nerveux central, y compris les spasmes musculaires, et la douleur neuropathique chronique. Il peut également être utilisé pour réduire les méfaits dans le cadre d'une stratégie conçue pour réduire le besoin d'opiacés.

Le médecin-chef de Travail sécuritaire NB, le d<sup>r</sup> Paul Atkinson, explique comment le cannabis à des fins médicales servira le mieux à appuyer les travailleurs blessés :

« Nous examinerons l'efficacité du traitement par rapport aux risques, comme le niveau d'incapacité. Travail sécuritaire NB n'a approuvé qu'un type de cannabis à des fins médicales au Nouveau-Brunswick. Il a également précisé que le cannabis devait contenir moins de 1 % de tétrahydrocannabinol (THC) et plutôt être riche en cannabidiol, un composant qui procure des bienfaits médicaux importants sans les effets secondaires psychotropes. »

ligamentaire à l'épaule. Le médecin m'a dit que je devais aller au Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB.

J'étais nerveuse, mais je dois vous avouer que mon expérience au Centre a été formidable. Les employés du Centre sont fantastiques et j'avais toute une équipe pour m'appuyer. Personne ne portait de jugements et tous les employés m'ont beaucoup aidé.

Le fait que je pouvais expliquer à un physiothérapeute ce que je ressentais quand je faisais un exercice a fait toute la différence. Il était merveilleux de recevoir des commentaires et des recommandations immédiatement. Ce genre d'appui a eu un effet très positif sur ma guérison.

Les membres de mon équipe étaient comme des amis. Ils ont consacré beaucoup d'efforts à ma guérison. Puisque je suis cuisinière, je préparais de la nourriture à la cafétéria l'après-midi. Des personnes de partout au Centre venaient voir ce que je préparais. C'était très amusant.

J'ai passé sept semaines au Centre de rééducation vers la fin de 2017, puis je suis retournée au travail de façon graduelle. J'avais quelqu'un pour m'appuyer, et j'ai pu reprendre mes tâches sans tarder.

Je me sens très soulagée, et je suis très reconnaissante d'être à nouveau productive au travail.

## BUT : ENGAGEMENT DES INTERVENANTS

Nous engagerons nos intervenants en entamant un dialogue constructif, et en entretenant nos relations et nos partenariats avec eux, ainsi qu'en les faisant participer à la prise de décision afin de garantir un régime de santé, de sécurité et d'indemnisation des travailleurs durable.



Chad Humphries est spécialiste en relations avec les intervenants et en planification des activités. Il assure les relations avec un certain nombre de partenaires, comme l'industrie de la construction.

Le conseil a adopté le nouveau but en matière d'engagement des intervenants en 2017. Le but est conforme à notre valeur fondamentale, soit « Le client est la priorité ». Nous croyons que le régime appartient aux travailleurs et aux employeurs de la province et que par conséquent, ils doivent aider à le façonner. Nous devons obtenir leurs commentaires afin de créer un régime qui satisfait le mieux à leurs besoins.

Travail sécuritaire NB adopte une approche qui vise l'organisme en entier pour établir et maintenir des relations avec les intervenants. Il organise des activités à tous les niveaux, allant du conseil d'administration jusqu'aux employés de première ligne.

En 2017, il était très évident que nous mettions l'accent sur l'engagement des intervenants. Par exemple, nous avons amélioré les consultations en matière de politiques en ligne, et avons organisé des réunions publiques afin de discuter de défis et de possibilités. Ces activités nous ont permis de connaître les besoins des intervenants qui appartiennent le régime, et d'obtenir leurs commentaires en vue d'améliorer notre prise de décision. Malgré les défis auxquels Travail sécuritaire NB a fait face en 2017, le processus a été positif pour l'organisme, qui continue à chercher des façons de tenir compte des commentaires des intervenants.

# BUT : ENGAGEMENT DES INTERVENANTS

## CIBLES ET RÉSULTATS

**Cible** ► **L'année a été une année de référence relativement à notre but en matière d'engagement des intervenants. Nous avons établi trois mesures pour le but, soit la confiance des intervenants en Travail sécuritaire NB, la perception des intervenants par rapport à l'équilibre et le nombre de décisions tenant compte des commentaires des intervenants, et nous établirons une cible pour l'avenir à partir des résultats obtenus cette année.**

En 2017, nous avons effectué un sondage auprès de groupes d'employeurs et de travailleurs choisis au hasard afin d'obtenir leur point de vue sur deux des trois mesures, soit la confiance des intervenants et leur perception de l'équilibre du régime.

Mesure	Résultat pour 2017
<b>Confiance des intervenants</b> (visant la gestion de Travail sécuritaire NB et les services de l'organisme, et sa capacité de réaliser sa vision de promouvoir des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick)	<b>79 % – Travailleurs</b> <b>80 % – Employeurs</b>
<b>Perception des intervenants</b> par rapport à l'équilibre entre les intérêts des travailleurs et des employeurs	<b>73 % – Travailleurs</b> <b>69 % – Employeurs</b>

La troisième mesure sert à déterminer le pourcentage de décisions du conseil liées aux politiques et à la législation pour lesquelles Travail sécuritaire NB a obtenu des commentaires des intervenants. Cette mesure est essentielle pour déterminer à quel point nous tenons compte des commentaires des intervenants quand nous apportons des modifications aux politiques et aux lois qui aideront à façonner le régime à l'avenir. C'est notre façon de nous tenir responsables de représenter les besoins de nos intervenants.

Mesure	Résultat pour 2017
Nombre de décisions liées aux politiques ou aux lois que le conseil de Travail sécuritaire NB a rendues qui tenaient compte des commentaires des intervenants	<b>88 %</b>

Le dr Paul Atkinson, médecin-chef de Travail sécuritaire NB, a pris la parole à la réunion avec les intervenants pour discuter des programmes de retour au travail le 13 décembre.



# FAITS SAILLANTS DU BUT EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT DES INTERVENANTS

## On vous écoute

En 2017, Travail sécuritaire NB a mis plus d'accent sur ses relations avec les intervenants. À cette fin, il a organisé des réunions avec les intervenants dans l'ensemble de la province. Ces réunions ont permis non seulement à Travail sécuritaire NB et à ses clients de mieux se comprendre, mais elles ont également donné l'occasion aux travailleurs et aux employeurs de communiquer.

Au cours des premières réunions, qui ont eu lieu en avril et en juin, nous avons expliqué aux intervenants les facteurs qui ont eu un effet important sur les coûts de réclamation, le niveau de capitalisation et les taux de cotisation. À la réunion de septembre, nous leur avons expliqué notre décision d'augmenter le taux de cotisation moyen de 2018. À celle de décembre, nous avons discuté de la durée des réclamations, ainsi que des programmes de retour au travail qui sont avantageux pour les travailleurs et les employeurs. Nous croyons pouvoir faire des améliorations et réduire les coûts à cet égard.

## Amélioration des consultations en matière de politiques

Travail sécuritaire NB consulte périodiquement les intervenants à l'égard de nouvelles politiques proposées et des politiques faisant l'objet d'un examen. En 2017, nous avons cherché des façons de faire mieux en invitant les commentaires d'intervenants intéressés et de spécialistes pertinents. Nous avons amélioré le processus d'accès aux consultations en ligne, et avons encouragé davantage la participation aux consultations en envoyant des courriels et en faisant la promotion par le biais de médias sociaux.

En plus d'améliorer les outils en ligne, Travail sécuritaire NB est engagé à faire participer les intervenants clés aux décisions liées aux politiques par l'entremise de forums, de rencontres en personne et de comités spéciaux. Par exemple, en 2017, quand Travail sécuritaire NB élaborait une politique sur le cannabis en tant qu'aide médicale pour traiter les blessures subies au travail, il a consulté des producteurs autorisés, des travailleurs, des employeurs, le gouvernement, ses homologues de l'ensemble du pays et plus de 6 000 professionnels de la santé. Il est persuadé que la politique qui est découlée de ces consultations répond aux besoins de ses clients.

## Collaboration avec les autres provinces de l'Atlantique pour l'harmonisation législative

En 2016, à la demande d'employeurs de réduire les obstacles commerciaux et d'améliorer la mobilité de la main-d'œuvre et du commerce entre les provinces de l'Atlantique, le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a conféré aux quatre provinces un mandat visant à reconnaître mutuellement ou harmoniser les exigences en matière de sécurité dans l'ensemble des provinces, dans la mesure du possible.

Le problème pour les employeurs relativement à la santé et à la sécurité au travail est que les règlements régissant l'équipement de protection individuelle et la formation de sécurité varient d'une province à l'autre.

Par exemple, au Nouveau-Brunswick, les bottes de travail d'un travailleur doivent être conformes à la norme de l'Association canadienne de normalisation (CSA) de 1992 ou l'équivalent, mais en Nouvelle-Écosse, elles doivent être conformes à la norme CSA la plus récente. Si un employeur a un employé qui travaille à des chantiers dans les deux provinces, doit-il vraiment lui fournir deux différentes paires de bottes de travail?

Afin de trouver un terrain d'entente, les quatre provinces ont chacune nommé un représentant pour faire partie d'un groupe de travail chargé d'examiner les exigences législatives qui s'appliquent à l'équipement de protection individuelle et à la formation de sécurité. Le groupe présentera des recommandations en vue de l'harmonisation.

L'harmonisation législative a également lieu à l'échelle mondiale. L'agent principal de contrôle de Travail sécuritaire NB siège au comité de la santé et de la sécurité au travail de l'Association canadienne des administrateurs de la législation ouvrière. L'organisme a demandé au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail de faciliter le processus d'harmonisation national, soit de faire une analyse, de trouver une entente commune et de proposer une stratégie pour l'harmonisation qui aura fait l'objet d'une évaluation, d'une discussion et d'un vote.

Les premiers ministres ont examiné le volet de l'indemnisation des travailleurs et ont indiqué qu'il serait avantageux pour toutes les provinces d'utiliser le système de l'Agence du revenu du Canada (ARC), appelé « Une entreprise – Un numéro ». Un employeur se servirait du numéro d'employeur de l'ARC auprès de toutes les commissions des accidents du travail, ce qui faciliterait son inscription en vue d'une protection dans l'ensemble du Canada atlantique.

## Faire avancer la sécurité dans l'industrie de la construction

Travail sécuritaire NB travaille de près avec les métiers de la construction en vue de promouvoir l'excellence en sécurité. C'est pourquoi il a mis sur pied un comité consultatif permanent sur des questions liées aux travaux de construction. Il s'agit d'un partenariat avec les industries de la construction de bâtiments, de la construction des routes et de la construction lourde du Nouveau-Brunswick. Le but est d'améliorer les programmes et services de Travail sécuritaire NB, ainsi que d'assurer que les participants comprennent et appuient les propositions législatives de Travail sécuritaire NB en favorisant un dialogue à deux sens.

Lorsqu'un besoin est déterminé, qu'il soit ou non lié à la sécurité, à l'indemnisation ou au retour au travail, le conseil d'administration se tourne vers ce comité, qui communique aux intervenants les plus récents renseignements et les faits nouveaux à l'égard de modifications législatives et de changements aux politiques et aux programmes qui ont été approuvés.

L'engagement des intervenants est une priorité continue pour le conseil. Ce dernier cherche toujours à obtenir de nouveaux points de vue, surtout de la part des personnes qui œuvrent dans ces industries chaque jour.

# BUT : ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

Nous aurons des équipes à rendement élevé qui sont compétentes, engagées et habilitées à atteindre les buts stratégiques de Travail sécuritaire NB.



Jeanne Richard est une préposée à l'information au bureau principal à Saint John. Des employés engagés et valorisés sont la clé pour assurer une main-d'œuvre heureuse et aimable qui offre d'excellents services.

Nos employés sont des personnes dévouées et passionnées qui sont engagées à améliorer la vie des travailleurs et des employeurs néo-brunswickois. Bien que le travail comporte un rythme soutenu et pose des défis, il est valorisant.

Nous cherchons toujours des façons d'améliorer l'expérience et l'engagement des employés de Travail sécuritaire NB. En 2017, nous avons mis en œuvre un certain nombre d'initiatives afin d'appuyer nos employés et de renforcer leurs compétences. Nous avons offert plus de modalités de travail flexibles en faisant l'essai du travail à distance. Nous avons également mis l'accent sur l'établissement d'une culture de leadership en sécurité par le biais de la formation et de la gouvernance. L'équipe de la haute direction a donné l'exemple en parlant aux employés pour promouvoir un milieu de travail collaboratif et améliorer la confiance.

# BUT : ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

## CIBLES ET RÉSULTATS

**Cible** ► **D'ici 2019, le niveau d'engagement des employés selon le sondage sera égal ou supérieur à 60 %.**

2015 – 47,4 % | 2016 – 52,4 % | 2017 – 48,0 %

Divers facteurs ont créé de l'incertitude chez certains employés pendant l'année, ce qui a entraîné une baisse de 4,4 % des résultats en matière d'engagement pour 2017. Depuis le sondage, nous avons discuté avec ces employés afin de mieux comprendre les facteurs qui ont entraîné les résultats et de trouver des solutions.

Selon les résultats du sondage de 2017, des améliorations pourraient être apportées à trois secteurs. Nous mettrons l'accent sur ces secteurs en vue d'améliorer les résultats en matière d'engagement.

## FAITS SAILLANTS DU BUT EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

### Perfectionnement professionnel des employés

Nous croyons que l'apprentissage continu optimise le potentiel de tous les employés et par conséquent, la capacité de Travail sécuritaire NB à offrir des services efficaces à ses clients. L'organisme adopte une philosophie d'apprentissage qui comprend l'apprentissage au travail, l'encadrement et des méthodes d'apprentissage structurées. En 2017, les employés ont reçu plus de 200 différents types de perfectionnement professionnel qui nous ont permis de continuer à améliorer notre capacité interne. La formation ou l'éducation portait sur des sujets comme la santé mentale, les premiers soins, la justice administrative, la protection contre les chutes, le leadership en sécurité et la thérapie comportementale cognitive.

Les agents de santé et de sécurité reçoivent sans cesse de la formation sur diverses procédures de sécurité, comme les opérations de sautage et la protection contre les chutes, afin d'assurer que leurs compétences demeurent à jour et qu'ils connaissent toutes les nouvelles procédures de sécurité dans une toute une gamme d'industries.

### Santé, mieux-être et sécurité

Travail sécuritaire NB accorde autant d'importance à la santé et à la sécurité de ses employés qu'il en accorde aux lieux de travail. En 2017, nous avons accepté six réclamations d'employés, dont deux étaient des réclamations avec interruption de

travail, ce qui équivaut à 1,26 réclamation acceptée par 100 équivalents temps plein. Bien que notre but soit zéro réclamation, ce chiffre continue à être inférieur à la moyenne de cinq ans de 1,97.

Le comité mixte d'hygiène et de sécurité le comité de mieux-être travaillent ensemble afin d'appuyer les stratégies de santé, de sécurité et de mieux-être de l'organisme. Les comités de mieux-être dans les régions continuent à organiser diverses activités à l'intérieur et à l'extérieur pendant l'année. En 2017, ils ont organisé entre autres des classes de Zumba, du patinage et des randonnées pédestres. Les comités de mieux-être mettent également l'accent sur l'éducation et la sensibilisation. En 2017, ils ont organisé des séances sur la santé mentale offertes par l'Association canadienne pour la santé mentale.

### Modalités de travail flexibles

Nous comprenons que les employés n'ont pas tous les mêmes besoins relativement au lieu de travail. Nous cherchons sans cesse des façons de mieux appuyer nos employés afin qu'ils puissent réussir. Des recherches indiquent qu'il existe de nombreux avantages à offrir des modalités de travail flexibles en plus de la semaine de travail traditionnelle de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.

En 2016, nous avons mis en œuvre un programme selon lequel les employés pouvaient « acheter » une semaine additionnelle de congés payés moyennant une légère diminution de salaire pendant toute l'année. Un total de 44 employés ont participé au programme cette année. Nous avons également offert aux employés l'option de travailler une semaine de travail comprimée. Ils peuvent

# FAITS SAILLANTS DU BUT EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS



Des employés de Travail sécuritaire NB participent à l'activité Santa Shuffle pour l'Armée du Salut et des familles dans le besoin.

travailler plus de sept heures par jour et avoir une demi-journée ou une journée additionnelle de congé chaque deux semaines ou une demi-journée chaque semaine.

En 2017, nous avons fait l'essai d'un programme de travail à distance. Un total de 30 employés y ont participé. De nombreux d'entre eux étaient des employés sur le terrain qui travaillaient souvent à l'extérieur du bureau. Nous examinerons les données recueillies pendant le programme pilote afin de déterminer les prochaines étapes.

## Bénévolat dans la communauté

Les employés de Travail sécuritaire NB sont engagés à redonner à la communauté. Voici quelques-unes des activités importantes auxquelles ils ont participé pendant l'année :

- Travail sécuritaire NB a aidé les Néo-Brunswickois touchés par la tempête de verglas dans la région du nord-est en janvier. Des membres de la direction et des employés ont fait des dons d'une valeur de plus de 4 000 \$ aux refuges d'urgence : aliments, cartes-cadeaux pour l'achat d'essence et autres fournitures. Un agent de santé et de sécurité de Travail sécuritaire NB et pompier volontaire, Yanic Chiasson, a coordonné la distribution des dons d'articles par l'entremise du Service des incendies de Shippagan.

- Des employés dans la région de Saint John ont fait preuve de générosité en prenant part à la St. Paddy's Day Dash en mars. Il s'agissait d'une activité de levée de fonds pour la Société canadienne du cancer. Vingt et un employés et membres de leur famille et amis ont parcouru 4 km, à la marche ou à la course, le long du Passage du port.
- Plus de 30 employés ont participé à l'activité *Santa Shuffle and Elf Walk* le 2 décembre le long du Passage du port à Saint John pour l'Armée du Salut.

Les employés ont également fait des dons à des campagnes, des activités, des organismes à but non lucratif et des associations d'industries, dont :

- Romero House
- Harbour Lights
- Fondation Rêves d'enfants
- AMAZEatorium à Saint John
- Fil de vie
- Institut national canadien pour les aveugles
- Société canadienne de la santé et de la sécurité au travail
- Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées

# STATISTIQUES ET RÉFÉRENCES

## FAITS EN BREF

### Employeurs

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'employeurs cotisés	14 226	14 218	14 350	14 587	<b>14 716</b>
Masse salariale inférieure à 0,5 million de dollars	11 634 (81,8 %)	11 559 (81,3 %)	11 620 (81,0 %)	11 744 (80,5 %)	<b>11 765</b> (79,9 %)
Masse salariale entre 0,5 et 2,5 millions de dollars	2 088 (14,7 %)	2 142 (15,1 %)	2 186 (15,2 %)	2 286 (15,7 %)	<b>2 363</b> (16,15 %)
Masse salariale supérieure à 2,5 millions de dollars	504 (3,5 %)	517 (3,6 %)	544 (3,8 %)	557 (3,8 %)	<b>588</b> (4,0 %)

### Taux de cotisation moyens

	2013	2014	2015	2016	2017
Pourcentage de capitalisation	138,2 %	137,3 %	123,2 %	112,1 %	<b>102,2 %</b>
Taux de cotisation moyen	1,44 \$	1,21 \$	1,11 \$	1,11 \$	<b>1,48 \$</b>

### Réclamations

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de réclamations créées (peut comprendre les réclamations sans demande de prestations)	22 429	22 758	22 144	22 939	<b>22 659</b>
Réclamations acceptées	12 211	11 012	9 749	10 467	<b>11 168</b>
Réclamations avec interruption de travail (au moins un jour)	5 276	5 349	5 152	5 698	<b>5 550</b>
Réclamations sans interruption de travail	4 534	4 930	4 597	4 769	<b>5 618</b>
Réclamations refusées	Non disponible	Non disponible	697	524	<b>461</b>
Aucune réclamation ou en attente d'autres renseignements	Non disponible	Non disponible	11 963	11 413	<b>11 237</b>
Salaire assurable maximum	59 500 \$	60 100 \$	60 900 \$	61 800 \$	<b>62 700 \$</b>
Nombre moyen de jours perdus par réclamation avec interruption de travail	56,4	56,2	58,4	57,0	<b>64,7</b>
Paiement moyen par réclamation	4 525 \$	4 815 \$	4 982 \$	5 352 \$	<b>5 536 \$</b>
Jours de travail moyens écoulés entre la déclaration de la blessure et le premier paiement	20,6	21,9	23,8	25,0	<b>27,8</b>
Décisions sur des réclamations adressées au Bureau de résolution de problèmes	Non disponible	Non disponible	Non disponible	342	<b>389</b>



# STATISTIQUES ET RÉFÉRENCES

## FAITS EN BREF

### Conformité

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'inspections des lieux de travail	8 835	7 749	6 531	9 180	<b>8 602</b>
Nombre d'ordres donnés (infractions à la <i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i> )	8 355	7 194	6 231	8 746	<b>7 755</b>
Nombre d'enquêtes sur des accidents graves <sup>1</sup>	67	88	85	94	<b>38</b>
Toutes les autres enquêtes sur des accidents <sup>2</sup>	219	305	474	504	<b>725</b>

1. Comprend les accidents mortels, les fractures et toute autre blessure nécessitant une admission à l'hôpital (amputations, brûlures, etc.).  
2. Toutes les autres enquêtes sur des accidents effectuées par un agent de santé et de sécurité (y compris les doigts et les orteils).

### Accidents mortels

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'accidents mortels <sup>3</sup>	7	13	14	18	<b>15</b>

3. De ces accidents mortels, 14 ont été acceptés en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* et 1 en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Un total de 7 découlaient d'accidents qui se sont produits en 2017 tandis que 8 autres décès découlaient d'une blessure ou d'une maladie professionnelle survenue avant 2017.

**Remarque :** Reflète des données au 31 décembre 2017.

### Finances

<b>Revenus et frais</b>	2013	2014	2015	2016	2017
Salaires assurables ( <i>en milliers</i> )	8 272 419 \$	8 460 143 \$	8 674 167 \$	8 843 000 \$	<b>9 183 000 \$</b>
Revenu des cotisations ( <i>en milliers</i> )	115 860 \$	98 500 \$	93 548 \$	97 273 \$	<b>135 188 \$</b>
Total du revenu tiré des cotisations ( <i>en milliers</i> )	157 981 \$	147 028 \$	159 695 \$	212 677 \$	<b>257 741 \$</b>
Paiements effectués au titre des réclamations pour des blessures de l'exercice courant et des exercices antérieurs ( <i>en milliers</i> )	143 536 \$	156 128 \$	165 723 \$	189 042 \$	<b>212 140 \$</b>
Frais engagés au titre des réclamations pendant l'exercice courant ( <i>en milliers</i> )	102 315 \$	111 819 \$	123 610 \$	186 775 \$	<b>190 118 \$</b>
Frais engagés au titre des réclamations pour des blessures de l'exercice courant et des exercices antérieurs ( <i>en milliers</i> )	163 379 \$	199 771 \$	291 721 \$	376 767 \$	<b>466 036 \$</b>
Frais d'administration – sans compter les employeurs tenus personnellement responsables, et Santé et sécurité au travail ( <i>en milliers</i> )	25 834 \$	26 578 \$	26 602 \$	29 114 \$	<b>33 392 \$</b>
Frais d'administration – Santé et sécurité au travail ( <i>en milliers</i> )	9 332 \$	9 227 \$	10 073 \$	11 271 \$	<b>11 066 \$</b>
<b>Placements et engagements au titre des prestations</b>					
Total des engagements au titre des prestations – employeurs cotisés ( <i>en milliers</i> )	900 687 \$	938 399 \$	1 042 477 \$	1 169 405 \$	<b>1 360 828 \$</b>
Total des engagements au titre des prestations – employeurs tenus personnellement responsables ( <i>en milliers</i> )	142 776 \$	148 707 \$	170 627 \$	231 424 \$	<b>293 897 \$</b>
Taux de rendement du marché du portefeuille	15,73 %	8,46 %	4,30 %	9,16 %	<b>10,29 %</b>

# STATISTIQUES ET RÉFÉRENCES

## FAITS EN BREF

### Loi sur les langues officielles

Nous nous engageons à offrir des services de qualité aux membres du public dans la langue officielle de leur choix. En 2017, nous avons vu à la traduction d'un total de 501 552 mots. Par ailleurs, 43 nouvelles publications ont été produites et 15 ont été révisées dans les deux langues officielles. Une plainte a été déposée en vertu de la *Loi sur les langues officielles* en 2017.

### Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* encourage les employés des services publics provinciaux à signaler toute activité au lieu de travail qui pourrait être illégale, dangereuse pour le public ou porter préjudice à l'intérêt public. Elle protège les employés contre les représailles à la suite de divulgations et prévoit un processus juste et objectif pour les personnes accusées d'avoir commis un acte répréhensible. Aucune divulgation ou allégation n'a été faite contre un employé de Travail sécuritaire NB en vertu de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* en 2017.

### Taux de cotisation moyens selon la province et le territoire

Remarque : La composition industrielle; les niveaux de prestations et les plafonds des salaires variables; l'étendue de la protection; le niveau de financement du passif; et la méthodologie utilisée pour le calcul de la moyenne ont un effet sur le taux de cotisation moyen. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence en comparant les provinces et territoires.

	Taux réel de 2016	Taux réel de 2017
N.-É.	2,65 \$	2,65 \$
Ont.	2,46 \$	2,43 \$
T.-N.-L.	2,20 \$	2,06 \$
T.N.-O. et Nt	2,00 \$	2,00 \$
Yn	1,88 \$	1,87 \$
Qc	1,84 \$	1,77 \$
Î.-P.-É.	1,77 \$	1,70 \$
C.-B.	1,70 \$	1,65 \$
<b>N.-B.</b>	<b>1,11 \$</b>	<b>1,48 \$</b>
Sask.	1,34 \$	1,24 \$
Man.	1,25 \$	1,10 \$
Alb.	1,01 \$	1,02 \$

### Nombre moyen de jours pendant lesquels le client a reçu des prestations – réclamations fermées\*

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Jours perdus	61,7	65,0	57,7	57,0	58,7	51,3	50,5	53,4	55,7	<b>64,7</b>

### Nombre de réclamations ouvertes faisant l'objet de la gestion des réclamations\*

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de réclamations ouvertes faisant l'objet de la gestion des réclamations						1 172	1 277	1 423	1 999	<b>2 193</b>

\*Les chiffres des années antérieures ont été redressés de façon à refléter des renseignements à jour.

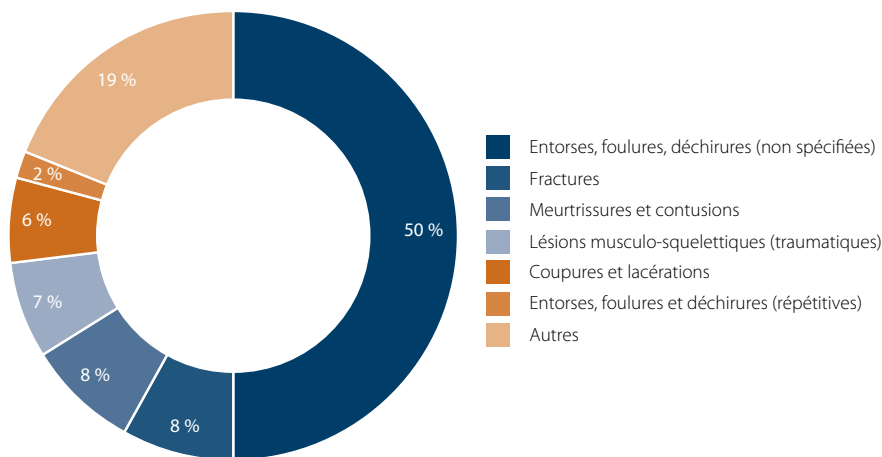
# STATISTIQUES ET RÉFÉRENCES

## FAITS EN BREF

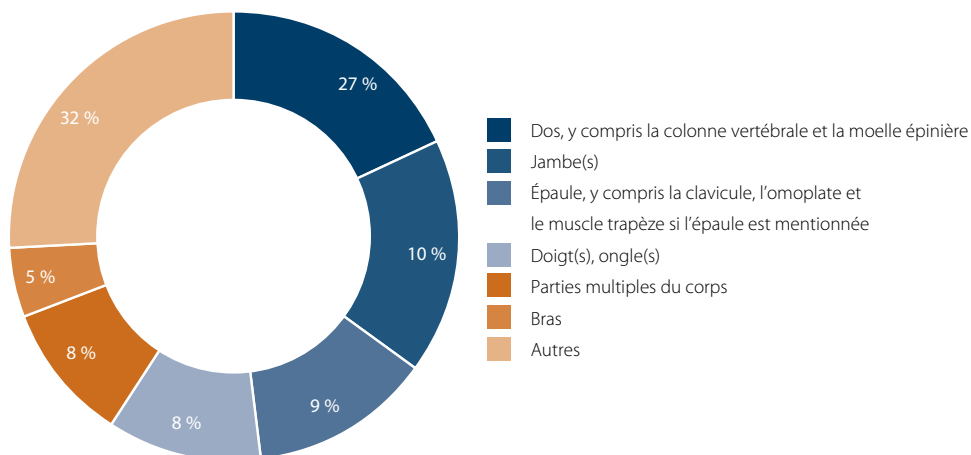
### Nombre moyen de jours perdus pour les réclamations ouvertes faisant l'objet de la gestion des réclamations\*

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre moyen de jours perdus pour les réclamations ouvertes faisant l'objet de la gestion des réclamations						238,0	239,9	240,3	252,3	<b>287,6</b>

### Réclamations avec interruption de travail selon la nature de la blessure – 2017 (en pourcentage)



### Réclamations avec interruption de travail selon la partie du corps atteinte – 2017 (en pourcentage)

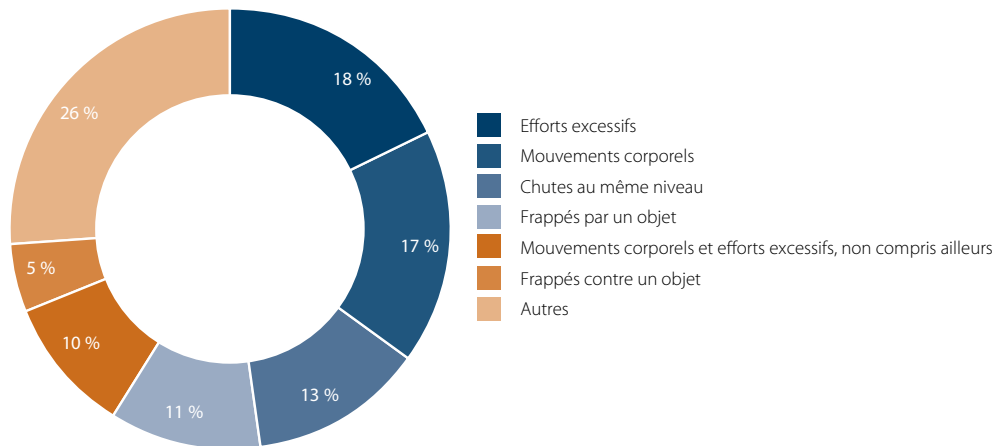


\*Les chiffres des années antérieures ont été redressés de façon à refléter des renseignements à jour.

# STATISTIQUES ET RÉFÉRENCES

## FAITS EN BREF

### Réclamations avec interruption de travail selon l'événement ou l'exposition – 2017 (en pourcentage)



### Paiements d'invalidité à court terme et de réadaptation ainsi que paiements d'assistance médicale (en millions)

	2013	2014	2015	2016	2017
Invalidité à court terme et réadaptation	36,1 \$	39,2 \$	41,1 \$	54,0 \$	<b>64,5 \$</b>
Assistance médicale	50,0 \$	54,8 \$	61,9 \$	66,3 \$	<b>75,2 \$</b>

### Paiements effectués au titre des réclamations (en millions)\*

	2013	2014	2015	2016	2017
Blessures acceptées dans l'exercice précisé	26,4 \$	28,7 \$	28,3 \$	34,4 \$	<b>35,9 \$</b>
Blessures acceptées dans les exercices antérieurs	117,2 \$	127,4 \$	137,4 \$	154,7 \$	<b>176,30 \$</b>

\*Les chiffres des années antérieures ont été redressés de façon à refléter des renseignements à jour.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2017

Le rapport de gestion représente le compte rendu de la direction portant sur les questions clés qui ont des répercussions sur le rendement actuel et futur de Travail sécuritaire NB. Le lecteur est invité à lire la section qui suit, établie au 16 mai 2018, conjointement avec les états financiers consolidés vérifiés et les notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

## Énoncés prospectifs

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs relativement à certaines questions qui sont, en raison de leur nature, assujetties à de nombreux risques et à de nombreuses incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés présentés dans le présent rapport. Ces énoncés comprennent entre autres les objectifs, les stratégies, ainsi que les résultats financiers visés et prévus de Travail sécuritaire NB, en plus d'un aperçu de ses activités et de l'économie de la province et mondiale. Les risques et les incertitudes comprennent entre autres l'évolution du marché; les conditions ou les facteurs économiques de l'industrie et généraux; les modifications législatives ayant un effet sur les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB; les modifications de conventions comptables; la capacité de retenir et de recruter des employés compétents; et d'autres risques connus ou inconnus. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder trop d'importance à ces énoncés prospectifs.

Vous pouvez vous procurer le *Rapport annuel 2017*, le *Plan stratégique 2017-2019* et *2018 – Taux de cotisation* en ligne à l'adresse [travailsecuritairenb.ca](http://travailsecuritairenb.ca).

## Nouvel environnement opérationnel

Le régime d'indemnisation des travailleurs au Nouveau-Brunswick a subi des changements fondamentaux au cours des dernières années. Ce nouvel environnement opérationnel a été façonné par les décisions en matière de politiques et les interprétations de la législation de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick; du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB; et du Tribunal d'appel des accidents au travail. Les plus importants changements apportés aux politiques découlaient surtout des différentes interprétations de la législation par le Tribunal d'appel. Ces changements devaient également être appliqués à toutes les autres réclamations par la suite. Ils touchaient les normes de preuve relativement à l'acceptation de réclamations et au versement continu de prestations; les réclamations qui comprennent les blessures ou maladies personnelles; et les prestations du Régime de pensions du Canada déduites des prestations d'indemnisation. La hausse des coûts des prestations reflète également un montant plus élevé de prestations découlant du fait que moins de revenus d'emploi sont déduits des prestations d'indemnisation.

Étant donné le cadre législatif actuel, le nouvel environnement fait que le régime est devenu plus coûteux. Les employeurs paient ces coûts par le biais de cotisations suffisantes pour assurer le paiement de prestations aux travailleurs aujourd'hui et à l'avenir, ainsi que pour protéger l'intégrité financière du régime pour la prochaine génération de Néo-Brunswickois.

### Aperçu des résultats financiers

#### Principales données financières (en milliers de dollars)

	2017	2016
Portefeuille de placement	1 356 440	1 225 384
Engagements au titre des prestations	1 654 725	1 400 829
Solde du fonds de Travail sécuritaire NB	37 465	171 804
Pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB	102,2 %	112,1 %
Taux de cotisation moyen provisoire	1,48 \$	1,11 \$
Revenu des cotisations	257 741	212 677
Revenu de placements	132 368	105 152
Coûts de réclamation	466 036	376 767
Frais d'administration	52 454	48 747
Excédent des (dépendances) sur les revenus attribuable à Travail sécuritaire NB	(134 339)	(114 801)
Taux de rendement du marché du portefeuille	10,29 %	9,16 %

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2017 (SUITE)

Travail sécuritaire NB a enregistré un déficit de 134,3 millions de dollars en 2017, comparativement à un déficit de 114,8 millions de dollars en 2016. Le déficit est surtout attribuable à des coûts de réclamation supérieurs à ceux qui avaient été prévus. Les coûts reflètent les dernières tendances; les variations des hypothèses et des méthodes d'évaluation; et les admissibilités aux prestations découlant de la mise en œuvre de modifications apportées aux politiques à la suite de décisions du Tribunal d'appel des accidents au travail. L'augmentation des coûts en 2017 était surtout attribuable à la façon dont les normes de preuve sont interprétées pour accepter des réclamations et par la suite, pour déterminer les prestations continues, surtout en ce qui a trait aux lésions musculo-squelettiques. Des changements au niveau de l'évaluation ont été nécessaires en raison de l'augmentation considérable du nombre de réclamations pour perte d'audition, ce qui a entraîné une augmentation des engagements malgré le coût moins élevé des appareils auditifs. Les revenus de placements réels se sont chiffrés à 10,29 %, comparativement aux revenus prévus au budget de 6,08 %, ce qui a réduit l'effet de l'augmentation des coûts de réclamation sur le niveau de capitalisation général de Travail sécuritaire NB. Le revenu des cotisations prévu au budget était 23,4 millions de dollars de moins que les coûts prévus liés aux accidents de 2017. Lorsque Travail sécuritaire NB connaît un excédent de plus de 110 %, la politique précise qu'il doit financer une portion des coûts de nouveaux accidents à partir de l'excédent plutôt que du revenu tiré des cotisations, ce qui entraîne un déficit prévu au budget. En raison de ces résultats d'exploitation, la position de capitalisation de Travail sécuritaire NB s'est chiffrée à 37,5 millions de dollars ou 102,2 %.

## États financiers consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Travail sécuritaire NB et de WorkSafeNB Investments Limited (WSNBIL). WSNBIL est une filiale que Travail sécuritaire NB contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les activités pertinentes d'une entité; il est exposé ou a droit à des rendements variables de l'entité; et il a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements. WSNBIL détient des actifs d'infrastructure et de biens immobiliers en fiducie pour Travail sécuritaire NB, la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, conformément aux accords relatifs à la gestion combinée de leurs placements respectifs. Bien que Travail sécuritaire NB n'ait pas droit à la quote-part que la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* détiennent dans WSNBIL, la Norme internationale d'information financière 10 (IFRS 10) exige que Travail sécuritaire NB présente des états financiers consolidés puisqu'il contrôle

WSNBIL, tel qu'il est défini à IFRS 10. Ainsi, WSNBIL a été entièrement consolidée dans les présents états financiers.

Les quotes-parts dans l'actif net de WSNBIL au 31 décembre 2017 étaient les suivantes : Travail sécuritaire NB, 83,55 %; la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, 15,26 %; et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 1,19 %. La totalité des opérations et des soldes réciproques de Travail sécuritaire NB et WSNBIL sont éliminés lors de la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui font partie des capitaux propres, représentent la part de l'actif net de WSNBIL qui est détenu par la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

## Bilan consolidé

Les principales composantes du bilan consolidé de Travail sécuritaire NB sont les placements, les engagements au titre des prestations et le solde du fonds.

## Placements

Le conseil est d'avis que le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB doit être personnalisé pour refléter son but, l'horizon prévisionnel, les exigences par rapport à la liquidité, les contraintes juridiques et la tolérance des intervenants à l'égard du risque. Le principal risque des placements est que l'actif du portefeuille de placement et les revenus futurs ne seront pas suffisants pour satisfaire aux engagements. Le conseil se fonde sur des études périodiques de l'actif et du passif effectuées par des actuaires-conseils indépendants pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements.

La principale partie du portefeuille de placement est détenue pour satisfaire aux engagements au titre des prestations qui s'échelonnent sur de nombreuses années à venir. Par conséquent, le conseil adopte une approche à long terme pour trouver un équilibre acceptable relativement au risque et au rendement, et ce, par le biais de la stratégie de placement. Les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en matière de placements ont pour but d'accroître la probabilité d'atteindre les objectifs de rendement à long terme en assumant un niveau de risque acceptable. D'un exercice à un autre, les fluctuations à court terme des marchés financiers pourraient faire en sorte que les résultats du portefeuille de placement soient considérablement supérieurs ou inférieurs à ses objectifs de rendement à long terme.

Le conseil est d'avis que la composition de l'actif est le facteur le plus important pour déterminer le risque et le rendement des placements. En 2016, il a terminé une étude de l'actif et du passif qui avait pour but de l'aider

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2017 (SUITE)

à déterminer une composition de l'actif appropriée en tenant compte de la tolérance à l'égard du risque, de la nature des engagements et de la situation financière de Travail sécuritaire NB. Par suite de l'étude, il a légèrement modifié la composition de l'actif selon la politique cible, qui est formée de 15 % d'obligations canadiennes, de 2 % d'obligations canadiennes à rendement réel, de 15 % d'actions canadiennes, de 14 % d'actions américaines, de 14 % d'actions internationales (EAFE), de 4 % d'actions des marchés naissants, de 15 % de biens immobiliers, de 8 % d'infrastructure, de 10 % d'actif dans une stratégie opportuniste mondiale et de 3 % en espèces.

La composition de l'actif que le conseil a choisie a pour but de réduire la volatilité du bénéfice d'exploitation, du pourcentage de capitalisation et des taux de cotation annuels de Travail sécuritaire NB. Une autre étude de l'actif et du passif est prévue en 2021.

Le tableau qui suit indique la juste valeur des placements de Travail sécuritaire NB selon le type de placements au 31 décembre.

Placements (en milliers de dollars)	2017	2016
Contrats de change à terme	6 063	3 714
Revenu fixe	205 055	209 627
Actions	639 815	620 657
Obligations à rendement réel	54 353	55 295
Biens immobiliers	222 440	187 192
Infrastructure	92 968	88 211
Opportuniste mondial <sup>1</sup>	135 746	60 688
<b>Total des placements</b>	<b>1 356 440</b>	<b>1 225 384</b>

1. La composante opportuniste mondiale est investie dans un fonds en gestion commune qui a la capacité d'investir dans une grande variété de catégories d'actif et de stratégies selon l'évaluation du gestionnaire de l'attrait de l'option. Au 31 décembre 2017, la composition du fonds était la suivante : actions américaines, 3,0 % (2016 – 4,4 %); actions non nord-américaines, 37,1 % (2016 – 34,4 %); instruments à revenu fixe, 21,1 % (2016 – 20,4 %); stratégies de rendement absolu, 20,2 % (2016 – 20,5 %); et espèces, 18,6 % (2016 – 20,3 %).

La stratégie de placement de Travail sécuritaire NB est documentée dans les politiques intitulées « Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » et « Objectifs de placement ». L'« Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » présente la structure de gouvernance relative aux placements; l'engagement du conseil d'administration envers une approche d'investissement méthodique; l'avis du conseil relativement à la diversification comme méthode pour réduire le risque; l'importance de la répartition de l'actif; et l'avis du conseil quant au code de déontologie et à l'éducation en matière de placements. La politique intitulée « Objectifs de placement » présente la composition de l'actif selon la politique, les objectifs de rendement, les placements admissibles et les

niveaux de risque acceptables. Travail sécuritaire NB fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires de placements est évaluée à intervalles réguliers. Pour minimiser la volatilité des rendements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié en fonction des catégories de l'actif, des secteurs d'activité, des régions géographiques et des titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient.

## Engagements au titre des prestations

À la fin de chaque exercice, Travail sécuritaire NB détermine ses engagements au titre des prestations relatifs à tous les accidents survenus jusqu'à cette date. Ces engagements représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs au titre des prestations et les frais d'administration connexes. Au 31 décembre 2017, les engagements au titre des prestations étaient répartis comme suit :

Engagements au titre des prestations (en milliers de dollars)	2017	2016
Invalidité à court terme et réadaptation	178 108	136 171
Invalidité à long terme	781 077	671 981
Prestations de survivant	83 887	85 144
Assistance médicale	611 653	507 533
<b>Total du passif au titre des prestations</b>	<b>1 654 725</b>	<b>1 400 829</b>

En 2017, le passif au titre des prestations a augmenté de 253,9 millions de dollars, soit 18,1 %. On prévoyait que le passif des exercices antérieurs diminuerait de 53,1 millions de dollars, mais la diminution a été contrebalancée par des coûts réels plus élevés que ceux prévus (64,5 millions de dollars) résultant d'une augmentation nette du passif des exercices antérieurs de 11,4 millions de dollars avant les variations des hypothèses et des méthodologies. Les variations d'hypothèses d'évaluation et des méthodologies se chiffrant à 88,0 millions de dollars étaient surtout attribuables à l'augmentation du nombre de réclamations pour perte d'audition et d'allocations pour diminution physique permanente connexes. De plus, le passif comprend une provision de 154,2 millions de dollars pour les coûts futurs de nouvelles blessures.

## Solde du fonds

La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif) de 110 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux et offrant une

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2017 (SUITE)

meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation. Le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2017 se chiffre à 102,2 % (2016 – 112,1 %). En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de cinq ans.

## Revenus

Le revenu de Travail sécuritaire NB provient de deux sources, notamment le revenu des cotisations et le revenu de placements. En 2017, il s'est élevé à 390,1 millions de dollars, soit une augmentation de 22,7 % par rapport au revenu de 2016, qui se chiffrait à 317,8 millions de dollars.

### Revenu des cotisations

Le revenu des cotisations provient d'employeurs cotisés et des employeurs tenus personnellement responsables. Les employeurs cotisés versent une cotisation calculée en fonction de leur taux de cotisation et de leurs salaires assurables. Le montant de la cotisation est déterminé en appliquant le taux de cotisation à chaque tranche de 100 \$ des salaires assurables. Le revenu provenant des employeurs tenus personnellement responsables reflète le recouvrement de versements effectués au titre des réclamations au nom de ces employeurs, les frais d'administration pour la gestion de réclamations et la variation au niveau de l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations des employeurs tenus personnellement responsables.

Le revenu des cotisations s'est chiffré à 257,7 millions de dollars en 2017, comparativement à 212,7 millions de dollars en 2016, soit une augmentation de 21,2 %. Le revenu provenant des employeurs cotisés a augmenté de 39,0 %, surtout en raison de l'augmentation du taux de cotisation moyen provisoire, qui est passé de 1,11 \$ en 2016 à 1,48 \$ en 2017. Les salaires assurables étaient légèrement plus élevés que ceux prévus, soit 1,4 %. Le revenu provenant des employeurs tenus personnellement responsables a augmenté de 6,2 % en raison des coûts de réclamation plus élevés. La masse salariale des employeurs est passée de 8,84 milliards de dollars en 2016 à 9,18 milliards de dollars en 2017. L'augmentation est en partie imputable à la croissance économique provinciale et à l'augmentation annuelle du salaire assurable maximum, qui est passé de 61 800 \$ à 62 700 \$ en 2017.

### Revenu des cotisations (en milliers de dollars)

	2017	2016
Employeurs cotisés	135 188	97 273
Employeurs tenus personnellement responsables	122 553	115 404
Total du revenu des cotisations	257 741	212 677
Taux de cotisation moyen provisoire	1,48 \$	1,11 \$
Masse salariale	9,18 milliards de dollars	8,84 milliards de dollars

### Revenu de placements

Le revenu de placements est passé de 105,1 millions de dollars en 2016 à 132,4 millions de dollars en 2017. La plus grande partie de cette augmentation est attribuable à des gains matérialisés et non matérialisés plus élevés sur les placements de Travail sécuritaire NB découlant d'un rendement positif dans la plupart des marchés de capitaux en 2017.

Le revenu de placements est une source importante du revenu pour Travail sécuritaire NB. Il sert à compléter le revenu des cotisations en vue de satisfaire aux dépenses totales pour l'exercice. L'évaluation des engagements au titre des prestations et le modèle d'établissement des taux de cotisation tiennent compte de l'hypothèse à long terme selon laquelle les placements de Travail sécuritaire NB produiront un taux de rendement réel annuel de 3,75 %. En 2017, le taux de rendement réel du marché du portefeuille de placement s'est chiffré à 8,42 %. Pour la période de vingt-cinq ans se terminant le 31 décembre 2017, le taux de rendement réel annualisé du marché du portefeuille a été de 6,22 %.

### Revenu de placements (en milliers de dollars)

	2017	2016
Intérêts et dividendes	29 624	28 164
Gains nets matérialisés sur placements	72 445	48 032
Variation des gains nets non matérialisés sur placements	36 706	34 348
Dépenses liées à la gestion du portefeuille	(6 407)	(5 392)
Total du revenu de placements	132 368	105 152

## Dépenses

Les dépenses de Travail sécuritaire NB comprennent les frais engagés au titre des réclamations, les frais d'administration et les obligations prévues par la loi. En 2017, les dépenses sont passées de 428,9 millions de dollars à 522,4 millions de dollars, soit une augmentation de 21,8 %.



# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2017 (SUITE)

## Frais engagés au titre des réclamations

Les frais engagés au titre des réclamations sont les coûts engagés pendant l'exercice en cours pour les accidents des exercices courants et antérieurs. Ces frais comprennent les versements effectués au titre des prestations et les variations au niveau de l'évaluation actuarielle du passif au titre des prestations. En 2017, ces coûts se chiffraient à 466,0 millions de dollars, soit une augmentation de 23,7 % par rapport à 376,8 millions de dollars en 2016. Cette augmentation était surtout attribuable à une hausse de 80 millions de dollars de la provision pour les maladies professionnelles en raison de l'augmentation du nombre de réclamations pour perte d'audition.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les engagements sont un élément fondamental de l'évaluation actuarielle. Le taux d'actualisation hypothétique pour 2017 est demeuré inchangé, soit 6,08 %.

Frais engagés au titre des réclamations (en milliers de dollars)	2017	2016
Invalidité à court terme et réadaptation	106 461	98 453
Invalidité à long terme	172 926	125 963
Prestations de survivant	7 349	335
Assistance médicale	179 300	152 016
Total des frais engagés au titre des réclamations	466 036	376 767

## Coûts d'exploitation

En 2017, les frais d'administration de Travail sécuritaire NB sont passés de 48,7 à 52,5 millions de dollars, mais ils sont demeurés bien inférieurs au montant prévu au budget de 56,8 millions de dollars. Cette augmentation des frais réels est surtout attribuable au besoin de ressources humaines supplémentaires pour gérer l'augmentation du nombre de réclamations.

Travail sécuritaire NB est tenu par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs des travailleurs et des employeurs, lesquels se sont chiffrés à 1,5 million de dollars en 2017 (1,4 million de dollars en 2016) ainsi que du Tribunal d'appel des accidents au travail, qui se sont élevés à 1,7 million de dollars en 2017 (1,3 million de dollars en 2016).

En 2017, Travail sécuritaire NB a fourni une aide financière de 698 milliers de dollars (2016 – 700 milliers de dollars) à trois associations de sécurité conformément à la *Loi sur les accidents du travail*, notamment à la New Brunswick Construction Safety Association, à l'Association de sécurité

des soins continus du Nouveau-Brunswick Inc. et à l'Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick. La somme versée a été prélevée auprès de tous les employeurs des industries représentées par les associations de sécurité et fait partie du revenu des cotisations.

Coûts d'exploitation (en milliers de dollars)	2017	2016
Frais d'administration	52 454	48 747
Obligations prévues par la loi	3 865	3 402
Total des coûts d'exploitation	56 319	52 149

## Facteurs opérationnels clés

### Emplois, nombre de blessures et durée des réclamations

Les blessures liées au travail se produisent en cours d'emploi. Les changements au niveau du nombre d'emplois au Nouveau-Brunswick ainsi que les tendances relatives au nombre de blessures et à la durée des réclamations sont les principaux facteurs qui influent sur les activités de Travail sécuritaire NB et les principaux déterminants des taux de cotisation des employeurs et des coûts de réclamation que les employeurs tenus personnellement responsables paient directement.

À l'heure actuelle, Travail sécuritaire NB fait face à une augmentation de la durée des réclamations et des niveaux de prestations en raison des différentes interprétations de la législation par le Tribunal d'appel des accidents au travail. Les augmentations au niveau du nombre de blessures peuvent être minimisées grâce à certains facteurs, notamment :

- de bonnes pratiques de sécurité chez les travailleurs et les employeurs;
- des programmes de gestion de l'incapacité au travail chez les employeurs;
- l'attention que porte Travail sécuritaire NB aux industries qui présentent des risques élevés;
- l'augmentation du nombre d'emplois au sein d'industries qui présentent moins de risques par rapport à ceux au sein d'industries à risques élevés;
- des changements au niveau de la façon dont le travail est effectué au sein d'industries à risques plus élevés.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2017 (SUITE)

Certains facteurs peuvent avoir une influence positive sur la durée des réclamations, soit :

- l'attention que porte Travail sécuritaire NB à l'intervention précoce, au programme pour demeurer au travail et au retour au travail en toute sécurité;
- les facteurs économiques qui favorisent le retour au travail.

La durée ou la gravité des réclamations est un facteur particulièrement important puisqu'un assez petit nombre de réclamations représente des coûts de réclamation assez considérables.

## Taux d'inflation

Le taux d'inflation, ou l'indice des prix à la consommation (IPC), est un facteur déterminant puisque le montant des prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme et de survivant futures, ainsi que d'autres prestations et allocations est indexé chaque année en fonction de l'IPC.

Le taux d'inflation de base cible de la Banque du Canada se chiffre à 2,0 %. Au cours des dix derniers exercices, le taux d'indexation des prestations pour perte de gains a varié entre 0,73 % et 2,52 %, avec un taux moyen se chiffrant à 1,62 %.

## Rendement des placements

Travail sécuritaire NB perçoit des cotisations pour satisfaire à tous les frais actuels et futurs prévus des accidents d'un exercice donné. Les cotisations perçues sont investies pour produire un rendement réel moyen à long terme prévu de 3,75 %. Le rendement réel est le rendement prévu au-delà de l'inflation, tel qu'il est déterminé par l'augmentation de l'IPC. Cette attente quant au rendement est fondée sur l'atteinte de rendements des placements semblables aux rendements moyens à long terme pour les catégories d'actif dans lesquelles le portefeuille est investi, à l'exception des placements à revenu fixe, dont le rendement devrait être inférieur à leur moyenne historique récente.

En 2017, le marché des actions dans la plupart des régions a connu un bon rendement par suite de la croissance économique mondiale synchronisée, avec les actions des marchés naissants ayant connu le rendement le plus élevé. Les actions américaines ont bénéficié de la réforme fiscale qui a eu lieu à la fin de l'exercice. Les obligations ont également connu des résultats positifs en 2017 puisque l'inflation est demeurée faible. L'amélioration des conditions économiques a permis à certaines banques centrales de commencer à se rapprocher d'une politique monétaire plus normalisée, et la Réserve fédérale américaine, la Banque du Canada et la Banque d'Angleterre ont toutes pris des mesures modestes pour augmenter leurs taux directeurs et réduire la détente.

Toutes les catégories d'actif en actions du portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB ont connu un bon rendement en 2017. Les actions des marchés naissants (indice MSCI EM) ont connu le meilleur rendement, soit une augmentation de 28,70 % en dollars canadiens. Le rendement des actions internationales (indice MSCI EAFE) et des actions américaines (indice S&P 500) ont suivi, avec des rendements de 16,82 % et de 13,83 % respectivement, tous deux en dollars canadiens. Le rendement des actions canadiennes était inférieur à ces autres marchés, mais l'indice S&P TSX a quand même connu un bon rendement, qui s'est chiffré à 9,10 % pour l'exercice.

Les obligations canadiennes, représentées par l'indice des obligations de l'univers FTSE TMX, ont enregistré une augmentation de 2,52 % pour l'exercice. Les obligations à long terme, représentées par l'indice global des obligations à long terme FTSE TMX, ont réalisé un gain de 7,03 % et les obligations à rendement réel, représentées par l'indice des obligations à rendement réel FTSE TMX, ont connu un rendement de 0,77 %. Les biens immobiliers canadiens ont connu une année raisonnable en général, avec le REALpac/IPD Canada All Property Index produisant un rendement de 7,17 %.

La totalité du portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB a connu un rendement de 10,3 % en 2017. L'inflation pour la même période était en moyenne 1,9 %, ce qui a donné un rendement réel de 8,4 % pour la période. Ce pourcentage est supérieur de 4,6 % à l'objectif de rendement réel prévu. Le rendement des placements de Travail sécuritaire NB pour les vingt-cinq exercices se terminant le 31 décembre 2017 a atteint en moyenne 8,0 %. L'inflation pour cette même période s'est chiffrée en moyenne à 1,8 %, ce qui représente un rendement réel moyen de 6,2 % pour la période. Ce pourcentage est supérieur de 2,4 % à l'objectif prévu du rendement réel.

Bien que le rendement réel moyen prévu soit de 3,75 % à long terme, le taux de rendement réel peut varier considérablement au cours d'une plus courte période en raison de la volatilité à court terme des marchés financiers dans lesquels le portefeuille de Travail sécuritaire NB est investi. La stratégie financière à long terme et les politiques de placement énoncent la stratégie de Travail sécuritaire NB visant à maintenir une discipline quant aux placements et au financement lors de conditions volatiles des marchés. Selon la valeur marchande du portefeuille de placement au 31 décembre 2017, chaque 1 % de rendement de placements au-dessus ou au-dessous du rendement prévu de l'IPC en plus de 3,75 % se traduit en un excédent ou une insuffisance d'environ 14,2 millions de dollars.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2017 (SUITE)

## Risques

Le contexte dans lequel Travail sécuritaire NB prend ses décisions stratégiques change continuellement. Les tendances et les événements au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble du Canada sont intimement liés à la réalisation de sa vision et les facteurs environnementaux, économiques et sociaux représentent à la fois des risques et des possibilités pour Travail sécuritaire NB. Afin de maximiser les possibilités et de gérer les risques, le conseil d'administration examine chaque année son orientation stratégique et les risques auxquels l'organisme fait face. Il décide ensuite s'il doit réaffirmer ou modifier son portefeuille de risque et ses stratégies.

Le *Plan stratégique 2017-2019*, qui se trouve en ligne à l'adresse [travailsecuritairenb.ca](http://travailsecuritairenb.ca), résume les résultats du processus annuel de planification. En se fondant sur son analyse de 2017, le conseil a confirmé sa valeur fondamentale, soit « Le client est la priorité », ainsi que son engagement envers l'amélioration continue et l'établissement d'une culture d'excellence en matière de service.

Bien qu'il ait continué à concentrer ses efforts sur la prévention des blessures subies au travail et des maladies professionnelles; l'amélioration de la prestation des services aux travailleurs et aux employeurs; et la stabilité financière du régime, le conseil a adopté un nouveau but qui porte uniquement sur l'engagement des intervenants afin de démontrer son engagement continu à travailler de près avec les intervenants.

Le conseil a établi sept buts stratégiques en vue de réaliser sa vision de lieux de travail sains et sécuritaires, et un régime d'indemnisation durable au Nouveau-Brunswick.

- Gérance
- Durabilité
- Engagement des intervenants
- Sécurité
- Service
- Appui
- Engagement des employés

Ces sept buts, les cibles pour chacun et les stratégies qu'utilisera Travail sécuritaire NB pour atteindre sa vision sont documentés dans le *Plan stratégique 2017-2019*, qui se trouve en ligne.

## Regard vers l'avenir

### Perspectives d'avenir

L'approche méthodique de Travail sécuritaire NB relativement à la gestion de ses affaires continue d'être cruciale compte tenu des incertitudes économiques actuelles. Les priorités de Travail sécuritaire NB sont de tenter de trouver de nouvelles stratégies opérationnelles et financières en plus de faire fond sur les stratégies existantes. La direction surveillera de près les tendances économiques et opérationnelles afin de préparer des réponses efficaces aux nouvelles questions qui ont trait aux affaires, et ce, de façon proactive.

Travail sécuritaire NB continuera à chercher des façons d'améliorer les résultats. En 2018, il continuera à faire avancer son initiative de leadership en sécurité, qui consiste en une stratégie pluriannuelle en vue de favoriser une culture de sécurité au Nouveau-Brunswick. L'une de ses principales priorités demeurera également d'assurer une meilleure expérience du client. De plus, Travail sécuritaire NB a commencé à transformer la façon dont il exploite, et ce, par le biais de la gestion de l'excellence du rendement. À court terme, il mettra l'accent sur les choix stratégiques et les mesures connexes à court terme établies selon les priorités afin de réaliser ses buts en matière d'amélioration.

Le taux de cotisation moyen de 2018 est passé à 1,70 \$ par tranche de 100 \$ des salaires assurables. Cette décision était fondée sur la politique de capitalisation du conseil, qui précise que le taux de cotisation doit être rajusté de façon à permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation de 100 % pour 2018. Son objectif de capitalisation cible est passé de 110 % à 100 % pour 2018 seulement, et ce, afin de réduire l'effet de l'augmentation des coûts de réclamation sur les taux de cotisation. De plus, la loi exige que Travail sécuritaire NB prélève suffisamment de revenus des cotisations pendant l'exercice en cours pour couvrir tous les coûts actuels et futurs des accidents survenus pendant l'exercice en question. Bien que le taux de cotisation moyen de Travail sécuritaire NB continue à être concurrentiel dans l'ensemble du Canada, les tendances futures au niveau du nombre de blessures et des rendements de placements auront une incidence négative ou positive importante sur ce taux.

### Gestion financière

Les marchés de capitaux demeurent incertains et il est essentiel que Travail sécuritaire NB maintienne un processus de planification et de prise de décision rigoureux afin de protéger l'intégrité et la stabilité de la caisse des accidents. Travail sécuritaire NB est un investisseur à long terme et bien que sa position financière ait affaibli au cours des derniers exercices en raison de l'augmentation des coûts de réclamation, il demeure engagé envers des principes d'investissement et des croyances qui ont fait leurs preuves.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2017 (SUITE)

## Marché du travail

Le marché du travail au Canada subit des changements importants, ce qui signifie non seulement que la population active vieillit, mais qu'elle diminue, comme c'est le cas dans d'autres pays industrialisés. Au Nouveau-Brunswick, divers facteurs, comme la diminution du taux de natalité et les travailleurs de la génération du babyboom qui prennent leur retraite, sont en voie de créer une tempête qui entraînera une crise socio-économique importante pour la province à l'avenir. Vers le milieu de la prochaine décennie, et pour la première fois en au moins cent ans, le nombre de personnes prêtes à travailler et disponibles pour travailler au Canada sera inférieur au nombre d'emplois vacants. À ce moment-là, une pénurie de main-d'œuvre générale deviendra une réalité pour l'économie de la province.

Le conseil reconnaît ce défi et est engagé à élaborer des stratégies afin d'assurer que Travail sécuritaire NB continue à recruter et à retenir des employés hautement compétents.

## Économie du Nouveau-Brunswick<sup>1</sup>

L'économie du Nouveau-Brunswick a connu une croissance de 1,7 % en 2017. Cette augmentation était surtout attribuable à l'augmentation des niveaux d'emploi, aux investissements en infrastructures et résidentiels, ainsi qu'à la forte croissance des ventes au détail. Cependant, selon les perspectives d'avenir générales pour l'économie de la province, on prévoit que la croissance économique future ralentira, surtout en raison de la diminution du bassin de main-d'œuvre. L'effet sur les travailleurs sera compensé en partie par la hausse des dépenses d'infrastructure et la forte demande pour les produits du Nouveau-Brunswick sur le marché de l'exportation.

Pour ce qui est de la main-d'œuvre, on prévoit que la province connaîtra des baisses de l'emploi et du taux de chômage en raison de la diminution importante de la main-d'œuvre. Cette diminution est liée à la baisse de la population en âge de travailler.

On s'attend à ce que les dépenses d'infrastructure augmenteront en 2018, en grande partie en raison de l'augmentation de 9 % du budget d'investissement 2018-2019; de la vigueur continue des mises en chantier; et des projets d'investissement au port de Saint John et à Énergie Nouveau-Brunswick.

Les perspectives globales des exportations sont nuancées. Bien que les produits de la province continuent d'être très en demande, la province est toujours vulnérable face aux politiques protectionnistes puisqu'elle dépend étroitement des échanges commerciaux avec les États-Unis.

En général, on s'attend à ce que l'économie du Nouveau-Brunswick connaisse une croissance de 0,7 % en 2018.

## Sommaire

Travail sécuritaire NB est prêt à faire face à ces défis par le biais de la consultation continue avec ses intervenants sur des questions clés; de l'innovation continue par rapport à ses activités; de l'élaboration de systèmes en ligne pour permettre à ses clients d'effectuer leurs transactions avec Travail sécuritaire NB de façon simple et efficace; de stratégies de maintien en service et de perfectionnement d'employés visant à faire en sorte que l'organisme continue à être l'un des meilleurs employeurs; et de la surveillance de près de tendances économiques et opérationnelles afin de préparer des réponses efficaces aux nouvelles questions qui ont trait aux affaires.

Conjointement avec ses partenaires, Travail sécuritaire NB continuera à chercher des façons de minimiser l'effet des maladies professionnelles et des blessures subies au travail sur les travailleurs néo-brunswickois et leur employeur. En mettant clairement l'accent sur ses activités de base et son engagement envers ses valeurs fondamentales, il demeure prêt à faire face à l'avenir.

1. *Perspectives provinciales*, Services économiques RBC, mars 2017.

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

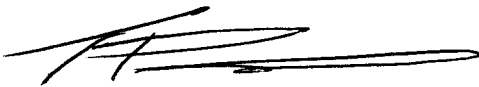
Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ont été dressés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées, notamment des estimations, des hypothèses actuarielles et des jugements comptables importants. Cette responsabilité inclut le choix et l'application d'hypothèses actuarielles et de principes comptables appropriés, conformes aux Normes internationales d'information financière.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers consolidés, la direction exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière livrée est pertinente et fiable et que l'actif est adéquatement protégé. Le Service de la vérification interne effectue des examens pour s'assurer que les contrôles et méthodes internes de Travail sécuritaire NB sont appropriés, uniformes et effectués d'une façon uniforme.

Le conseil d'administration a la responsabilité d'évaluer la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers consolidés figurant dans le présent rapport annuel. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité d'évaluation des services financiers, qui examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation, et rencontre périodiquement la direction, les actuaires indépendants, les vérificateurs indépendants ainsi que le vérificateur interne pour discuter des contrôles internes et de toutes les autres questions reliées à l'information financière.

Morneau Shepell, cabinet d'actuaire-conseils indépendant auprès de Travail sécuritaire NB, a effectué une évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ainsi qu'a fait rapport à ce sujet conformément aux principes actuariels reconnus.

Le cabinet Grant Thornton, les vérificateurs indépendants de Travail sécuritaire NB, a effectué une vérification des états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB conformément aux Normes internationales d'information financière. Le rapport des vérificateurs indépendants contient la description de l'étendue de cette vérification indépendante et l'expression de leur opinion sur les états financiers consolidés.



**Tim Petersen, CPA, CA**  
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION PAR INTÉRIM  
Travail sécuritaire NB



**Carolyn MacDonald, M.A.P.**  
VICE-PRÉSIDENTE AUX SERVICES GÉNÉRAUX PAR INTÉRIM  
Travail sécuritaire NB

# ÉNONCÉ D'OPINION

J'ai procédé à l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2017 (la « date d'évaluation »). Les données, les hypothèses actuarielles, les méthodes d'évaluation et les résultats sont détaillés dans le rapport d'évaluation actuarielle à la date d'évaluation; le présent énoncé d'opinion est partie intégrante de ce rapport.

1. Travail sécuritaire NB a fourni les données sur lesquelles s'appuie notre évaluation. Nous avons effectué les vérifications du caractère raisonnable des données que nous jugeons appropriées. À mon avis, les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.
2. Les hypothèses économiques sont en accord avec la stratégie financière à long terme et les politiques de placement de Travail sécuritaire NB. Les taux annuels d'actualisation utilisés sont présentés à la note 3 afférente aux états financiers. À mon avis, les hypothèses sont appropriées aux fins de l'évaluation.
3. Les méthodes sont appropriées aux fins de l'évaluation et sont conformes à la pratique actuarielle reconnue chez les organismes chargés de l'indemnisation des travailleurs au Canada.
4. L'estimation du passif actuariel à la date d'évaluation est de 1 360 828 000 \$ pour les employeurs cotisés et de 293 897 000 \$ pour les employeurs tenus personnellement responsables, pour un total de 1 654 725 000 \$. Ces chiffres comprennent des provisions pour les prestations et les frais d'administration futurs qu'on prévoit payer après la date d'évaluation pour des réclamations survenues à la date d'évaluation ou avant. Ils comprennent également une provision pour les réclamations pour maladies professionnelles de longue latence liées à une exposition survenue à la date d'évaluation ou avant.
5. À la date d'évaluation, les engagements relatifs aux cotisations de pension et aux intérêts courus déjà réservés par Travail sécuritaire NB jusqu'à la date d'évaluation pour pourvoir au versement de pensions aux travailleurs blessés et aux conjoints survivants à partir de l'âge de 65 ans sont compris dans les chiffres ci-dessus et ont été fournis par le personnel de la Division des services généraux de Travail sécuritaire NB.
6. Le montant du passif actuariel constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations relatives à l'indemnisation des préjudices corporels, et les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers.
7. J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.
8. L'évaluation est fondée sur les dispositions de la *Loi sur les accidents du travail* du Nouveau-Brunswick ainsi que sur les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en vigueur à la date d'évaluation. L'évaluation ne comprend que les prestations relevant de la *Loi sur les accidents du travail*.



**Conrad Ferguson, F.I.C.A.**

MORNEAU SHEPELL

MAI 2018

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration

## **Travail sécuritaire NB**

Nous avons effectué la vérification des états financiers consolidés ci-joints de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick (sous le titre de Travail sécuritaire NB), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2017, l'état consolidé des résultats d'exploitation, l'état consolidé des variations du solde du fonds et l'état consolidé des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## **Responsabilité des vérificateurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

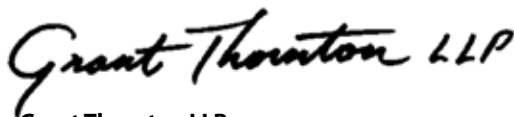
Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus lors de la vérification sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

## **Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2017 ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses mouvements de la trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Saint John (Canada)  
Le 16 mai 2018



**Grant Thornton LLP**  
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## BILAN CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE

	2017 (en milliers)	2016 (en milliers)
<b>ACTIF</b>		
Espèces et équivalents d'espèces (note 5)	<b>72 634 \$</b>	144 690 \$
Créances et autres (note 6)	<b>11 129</b>	11 319
Engagements recouvrables au titre des prestations (note 2)	<b>282 760</b>	221 773
Placements (notes 7 et 8)	<b>1 356 440</b>	1 225 384
Immobilisations (note 9)	<b>11 046</b>	10 376
	<b>1 734 009 \$</b>	1 613 542 \$
<b>PASSIF ET SOLDE DU FONDS</b>		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 10)	<b>16 372 \$</b>	21 508 \$
Engagements au titre des prestations (notes 3, 4 et 11)	<b>1 654 725</b>	1 400 829
Total du passif	<b>1 671 097</b>	1 422 337
Solde du fonds de Travail sécuritaire NB	<b>37 465</b>	171 804
Participations ne donnant pas le contrôle (note 2)	<b>25 447</b>	19 401
	<b>62 912</b>	191 205
	<b>1 734 009 \$</b>	1 613 542 \$

Au nom du conseil d'administration,



**Hector Losier**

Comité d'évaluation des services financiers, conseil d'administration



**Lucien Sonier**

Comité d'évaluation des services financiers, conseil d'administration



**Dorine Pirie**

Présidente du conseil d'administration

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	<b>2017</b> <b>(en milliers)</b>	2016 (en milliers)
	<b>Réel</b>	Réel
<b>REVENUS</b>		
Cotisations (note 12)	<b>135 188 \$</b>	97 273 \$
Placements (note 7)	<b>132 368</b>	105 152
Employeurs tenus personnellement responsables (note 13)	<b>122 553</b>	115 404
	<b>390 109</b>	317 829
<b>DÉPENSES</b>		
Frais engagés au titre des réclamations (note 11)		
Invalidité à court terme et réadaptation	<b>106 461</b>	98 453
Invalidité à long terme	<b>172 926</b>	125 963
Prestations de survivant	<b>7 349</b>	335
Assistance médicale	<b>179 300</b>	152 016
	<b>466 036</b>	376 767
Administration (note 14)	<b>52 454</b>	48 747
Obligations prévues par la loi (note 15)	<b>3 865</b>	3 402
	<b>56 319</b>	52 149
Total des dépenses	<b>522 355</b>	428 916
<b>Excédent des revenus sur les (dépenses) pour l'exercice</b>	<b>(132 246) \$</b>	(111 087) \$
<b>Excédent des revenus sur les (dépenses) pour l'exercice attribuable à :</b>		
Travail sécuritaire NB	<b>(134 339)</b>	(114 801)
Participations ne donnant pas le contrôle (note 2)	<b>2 093</b>	3 714
	<b>(132 246) \$</b>	(111 087) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DU SOLDE DU FONDS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	<b>Travail sécuritaire NB (en milliers)</b>	<b>Participations ne donnant pas le contrôle (en milliers)</b>	<b>2017 Total (en milliers)</b>
Solde du fonds, 1 <sup>er</sup> janvier 2017	<b>171 804 \$</b>	<b>19 401 \$</b>	<b>191 205 \$</b>
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	-	<b>6 395</b>	<b>6 395</b>
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	-	<b>(2 442)</b>	<b>(2 442)</b>
Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice	<b>(134 339)</b>	<b>2 093</b>	<b>(132 246)</b>
Solde du fonds, 31 décembre 2017	<b>37 465 \$</b>	<b>25 447 \$</b>	<b>62 912 \$</b>

	Travail sécuritaire NB (en milliers)	Participations ne donnant pas le contrôle (en milliers)	2016 Total (en milliers)
Solde du fonds, 1 <sup>er</sup> janvier 2016	286 605 \$	13 380 \$	299 985 \$
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	-	4 541	4 541
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	-	(2 234)	(2 234)
Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice	(114 801)	3 714	(111 087)
Solde du fonds, 31 décembre 2016	171 804 \$	19 401 \$	191 205 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	2017 (en milliers)	2016 (en milliers)
<b>Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation</b>		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	<b>129 821 \$</b>	95 431 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	<b>63 224</b>	53 470
Intérêts et dividendes	<b>29 535</b>	32 297
	<b>222 580</b>	181 198
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés (note 11)	<b>212 140</b>	189 042
Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres	<b>61 799</b>	53 486
	<b>273 939</b>	242 528
Sorties nettes de fonds liées à l'exploitation	<b>(51 359)</b>	(61 330)
<b>Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement</b>		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	<b>315 693</b>	544 399
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	<b>6 262</b>	4 567
	<b>321 955</b>	548 966
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Acquisition de placements	<b>336 674</b>	386 997
Acquisition d'immobilisations	<b>3 520</b>	3 188
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	<b>2 458</b>	2 252
	<b>342 652</b>	392 437
Rentrées (sorties) nettes de fonds liées à l'investissement	<b>(20 697)</b>	156 529
<b>(Diminution) augmentation des espèces pendant l'exercice</b>	<b>(72 056)</b>	95 199
Espèces et équivalents d'espèces, début de l'exercice	<b>144 690</b>	49 491
<b>Espèces et équivalents d'espèces, fin de l'exercice</b>	<b>72 634 \$</b>	144 690 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 1. Autorité et nature des activités

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (qui exploite selon le nom de Travail sécuritaire NB) a été créée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1995, aux termes de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*. Travail sécuritaire NB, avec son siège social au 1, rue Portland, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, est responsable de l'application de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* et le *Tribunal d'appel des accidents au travail*, de la *Loi sur les accidents du travail* et de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, et conformément aux dispositions de ces lois, de la promotion de la prévention des accidents; de l'administration du versement des prestations aux travailleurs victimes d'accident et aux conjoints survivants; et du prélèvement et de la perception auprès d'employeurs de cotisations suffisantes pour financer les coûts actuels et futurs des réclamations existantes.

Travail sécuritaire NB est également responsable de l'application de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* et, conformément aux dispositions de cette *Loi*, de l'administration du versement des prestations aux pompiers ou anciens pompiers et les personnes à leur charge; et du prélèvement et de la perception de cotisations auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux. Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ne comprennent pas les résultats d'exploitation en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* puisque Travail sécuritaire NB ne contrôle pas la caisse d'indemnisation établie en vertu de cette *Loi*. Une série distincte d'états financiers est préparée pour cette *Loi*.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée conformément à une résolution du conseil d'administration le 16 mai 2018.

### 2. Principales conventions et pratiques comptables

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et les informations comparatives pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ont été préparés conformément aux conventions comptables présentées plus bas.

Les conventions comptables sont choisies et appliquées pour assurer que l'information financière qui en découle satisfait aux concepts de la pertinence et de la fiabilité, assurant ainsi que la nature des transactions sous-jacentes ou autres événements est présentée.

#### a) Préparation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et aux interprétations publiées par le International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) en vigueur au 31 décembre 2017, et sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf mention contraire.

Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ont été préparés en se fondant sur le coût historique, sauf pour les placements, qui sont évalués à la juste valeur, et les engagements au titre des prestations, qui sont actualisés à leur valeur actuelle en fonction des hypothèses décrites à la note 3.

#### b) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Travail sécuritaire NB et de WorkSafeNB Investments Limited (WSNBIL). WSNBIL est une filiale que Travail sécuritaire NB contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les activités pertinentes d'une entité; il est exposé ou a droit à des rendements variables de l'entité; et il a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements. WSNBIL détient des actifs d'infrastructure et de biens immobiliers en fiducie pour Travail sécuritaire NB, la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Les quotes-parts dans l'actif net au 31 décembre 2017 étaient les suivantes : Travail sécuritaire NB, 83,55 %; la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, 15,26 %; et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 1,19 %. La totalité des opérations et des soldes réciproques de Travail sécuritaire NB et WSNBIL sont éliminés lors de la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui font partie des capitaux propres, représentent la part de l'actif net de WSNBIL qui est détenu par la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 2. Principales conventions et pratiques comptables (suite)

#### c) Nouvelles normes comptables

##### **Modifications futures de normes comptables et de la présentation de l'information financière**

Le Conseil des normes comptables internationales cherche continuellement à améliorer et à élaborer de nouvelles normes comptables. Travail sécuritaire NB surveille de façon continue les plans de travail et les publications du Conseil afin d'évaluer toute incidence possible sur l'organisme. Voici des modifications importantes aux normes comptables qui pourraient avoir une incidence sur Travail sécuritaire NB à l'avenir :

**IFRS 9 Instruments financiers** – La norme présente de nouvelles exigences pour la classification et l'évaluation des actifs financiers, ainsi qu'un nouveau modèle de pertes de crédit pour la comptabilisation et l'évaluation de la dépréciation de tous les instruments financiers. Travail sécuritaire NB a invoqué l'option d'exemption temporaire de la mise en œuvre de IFRS 9. Il mettra la norme en œuvre en même temps que IFRS 17 *Contrats d'assurance*.

**IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients** – La norme établit un cadre fondé sur des principes en matière de comptabilisation et d'évaluation de produits provenant de contrats conclus avec des clients. La norme ne s'applique pas aux contrats d'assurance qui ont un effet quelconque sur les états financiers se limitant aux informations à fournir seulement. La date d'entrée en vigueur obligatoire s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**IFRS 16 Contrats de location** – La norme exige que tous les contrats de location, sauf les contrats de location de faible valeur et les contrats de location à court terme, soient comptabilisés à titre d'actif et de passif au bilan. Selon la norme, un preneur est tenu de comptabiliser un droit d'utilisation, qui représente son droit d'utiliser le bien sous-jacent, et une obligation locative, représentant son obligation d'effectuer des paiements de loyers. Les contrats de location de Travail sécuritaire NB pour des bureaux seront reportés conformément à IFRS 16 en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**IFRS 17 Contrats d'assurance** – Cette norme représente des changements importants à la comptabilisation pour les contrats d'assurance et aura un effet considérable sur l'information financière de Travail sécuritaire NB. Travail sécuritaire NB examine l'effet de cette norme, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### d) Utilisation des estimations comptables et incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les IFRS exige l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables critiques. La direction doit également exercer son jugement pour appliquer les conventions comptables de Travail sécuritaire NB. Les champs comportant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou les champs où les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers, ont été présentés aux notes 2 et 3. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise ainsi que d'autres facteurs, y compris les prévisions relativement aux événements futurs que l'on croit être raisonnables selon les circonstances. Les résultats réels pourraient être supérieurs ou inférieurs à ces estimations.

#### e) Espèces et équivalents d'espèces

Les espèces et les équivalents d'espèces sont comptabilisés à leur juste valeur et sous forme d'espèces et d'instruments à revenu fixe qui seront liquidés dans l'exercice.

#### f) Revenu des cotisations

Le revenu des cotisations est calculé en fonction des masses salariales réelles ou estimatives déclarées par l'employeur, ou des cotisations arbitraires déterminées par Travail sécuritaire NB. Des taux de cotisation distincts sont établis pour chaque classification d'industries. Une provision pour créances douteuses est prévue dans le cas de cotisations à recevoir déterminée selon la meilleure estimation de la direction.

Une partie du revenu des cotisations pour l'exercice n'est facturée ou reçue qu'après la fin de l'exercice. La créance est déterminée à partir des montants facturés et reçus après la fin de l'exercice. Toute différence entre ces cotisations non facturées et les cotisations réelles reçues est créditée ou portée au revenu de l'exercice suivant.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 2. Principales conventions et pratiques comptables (suite)

#### g) Placements

Travail sécuritaire NB désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale, et ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Les contrats de change à terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les gains et les pertes matérialisés sur tous les placements de portefeuille sont inclus dans le revenu de placements. Les revenus en intérêts et en dividendes sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés, et les gains et les pertes matérialisés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Tous les achats et toutes les ventes de valeurs classés comme des placements de portefeuille sont comptabilisés en appliquant le principe de la comptabilisation à la date de transaction.

Travail sécuritaire NB désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale puisque le portefeuille est géré et son rendement est évalué à la juste valeur, conformément aux politiques et aux directives qui énoncent la stratégie de placement et les contrôles de risque de l'organisme. Les placements de portefeuille sont détenus afin de satisfaire aux engagements au titre des prestations. La mesure la plus pertinente pour évaluer si les placements sont suffisants pour satisfaire aux engagements est la juste valeur. Puisque les placements de portefeuille sont une composante clé des activités d'assurance continues de Travail sécuritaire NB, les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les pertes et les gains matérialisés et non matérialisés sur les placements de portefeuille sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- Les capitaux propres cotés sont évalués selon leur cours vendeur de clôture à la fin de l'exercice tel qu'il est déterminé dans les bourses de valeurs publiques reconnues.
- Les placements à échéance fixe sont évalués selon leur cours de clôture à la fin de l'exercice ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs.
- Les billets de trésorerie, les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an sont évalués selon leur cours de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs, ou au coût d'acquisition en plus des intérêts courus, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.
- Les parts de fonds en gestion commune sont évaluées à leur valeur de l'actif net à la fin de l'exercice tel qu'un gestionnaire ou un administrateur de fonds le détermine. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des actions et des titres à revenu fixe, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon leur cours vendeur de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice, ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des dérivés, les dérivés compensés sont évalués au prix de clôture proposé par la chambre de compensation pertinente, et les dérivés hors cote sont évalués selon le modèle normalisé de l'industrie. Les options cotées en bourse sont évaluées selon le dernier prix de vente ou le cours acheteur de clôture pour les positions longues et le cours vendeur de clôture pour les positions courtes. Dans le cas de fonds communs de biens immobiliers classés au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon des évaluations indépendantes, moins tout élément du passif sur l'actif du fonds. Dans le cas de fonds communs d'infrastructure et de biens immobiliers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon une méthode ou plus, y compris des flux de trésorerie actualisés, des multiples de gains et des opérations récentes comparables. Dans la première année, le coût est considéré être une estimation appropriée de la juste valeur.
- Les contrats de change à terme sont évalués selon leurs gains ou leurs pertes non matérialisés en se fondant sur les taux de change du marché à la date du bilan.

#### h) Juste valeur d'autres éléments d'actif et du passif

La valeur comptable des comptes débiteurs et des comptes créditeurs correspond approximativement à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

#### i) Devises

L'actif en devises est converti en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits de l'actif sont convertis au taux en vigueur au moment où on les reçoit. Les gains ou les pertes sur change matérialisés sont inclus

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 2. Principales conventions et pratiques comptables (suite)

dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés. Les gains ou les pertes sur change non matérialisés résultant de la conversion de soldes d'actif en devises sont comptabilisés dans le revenu de placements au cours de la période au cours de laquelle ils se produisent.

#### j) Engagements au titre des prestations

Les engagements au titre des prestations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur. Les engagements au titre des prestations incluent la provision relative à toutes les prestations prévues par la législation, les politiques et les méthodes administratives en vigueur à l'égard des réclamations existantes. Les engagements au titre des prestations incluent également le passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et une provision à l'égard des frais d'administration futurs des réclamations existantes. Compte tenu de la nature du passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et de l'étendue des données disponibles sur les coûts historiques des réclamations connexes, ce passif est plus incertain de par sa nature que tout autre engagement au titre des prestations. À mesure que les données s'accumulent et qu'elles font l'objet d'une analyse, des rajustements pourraient être nécessaires pour améliorer la précision. Le personnel actuariel interne de Travail sécuritaire NB calcule le passif au titre des prestations, et ce, conformément à la pratique actuarielle reconnue établie par l'Institut canadien des actuaires. Travail sécuritaire NB a comme pratique de retenir les services d'un actuaire-conseil indépendant pour procéder à une évaluation de ses engagements au titre des prestations chaque année. Les coûts réels futurs pourraient être supérieurs ou inférieurs aux montants qui figurent dans les états financiers consolidés.

Diverses techniques d'estimation sont utilisées pour faire l'évaluation. Elles sont habituellement fondées sur des analyses statistiques de l'expérience acquise, qui tiennent pour acquis que la tendance d'évolution des réclamations actuelles sera conforme à l'expérience antérieure. Dans la mesure du possible, et quand il est jugé plus approprié, une évaluation séquentielle par prestation accordée est utilisée. Des techniques plus générales sont utilisées pour estimer les paiements futurs. Toutefois, une provision est faite pour les changements ou les incertitudes qui peuvent déformer les statistiques fondamentales, ou faire augmenter ou réduire les coûts de réclamation s'ils sont comparés aux coûts de réclamations réglées antérieurement, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- des modifications apportées aux processus de Travail sécuritaire NB qui pourraient accélérer ou ralentir l'évolution de réclamations créées ou notées;
- des modifications apportées aux politiques de Travail sécuritaire NB qui pourraient avoir une incidence sur les prestations;
- des changements au niveau du milieu juridique;
- les progrès technologiques et médicaux.

Des techniques multiples sont adoptées pour estimer le montant des provisions nécessaires. Cette mesure aide à mieux aligner les tendances inhérentes aux données utilisées pour le type de prestations évaluées. La technique d'estimation la plus appropriée est choisie en tenant compte des caractéristiques liées au type de prestations et de l'évolution des réclamations chaque année d'accident. Des détails sur les hypothèses précises utilisées pour présenter les engagements au titre des réclamations en attente d'une décision à la fin de l'exercice sont présentés à la note 3.

#### k) Engagements recouvrables au titre des prestations et employeurs tenus personnellement responsables

Les présents états financiers consolidés tiennent compte des conséquences des opérations conclues pour les employeurs tenus personnellement responsables (principalement les organismes du gouvernement fédéral et certains du gouvernement du Nouveau-Brunswick) qui assument les coûts directs de leurs propres réclamations et une juste part des frais d'administration.

Les engagements au titre des prestations qui figurent dans les présents états financiers consolidés comprennent des obligations aux employés blessés d'employeurs tenus personnellement responsables, à l'exception des employés blessés et des personnes à charge qui reçoivent des prestations prévues par la loi fédérale intitulée *la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* ou par la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs atteints de la silicose*. Ces obligations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur pour les employeurs tenus personnellement responsables. Étant donné que ces engagements seront assumés par les employeurs tenus personnellement responsables lorsqu'ils seront acquittés, un recouvrement compensatoire correspondant aux engagements au titre des prestations figure au bilan comme des engagements recouvrables au titre des prestations. Les employeurs tenus personnellement responsables qui sont des sociétés de la Couronne doivent remettre une lettre de crédit irrévocable ou une garantie de la province du Nouveau-Brunswick à Travail sécuritaire NB qui constituera une garantie.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 2. Principales conventions et pratiques comptables (suite)

#### l) Contrats de location simple

Travail sécuritaire NB a des obligations continues en vertu de contrats de location simple pour certains locaux à bureaux. Les paiements de location sont présentés dans les résultats d'exploitation à titre de charges selon une méthode linéaire pendant la durée du contrat de location.

#### m) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation probable estimative. Les taux utilisés sont les suivants :

Bâtiments	25 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Période qui reste du contrat de location
Logiciels et matériel informatique	3 ans
Véhicules à moteur	3 ans, 35 % de valeur résiduelle

La valeur résiduelle des biens est examinée à la date de chaque bilan et modifiée au besoin. Les pertes et les gains réalisés sur la cession d'immobilisations sont déterminés en comparant les produits et la valeur comptable, et sont inclus dans les revenus de placement.

Au 31 décembre 2017, des immobilisations corporelles ont été évaluées pour des indications précises de dépréciation possible. De telles indications comprennent l'obsolescence technologique, et la détérioration ou la perte matérielle. La direction a déterminé qu'il n'y avait aucune diminution de la valeur d'actifs d'exploitation isolés.

#### n) Avantages postérieurs à l'emploi

Les comptes fournisseurs et les frais courus comprennent une somme pour les avantages postérieurs à l'emploi calculée d'après une évaluation actuarielle effectuée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 par l'actuaire-conseil indépendant de Travail sécuritaire NB. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les allocations de retraite et les programmes de retraite anticipée.

#### o) Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB

Un total de 8,6 millions de dollars (2016 – 6,9 millions de dollars) est compris dans les paiements d'assistance médicale pour les services dispensés par le Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB.

#### p) Test de dépréciation

##### Niveau de l'entité

IAS 36 *Dépréciation d'actifs* exige qu'une entité détermine si un actif a déprécié s'il existe des indications de dépréciation. Le test de dépréciation doit être effectué pour un actif isolé, un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie, qui est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Selon une analyse des flux de trésorerie, Travail sécuritaire NB a établi que l'unité génératrice de trésorerie appropriée pour le test de dépréciation était l'entité. Puisqu'il détient le pouvoir légal en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* d'augmenter les cotisations ou d'imposer des prélèvements afin d'assurer la pleine capitalisation dans un avenir prévisible, la dépréciation au niveau de l'entité est peu probable. Travail sécuritaire NB effectue un examen chaque année afin d'assurer qu'aucun événement ou changement de situation n'ait eu lieu qui pourrait donner une indication de dépréciation.

Au 31 décembre 2017, la direction a conclu qu'aucun changement important connu n'était survenu au sein de l'environnement législatif, économique ou commercial de Travail sécuritaire NB susceptible d'avoir une incidence importante sur la capacité de l'organisme de générer des avantages économiques futurs de ses actifs d'exploitation.



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 2. Principales conventions et pratiques comptables (suite)

#### q) Politique de capitalisation

La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif) de 110 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. L'objectif de capitalisation de 2018 a été réduit à 100 % conformément à la politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation. Le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2017 se chiffre à 102,2 % (2016 – 112,1 %). En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de cinq ans.

### 3. Hypothèses et méthodes actuarielles

Des estimations et jugements importants sont portés pour des engagements au titre des prestations en attente d'une décision présentés dans les états financiers consolidés et les taux d'actualisation utilisés pour calculer la valeur actuelle des versements de prestations futurs. Ces estimations et jugements sont évalués de façon continue, et fondés sur l'expérience acquise ainsi que les améliorations apportées aux techniques de modélisation actuarielle. Les hypothèses explicites suivantes ont été faites pour déterminer les engagements au titre des prestations en attente d'une décision :

	2017			2016		
	Prestations indexées à l'IPC	Paiements médicaux (durée de 16 ans et plus)	Autres paiements (durée de 16 ans et plus)	Prestations indexées à l'IPC	Paiements médicaux (durée de 16 ans et plus)	Autres paiements (durée de 16 ans et plus)
Taux de rendement brut	6,08 %	6,08 %	6,08 %	6,08 %	6,08 %	6,08 %
Inflation – premier exercice	1,46 %	5,25 %	3,25 %	1,40 %	5,25 %	3,25 %
– deuxième exercice	2,25 %	5,25 %	3,25 %	2,25 %	5,25 %	3,25 %
Taux de rendement net – premier exercice	4,55 %	0,79 %	2,75 %	4,61 %	0,79 %	2,75 %
– exercices subséquents	3,75 %	0,79 %	2,75 %	3,75 %	0,79 %	2,75 %
Frais d'administration futurs	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %
Maladies professionnelles	6,00 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %

Voici une description des processus utilisés pour déterminer les hypothèses en question :

#### Énoncé général

Les hypothèses sont rédigées de façon à être conformes aux politiques de capitalisation et de placement adoptées par le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB. Les engagements au titre des prestations sont évalués selon l'hypothèse primaire que le régime exploitera à long terme. Par conséquent, l'évaluation tient compte des tendances à long terme plutôt que des fluctuations à court terme découlant de ces tendances.

#### Taux de rendement brut

Le taux de rendement brut reflète la meilleure estimation du taux de rendement moyen à long terme auquel on peut s'attendre en utilisant la composition de l'actif selon le portefeuille de référence que le conseil a adoptée dans son énoncé des objectifs de placement. Une estimation d'un taux de rendement réel, fondée sur l'analyse de multiples scénarios possibles, est ensuite rajustée pour tenir compte de l'estimation de l'inflation moyenne future à long terme afin d'obtenir le taux de rendement brut.

#### Taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC)

Le taux d'indexation du premier exercice pour les prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme, de pension et de survivant est connu lorsque l'évaluation est faite. Le calcul du taux d'indexation est prévu par la *Loi sur les accidents du travail* et le calcul pour l'année civile suivante est effectué avant la fin de l'exercice. Pour les 15 premiers exercices de la projection des prestations d'invalidité à court terme et sept exercices de la projection des prestations d'invalidité à long terme, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 3. Hypothèses et méthodes actuarielles (suite)

des paiements antérieurs. Pour les durées subséquentes, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une analyse de l'expérience antérieure sur des périodes de 20 et 30 exercices. L'analyse est mise à jour de façon périodique afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon l'analyse la plus récente effectuée en 2015, le taux annuel d'inflation était 2,25 %.

#### Taux d'inflation des paiements médicaux

Pour les 15 premiers exercices de la projection, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour une durée de 16 exercices et plus, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une étude de l'expérience quant aux paiements antérieurs. L'étude est mise à jour de façon périodique afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon une analyse effectuée en 2015, le taux annuel d'inflation était 3,0 % plus élevé que l'hypothèse d'inflation à long terme utilisée pour l'IPC.

#### Taux d'inflation d'autres paiements

Pour les 15 premiers exercices de la projection, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour une durée de 16 exercices et plus, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une étude de l'expérience quant aux paiements antérieurs. L'étude est mise à jour de façon périodique afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon une analyse effectuée en 2015, le taux annuel d'inflation était 1,0 % plus élevé que l'hypothèse d'inflation à long terme utilisée pour l'IPC.

#### Taux de rendement net des prestations indexées à l'IPC

Un taux de rendement net n'est pas calculé pour les 15 premiers exercices suivant la blessure dans le cas de prestations d'invalidité à court terme et pour les sept premiers exercices suivant la blessure dans le cas de prestations d'invalidité à long terme car il n'y a pas d'hypothèse d'inflation explicite. Le taux de rendement net des autres types de prestations indexées à l'IPC et pour les autres durées est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

#### Taux de rendement net des paiements médicaux

Un taux de rendement net n'est pas calculé pour les 15 premiers exercices suivant une blessure car il n'y a pas d'hypothèse d'inflation explicite. Le taux de rendement net est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

#### Taux de rendement net des autres paiements

Un taux de rendement net n'est pas calculé pour les 15 premiers exercices suivant une blessure car il n'y a pas d'hypothèse d'inflation explicite. Le taux de rendement net est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

#### Frais d'administration futurs

Une réclamation sous-entend l'obligation d'offrir des services de gestion, de maintien et d'appui relativement au paiement des divers fournisseurs de soins de santé et du versement de prestations pour perte de gains aux travailleurs, et ce, tant que leur réclamation est ouverte. Le passif au titre des frais d'administration futurs a pour but d'assurer une provision raisonnable pour satisfaire à cette obligation.

Un examen détaillé des frais d'administration futurs est effectué périodiquement. Cet examen comprend une estimation de la partie des frais d'exploitation qui peut être attribuable au maintien des réclamations, y compris une partie proportionnelle des frais généraux. Le dernier examen effectué en 2008 a déterminé qu'une provision de 6,5 % était raisonnable. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des frais d'administration futurs s'élevant à 6,5 % de la totalité des engagements au titre des prestations.

#### Maladies professionnelles

Les maladies professionnelles diffèrent des blessures subies au travail puisqu'il peut y avoir un délai important entre l'exposition, la manifestation de la maladie et la détermination de l'invalidité subséquente relevant du régime d'indemnisation des travailleurs. De plus, bien que les circonstances entourant une blessure permettent habituellement de déterminer facilement si la blessure est liée au travail ou non, il en est autrement pour le lien entre la maladie professionnelle et le lieu de travail.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 3. Hypothèses et méthodes actuarielles (suite)

Une étude approfondie de l'incidence des maladies professionnelles de longue latence et de leurs coûts est effectuée périodiquement. L'étude permet d'établir une gamme possible d'incidences et de coûts en fonction de l'expérience antérieure. Elle tient compte de changements au niveau de la composition de l'industrie pour refléter l'expérience et les améliorations en matière de prévention des maladies reconnues comme étant liées au travail. La dernière étude, effectuée en 2015, a démontré qu'une provision de 6,0 % était raisonnable. Cette dernière est réputée comprendre une provision pour les frais d'administration relativement à ces réclamations. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des maladies professionnelles se chiffrant à 6,0 % de la totalité des engagements au titre des prestations.

#### Analyse de sensibilité

##### i) Sommaire

Des analyses de sensibilité sont effectuées afin de quantifier l'exposition aux risques de changements au niveau des variables sous-jacentes clés. Les évaluations comprises dans les résultats présentés sont calculées en utilisant certaines hypothèses au sujet de ces variables telles qu'elles sont présentées dans les pages précédentes. L'évolution d'une variable clé quelconque aura un effet sur le rendement financier et le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB.

Incidence de l'évolution d'une variable

##### Taux de rendement brut

Le passif au titre des réclamations en attente d'une décision est calculé en fonction des paiements futurs prévus. Ces paiements sont actualisés afin d'être rajustés de la valeur temps de l'argent. Une augmentation ou une réduction du taux d'actualisation hypothétique aura un effet contraire sur les coûts de réclamation.

##### Taux général d'inflation à long terme

Les mouvements du taux général d'inflation à long terme ont un effet direct sur le taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation, le taux d'inflation des paiements médicaux et le taux d'inflation d'autres paiements. Par conséquent, les prestations indexées selon ces taux sont également touchées. Une augmentation ou une diminution du taux général d'inflation à long terme aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

##### Taux d'inflation médicale

Les frais médicaux plus de 15 ans après la blessure représentent une grande partie des paiements de prestations prévus pour de longues durées. Une augmentation ou une diminution de l'inflation des paiements médicaux relativement à l'hypothèse qui sous-tend les estimations du passif aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

Le tableau suivant présente la sensibilité des engagements au titre des prestations à une augmentation ou à une diminution immédiate de 1 % des taux hypothétiques.

##### ii) Effet des changements au niveau des variables clés

	2017 (en milliers)		2016 (en milliers)	
Pourcentage de diminution ou d'augmentation des taux hypothétiques	+1,00 %	-1,00 %	+1,00 %	-1,00 %
Taux de rendement brut	(100 325) \$	131 937 \$	(100 465) \$	120 800 \$
Taux général d'inflation à long terme	111 938	(92 800)	104 586	(86 444)
Taux d'inflation médicale	61 038	(47 573)	58 271	(45 457)

### 4. Réclamations – Politiques et procédures en matière de gestion des risques

Un certain nombre de risques clés ont une incidence sur la situation et les activités financières de Travail sécuritaire NB, y compris les risques liés aux réclamations, opérationnels et financiers. Travail sécuritaire NB a établi des politiques et des procédures pour gérer ces risques, qui sont présentés plus bas.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 4. Réclamations – Politiques et procédures en matière de gestion des risques (suite)

#### a) Risques liés aux réclamations

Travail sécuritaire NB a pour objectif de gérer les risques liés aux réclamations, réduisant ainsi la volatilité des cotisations et des rendements des activités. Les facteurs externes liés au marché, ainsi que l'incertitude inhérente aux risques liés aux réclamations, qui peut donner lieu à une variabilité importante de l'historique de perte, ont un effet important sur le rendement des activités.

Travail sécuritaire NB a élaboré, mis en œuvre et maintenu une stratégie solide et prudente de gestion des risques liés aux réclamations qui englobe tous les aspects de ses activités.

La stratégie énonce les politiques, les procédures, les processus et les mesures de contrôle de Travail sécuritaire NB en ce qui a trait à la gestion des risques financiers et non financiers probables liés aux réclamations.

Parmi les processus en place pour atténuer les risques relatifs aux réclamations, on compte :

- des processus établis pour gérer les réclamations conformément à la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail* et à la *Loi sur les accidents du travail*;
- un processus méthodique pour la planification stratégique et l'évaluation des risques;
- un système de suivi qui exige l'établissement des coûts de tout changement au niveau des prestations découlant de modifications apportées aux politiques, à la législation et aux décisions prises en matière d'appel;
- des programmes visant les industries qui comportent des risques élevés;
- des systèmes d'information de gestion sophistiqués, qui produisent des données fiables et à jour relativement aux risques liés aux réclamations auxquels l'organisme fait face à tout moment;
- des outils de surveillance internes perfectionnés qui lient les projections de l'évaluation actuarielle et les systèmes d'information de gestion afin d'observer les tendances au niveau des réclamations;
- un examen annuel du passif au titre des prestations par un actuaire externe indépendant.

#### b) Modalités et conditions des activités du régime d'indemnisation des travailleurs

Les modalités et conditions du régime d'indemnisation des travailleurs qu'administre Travail sécuritaire NB sont établies en vertu de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*. La protection est en vigueur pour des périodes annuelles se terminant le 31 décembre de chaque exercice. Les modalités et conditions du régime sont semblables pour tous les employeurs cotisés.

#### c) Risques liés à l'exploitation

Les risques liés à l'exploitation sont les risques de pertes découlant d'une défaillance des systèmes, de l'erreur humaine ou d'autres circonstances qui ne sont pas liées aux réclamations ou aux risques financiers. Les risques liés à l'exploitation sont gérés par le biais d'une structure qui comprend un système de délégation de pouvoirs, la répartition efficace des tâches, des mesures de contrôle d'accès et des processus d'examen.

#### d) Risques financiers

Travail sécuritaire NB est exposé aux risques financiers suivants :

- Risque de capitalisation
- Risque de marché
- Risque de change
- Risque de crédit
- Risque d'inflation
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de liquidité

L'exposition de Travail sécuritaire NB à ces risques découle surtout de facteurs liés à son portefeuille de placement. La note 8 présente des renseignements au sujet de l'exposition de Travail sécuritaire NB à chacun des risques susmentionnés, y compris les objectifs, les politiques et les processus pour mesurer et gérer les risques.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 5. Espèces et équivalents d'espèces

Les espèces et équivalents d'espèces comprennent 3,8 millions de dollars (2016 – 4,4 millions de dollars) réservés en vue de l'investissement dans des initiatives de santé et de sécurité au travail.

### 6. Créances

	2017 (en milliers)	2016 (en milliers)
Cotisations facturées	1 096 \$	811 \$
Cotisations non facturées	5 850	4 308
Employeurs tenus personnellement responsables – créances	4 077	5 734
Employeurs tenus personnellement responsables – dépôts	(1 534)	(1 534)
Autres	1 640	2 000
	<b>11 129 \$</b>	<b>11 319 \$</b>

### 7. Placements

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements de Travail sécuritaire NB.

	2017 (en milliers) Juste valeur	2016 (en milliers) Juste valeur
<i><b>j) Portefeuille de placement</b></i>		
Contrats de change à terme	6 063 \$	3 714 \$
Revenu fixe		
Obligations ordinaires	205 055	209 627
Actions		
Canadiennes	210 130	210 852
Américaines	177 082	182 534
Non nord-américaines	252 603	227 271
Total des actions	639 815	620 657
Sensibles aux effets de l'inflation		
Obligations à rendement réel	54 353	55 295
Biens immobiliers	222 440	187 192
Infrastructure	92 968	88 211
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	369 761	330 698
Rendement absolu		
Opportuniste mondial <sup>1</sup>	135 746	60 688
	<b>1 356 440 \$</b>	<b>1 225 384 \$</b>

1. La composante opportuniste mondiale est investie dans un fonds en gestion commune qui a la capacité d'investir dans une grande variété de catégories d'actif et de stratégies selon l'évaluation du gestionnaire de l'attrait de l'option. Au 31 décembre 2017, la composition du fonds était la suivante : actions américaines, 3,0 % (2016 – 4,4 %); actions non nord-américaines, 37,1 % (2016 – 34,4 %); instruments à revenu fixe, 21,1 % (2016 – 20,4 %); stratégies de rendement absolu, 20,2 % (2016 – 20,5 %); et espèces, 18,6 % (2016 – 20,3 %).

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 7. Placements (suite)

#### ii) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements de Travail sécuritaire NB ont été regroupés selon trois niveaux d'hierarchie des justes valeurs conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont définis comme suit :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Elles représentent les indications les plus convaincantes de la juste valeur et sont utilisées dans la mesure du possible.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données fondées sur les marchés qui sont directement ou indirectement observables, mais qui ne sont pas considérées être des prix cotés du niveau 1. Les données d'entrée de niveau 2 sont : (i) des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires; (ii) des prix cotés sur des marchés non actifs pour des actifs ou des passifs identiques, comme des marchés qui affichent peu de transactions et dont les prix ne sont pas à jour ou les prix cotés varient de façon considérable; (iii) des données autres que les prix cotés qui sont observables, comme les taux d'intérêts, des courbes de rendement, les volatilités, les risques de crédit et les taux de défaillance; et (iv) des données provenant de données observables de marché ou corroborées par ces dernières.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables. Elles reflètent des hypothèses quant aux cours du marché à l'aide des meilleurs renseignements internes et externes disponibles. Les approches d'évaluation utilisées sont les plus appropriées pour les types de placements.

Dans certains cas, les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs correspondent à différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. Dans ces cas, le niveau de la juste valeur est déterminé d'après le niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur. Au 31 décembre 2017, la juste valeur des éléments d'actif et du passif évalués de façon récurrente selon chaque niveau de données était comme suit :

Portefeuille de placement	2017 (en milliers)			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur
Contrats de change à terme	– \$	6 063 \$	– \$	<b>6 063 \$</b>
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	205 055	–	–	<b>205 055</b>
Actions				
Canadiennes	210 130	–	–	<b>210 130</b>
Américaines	177 082	–	–	<b>177 082</b>
Non nord-américaines	252 603	–	–	<b>252 603</b>
Total des actions	639 815	–	–	<b>639 815</b>
Sensibles aux effets de l'inflation				
Obligations à rendement réel	54 353	–	–	<b>54 353</b>
Biens immobiliers	161 301	–	61 139	<b>222 440</b>
Infrastructure	–	–	92 968	<b>92 968</b>
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	215 654	–	154 107	<b>369 761</b>
Rendement absolu				
Opportuniste mondial	135 746	–	–	<b>135 746</b>
	1 196 270 \$	6 063 \$	154 107 \$	<b>1 356 440 \$</b>

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 7. Placements (suite)

	2016 (en milliers)			Juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Portefeuille de placement				
Contrats de change à terme	– \$	3 714 \$	– \$	3 714 \$
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	209 627	–	–	209 627
Actions				
Canadiennes	210 852	–	–	210 852
Américaines	182 534	–	–	182 534
Non nord-américaines	227 271	–	–	227 271
Total des actions	620 657	–	–	620 657
Sensibles aux effets de l'inflation				
Obligations à rendement réel	55 295	–	–	55 295
Biens immobiliers	165 796	–	21 396	187 192
Infrastructure	–	–	88 211	88 211
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	221 091	–	109 607	330 698
Rendement absolu				
Opportuniste mondial	60 688	–	–	60 688
	<u>1 112 063 \$</u>	<u>3 714 \$</u>	<u>109 607 \$</u>	<u>1 225 384 \$</u>

### iii) Sommaire des changements des évaluations de la juste valeur de niveau 3

	2017 (en milliers)	2016 (en milliers)
Solde, début de l'exercice	<b>109 607 \$</b>	87 902 \$
Acquisitions de placements de niveau 3	<b>38 472</b>	26 930
Vente de placements de niveau 3	<b>(14 800)</b>	(13 000)
Distributions du bénéfice d'exploitation par des sociétés de personnes	<b>330</b>	1 663
Dépenses	<b>(62)</b>	(11)
Gains matérialisés	<b>2 668</b>	2
Modification des gains non matérialisés comptabilisés dans le revenu de placements	<b>17 892</b>	6 121
Solde, fin de l'exercice	<b>154 107 \$</b>	109 607 \$

Les trois placements suivants sont classés comme un niveau 3 : (1) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 53,0 millions de dollars (2016 – 52,8 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2017. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui a commencé le 30 octobre 2013. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans. (2) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 40,0 millions de dollars (2016 – 35,4 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital variable qui permet les remboursements trimestriels selon la valeur de l'actif net, compte tenu de restrictions. Le fonds est classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. (3) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de 61,1 millions de dollars (2016 – 21,4 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2017. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de neuf ans, qui a commencé le 22 août 2014.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 7. Placements (suite)

#### iv) Revenu de placements

	2017 (en milliers)	2016 (en milliers)
Intérêts et dividendes	29 624 \$	28 164 \$
Gains (pertes) matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	12 322	(3 458)
Gains matérialisés sur placements sur d'autres placements de portefeuille	60 123	51 490
Modification des gains non matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	2 349	16 291
Modification des gains non matérialisés sur placements sur d'autres placements de portefeuille	34 357	18 057
	<b>138 775</b>	110 544
Moins : Frais de gestion de portefeuille	(6 407)	(5 392)
	<b>132 368 \$</b>	105 152 \$

Le taux de rendement du marché du portefeuille de placement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 s'est chiffré à 10,29 % (9,16 % en 2016).

#### v) Fonds en gestion commune

Une part du portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB est détenue sous forme de fonds en gestion commune. La juste valeur des placements détenus sous forme de fonds en gestion commune s'établit comme suit :

	2017 (en milliers)	2016 (en milliers)
Obligations ordinaires	205 055 \$	209 627 \$
Obligations à rendement réel	54 353	55 295
Actions non nord-américaines	59 327	49 006
Biens immobiliers	222 440	187 192
Infrastructure	92 968	88 211
Opportuniste mondial	135 746	60 688

#### vi) Accord relatif aux placements

Travail sécuritaire NB a conclu un accord relatif aux placements en vue de la gestion combinée et de la mise en commun de ses placements et de ceux de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Les présents états financiers consolidés présentent la part proportionnelle des placements de Travail sécuritaire NB dans le fonds, sauf le placement dans WorkSafeNB Investments Limited, qui est consolidé (voir la note 2). La part proportionnelle des placements de Travail sécuritaire NB dans le fonds en gestion commune était de 83,55 % au 31 décembre 2017 (2016 – 82,48 %). En 2017, Travail sécuritaire NB a reçu des honoraires de 20 884 \$ (2016 – 20 781 \$) pour l'administration de la part du fonds de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et des honoraires de 21 335 \$ (2016 – 18 088 \$) pour l'administration de la part du fonds de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

#### vii) Engagements

Par le biais de son placement dans WorkSafeNB Investments Limited, Travail sécuritaire NB a conclu des contrats de société en commandite avec des fonds communs d'infrastructure et de biens immobiliers gérés à l'extérieur, qui s'engagent à faire des placements dans ces fonds, lesquels peuvent être utilisés au cours des exercices à venir. Les engagements non capitalisés au 31 décembre 2017 se chiffrent à 101,8 millions de dollars (2016 – 69,2 millions de dollars).

### 8. Gestion du risque financier

Travail sécuritaire NB a élaboré des politiques pour gérer ses placements. Il fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires est évaluée à intervalles réguliers.



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 8. Gestion du risque financier (suite)

Afin de gérer les risques liés aux placements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié selon les catégories de l'actif, les secteurs d'activité, les régions géographiques et les titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient. De temps à autre, il retient les services d'experts-conseils indépendants qui lui donnent des conseils sur le caractère approprié et l'efficacité de ses politiques et pratiques en matière de placements. Des études périodiques de l'actif et du passif sont effectuées pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements connexes et de la tolérance de Travail sécuritaire NB à l'égard du risque. La dernière étude de l'actif et du passif a été effectuée en 2016.

Les paragraphes qui suivent décrivent l'exposition aux risques financiers et les stratégies d'atténuation des risques de Travail sécuritaire NB.

#### i) Risque de capitalisation

La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif) de 110 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. L'objectif de capitalisation de 2018 est passé de 110 % à 100 %.

#### ii) Risque de marché

Travail sécuritaire NB investit dans des actions émises dans le public dans une Bourse nationale ou étrangère; dans des obligations négociées hors cote par l'intermédiaire de maisons de courtage; dans des biens immobiliers commerciaux canadiens et étrangers; et dans des infrastructures mondiales par le biais de fonds communs. Les variations des prix du marché ont un effet sur ces valeurs. De telles variations sont assujetties à des facteurs économiques et à d'autres variations sur les marchés de capitaux canadiens et mondiaux, ainsi qu'à des risques particuliers aux émetteurs, qui pourraient avoir une incidence sur la valeur marchande des valeurs individuelles. Des lignes directrices ont été établies pour assurer que les placements de Travail sécuritaire NB sont diversifiés selon l'émetteur, le secteur d'activité et la région géographique.

Le tableau suivant présente l'effet estimatif d'un changement défavorable raisonnablement possible<sup>1</sup> dans la variable de risque clé, soit le marché de référence, pour chacun des mandats relatifs aux actions dans le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB.

	2017 (en milliers)		2016 (en milliers)	
	1 écart type	2 écarts types	1 écart type	2 écarts types
<b>Actions canadiennes</b>				
Variation en pourcentage dans le marché de référence <sup>2</sup>	<b>(13,1 %)</b>	<b>(26,2 %)</b>	(13,4 %)	(26,8 %)
Portefeuille canadien – effet sur l'excédent / le déficit	<b>(30 702) \$</b>	<b>(61 687) \$</b>	(29 947) \$	(59 967) \$
<b>Actions américaines</b>				
Variation en pourcentage dans le marché de référence <sup>3</sup>	<b>(11,6 %)</b>	<b>(23,2 %)</b>	(11,5 %)	(23,1 %)
Portefeuille américain – effet sur l'excédent / le déficit	<b>(21 727) \$</b>	<b>(43 308) \$</b>	(21 497) \$	(42 960) \$
<b>Actions internationales (EAFE)</b>				
Variation en pourcentage dans le marché de référence <sup>4</sup>	<b>(13,7 %)</b>	<b>(27,4 %)</b>	(13,5 %)	(27,0 %)
Portefeuille international – effet sur l'excédent / le déficit	<b>(24 449) \$</b>	<b>(48 550) \$</b>	(23 937) \$	(47 806) \$
<b>Actions des marchés naissants</b>				
Variation en pourcentage dans le marché de référence <sup>5</sup>	<b>(16,6 %)</b>	<b>(33,2 %)</b>	(16,6 %)	(33,3 %)
Actions des marchés naissants – effet sur l'excédent / le déficit	<b>(15 814) \$</b>	<b>(31 646) \$</b>	(9 889) \$	(19 777) \$

1. Les changements raisonnablement possibles sont estimés à l'aide de la variabilité historique (10 ans) pour chacun des marchés de référence selon leur moyenne respective. L'écart type mesure l'écart normal dans une distribution de probabilités. Un écart type couvre 68 % de tous les résultats probables et deux écarts types en couvrant 95 %.

2. Indice composé plafonné du S&P TSX (Standard and Poor's et Toronto Stock Exchange).

3. Indice S&P (Standard and Poor's) 500.

4. Indice de rendement global MSCI (Morgan Stanley Capital International) EAFE (Europe, Australasie et Extrême-Orient).

5. Indice de rendement global MSCI EM (marchés naissants).

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 8. Gestion du risque financier (suite)

#### iii) Risque de change

Travail sécuritaire NB a certains placements libellés en devises. Le risque de change représente le risque que la valeur de ces placements fluctuera en raison des variations des cours des devises étrangères. Le risque de change le plus important de Travail sécuritaire NB est face au dollar américain, à l'euro, au yen et à la livre sterling. Au 31 décembre 2017, le risque de Travail sécuritaire NB face au dollar américain se chiffrait à 313,5 millions de dollars (2016 – 280,9 millions de dollars); à l'euro, il s'élevait à 109,7 millions de dollars (2016 – 69,2 millions de dollars); au yen, il se chiffrait à 63,7 millions de dollars (2016 – 58,6 millions de dollars); et à la livre sterling, il s'élevait à 52,3 millions de dollars (2016 – 39,6 millions de dollars).

Pour ses actifs américains et non nord-américains, Travail sécuritaire NB a adopté une politique visant à couvrir dynamiquement une portion de son risque de change de marchés développés au moyen de contrats de change à terme. Le montant couvert varie selon l'attrait relatif de la devise. Ces contrats visent l'échange d'une monnaie contre une autre à une date ultérieure et à un taux établi, convenu au moment du contrat.

La juste valeur de ces instruments financiers variera en fonction des changements au niveau des taux de change de la devise faisant l'objet des contrats. Les montants nominaux de référence des contrats de change à terme sont les montants contractuels à partir desquels les paiements sont faits. Ces montants nominaux de référence ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change contractuels en vigueur au moment de la prise d'effet des contrats. Les contrats en vigueur en 2017 viennent à échéance au cours des 40 premiers jours de 2018.

Au 31 décembre 2017, la valeur nominale des contrats de change à terme en vigueur se chiffrait à 354,1 millions de dollars (2016 – 226,9 millions de dollars). La juste valeur de ces contrats représentait un actif de 6,1 millions de dollars (2016 – 3,7 millions de dollars). Les gains non matérialisés sur les contrats de change à terme en attente de 6,1 millions de dollars (2016 – 3,7 millions de dollars) ont été comptabilisés dans le revenu de placements.

Le tableau suivant présente l'effet qu'aurait un changement annuel raisonnablement possible au niveau des taux de change du dollar canadien / américain, du dollar canadien / de l'euro, du dollar canadien / du yen et du dollar canadien / de la livre sterling sur l'excédent / le déficit. L'effet sur l'excédent / le déficit est présenté net des couvertures de change à la fin de l'exercice :

	<b>2017</b> <b>(en milliers)</b>	2016 <b>(en milliers)</b>
Appréciation de 15 % du dollar canadien	<b>Effet sur l'excédent / le déficit</b>	Effet sur l'excédent / le déficit
CAD / USD	<b>(6 744) \$</b>	(18 878) \$
CAD / EURO	<b>(6 637)</b>	(4 513)
CAD / YEN	<b>(7 592)</b>	(3 823)
CAD / LIVRE STERLING	<b>(5 466)</b>	(3 009)

#### iv) Risque de crédit

Le risque de crédit sur les placements à échéance fixe, les instruments du marché monétaire ou les contrats de change à terme se pose en raison de la possibilité que la contrepartie à un instrument manque à son obligation envers Travail sécuritaire NB. L'exposition maximum au risque de crédit est déterminée par la juste valeur de ces instruments financiers. Des lignes directrices ont été établies dans une politique pour s'assurer que Travail sécuritaire NB détient des placements à échéance fixe présentant une cote de crédit de « BBB » ou plus. Travail sécuritaire NB ne peut investir que dans des instruments du marché monétaire qui sont garantis au niveau provincial ou fédéral, ou sont garantis par l'une des cinq principales banques à charte canadiennes. Les contreparties aux contrats de change à terme doivent avoir une cote d'au moins « AA- ».

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 8. Gestion du risque financier (suite)

Le tableau suivant résume les placements à échéance fixe selon la cote de crédit.

	2017		2016	
	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe
<b>Cote de crédit*</b>				
AAA	126 952 \$	49,03	130 378 \$	49,21
AA	76 298	29,47	64 161	24,22
A	55 675	21,50	70 383	26,57
BBB	–	–	–	–
Total	258 925 \$	100,00	264 922 \$	100,00

\*Les cotes de crédit sont obtenues à partir des cotes de Standard & Poor's, de Moody's ou du Dominion Bond Rating Service.

#### v) Risque d'inflation

Le risque d'inflation représente le risque que l'augmentation générale du niveau des prix puisse résulter en une perte du pouvoir d'achat futur des actifs monétaires actuels.

Pour atténuer l'effet de l'inflation sur les engagements futurs de Travail sécuritaire NB, le portefeuille détient des placements sensibles aux effets de l'inflation, comme des obligations à rendement réel, des biens immobiliers et une infrastructure. Les obligations canadiennes à rendement réel sont indexées selon la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation du Canada. Le tableau compris dans la section sur les taux d'intérêt qui suit présente les périodes qui restent jusqu'à l'échéance des portefeuilles d'obligations ordinaires et à rendement réel.

#### vi) Risque de taux d'intérêt

Les variations futures du niveau des taux d'intérêt auront un effet sur la juste valeur des placements à échéance fixe.

Le tableau suivant présente la période qui reste jusqu'à l'échéance de la part des placements à échéance fixe en cours de Travail sécuritaire NB, dont tous sont détenus dans les fonds en gestion commune.

	Période qui reste jusqu'à échéance (en milliers)				Total 2016
	Un an ou moins	Plus d'un an et moins de cinq ans	Cinq ans ou plus	Total 2017	
Obligations canadiennes à rendement réel (juste valeur)	(300) \$	6 418 \$	48 235 \$	54 353 \$	55 295 \$
Obligations canadiennes ordinaires (juste valeur)	(578)	62 574	143 059	205 055	209 627
	(878) \$	68 992 \$	191 294 \$	259 408 \$	264 922 \$

Le rendement effectif moyen des obligations à rendement réel se chiffre à 0,56 % (2016 – 0,44 %) par année selon la valeur marchande. Le rendement effectif moyen des obligations ordinaires est de 2,53 % (2016 – 2,31 %) par année selon la valeur marchande.

Au 31 décembre 2017, si le taux d'intérêt en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations canadiennes ordinaires aurait augmenté ou diminué de 17,5 millions de dollars (2016 – 18,6 millions de dollars), soit environ 8,54 % de leur juste valeur (2016 – 8,86 %).

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 8. Gestion du risque financier (suite)

Au 31 décembre 2017, si le taux d'intérêt réel en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations canadiennes à rendement réel aurait augmenté ou diminué de 8,2 millions de dollars (2016 – 8,5 millions de dollars), soit environ 15,04 % de leur juste valeur (2016 – 15,35 %).

La sensibilité aux changements au niveau du taux d'intérêt a été estimée en se servant de la durée moyenne pondérée des portefeuilles d'obligations.

#### vii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que Travail sécuritaire NB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie.

Par le biais d'un processus proactif de gestion de trésorerie qui comprend la prévision continue des flux de trésorerie prévus, Travail sécuritaire NB atténue le risque de liquidité en minimisant le besoin de liquidations involontaires de l'actif du portefeuille. La politique de placement de Travail sécuritaire NB prévoit la répartition de 3 % aux espèces afin d'assurer une liquidité adéquate. Pour satisfaire aux besoins de liquidité imprévus lorsque les conditions de marché sont défavorables, Travail sécuritaire NB a négocié du crédit de soutien jusqu'à 10 millions de dollars, qui n'avait pas été utilisé au 31 décembre 2017.

### 9. Immobilisations

	Terrains et bâtiments (en milliers)	Logiciels et matériel informatique (en milliers)	Mobilier et matériel, y compris les améliorations locatives (en milliers)	Véhicules à moteur (en milliers)	2017 Total (en milliers)	2016 Total (en milliers)
<b>Coût</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	8 124 \$	16 499 \$	6 436 \$	446 \$	<b>31 505 \$</b>	30 513 \$
Ajouts	384	2 190	799	181	<b>3 554</b>	3 198
Sorties	–	(1 373)	–	(104)	<b>(1 477)</b>	(2 206)
Solde au 31 décembre	<b>8 508 \$</b>	<b>17 316 \$</b>	<b>7 235 \$</b>	<b>523 \$</b>	<b>33 582 \$</b>	31 505 \$
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	(2 056) \$	(13 514) \$	(5 381) \$	(178) \$	<b>(21 129) \$</b>	(20 996) \$
Amortissement	(334)	(2 003)	(425)	(82)	<b>(2 844)</b>	(2 317)
Sorties	–	1 373	–	64	<b>1 437</b>	2 184
Solde au 31 décembre	<b>(2 390) \$</b>	<b>(14 144) \$</b>	<b>(5 806) \$</b>	<b>(196) \$</b>	<b>(22 536) \$</b>	(21 129) \$
<b>Valeurs comptables</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier	6 068 \$	2 985 \$	1 055 \$	268 \$	<b>10 376 \$</b>	9 517 \$
Au 31 décembre	6 118 \$	3 172 \$	1 429 \$	327 \$	<b>11 046 \$</b>	10 376 \$

### 10. Comptes fournisseurs et frais courus

	2017 (en milliers)	2016 (en milliers)
Comptes fournisseurs et frais courus	<b>13 686 \$</b>	18 820 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	<b>2 686</b>	2 688
	<b>16 372 \$</b>	21 508 \$

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 11. Engagements au titre des prestations

#### i) Historique

	2017 (en milliers)				Total	2016 (en milliers)
	Invalidité à court terme et réadaptation	Prestations à long terme	Prestations de survivant	Assistance médicale		Total
Solde, début de l'exercice	136 171 \$	671 981 \$	85 144 \$	507 533 \$	<b>1 400 829 \$</b>	1 213 104 \$
Plus : Frais engagés au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	65 029	63 967	1 706	59 416	<b>190 118</b>	186 775
Accidents des exercices antérieurs	41 432	108 959	5 643	119 884	<b>275 918</b>	189 992
	106 461	172 926	7 349	179 300	<b>466 036</b>	376 767
Moins : Paiements effectués au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	17 396	1 670	221	16 593	<b>35 880</b>	34 356
Accidents des exercices antérieurs	47 128	62 160	8 385	58 587	<b>176 260</b>	154 686
	64 524	63 830	8 606	75 180	<b>212 140</b>	189 042
Solde, fin de l'exercice	178 108 \$	781 077 \$	83 887 \$	611 653 \$	<b>1 654 725 \$</b>	1 400 829 \$

#### ii) Accidents de l'exercice courant

	2017 (en milliers)			2016 (en milliers)		
	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations
Invalidité à court terme et réadaptation	17 396 \$	47 633 \$	<b>65 029 \$</b>	17 131 \$	40 482 \$	57 613 \$
Invalidité à long terme	1 670	62 297	<b>63 967</b>	595	50 552	51 147
Prestations de survivant	221	1 485	<b>1 706</b>	379	1 627	2 006
Assistance médicale	16 593	42 823	<b>59 416</b>	16 251	59 758	76 009
	35 880 \$	154 238 \$	<b>190 118 \$</b>	34 356 \$	152 419 \$	186 775 \$

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 11. Engagements au titre des prestations (suite)

#### iii) Rapprochement de la variation au niveau des engagements au titre des prestations

	2017 (en milliers)	2016 (en milliers)
Solde, début de l'exercice	<b>1 400 829 \$</b>	1 213 104 \$
<b>Ajouter (déduire) les variations au niveau du passif</b>		
Intérêt sur le passif	<b>87 722</b>	64 558
Paiements et autres transactions	<b>(140 839)</b>	(137 524)
	<b>(53 117)</b>	(72 966)
<b>Solde, avant les rajustements</b>	<b>1 347 712</b>	1 140 138
<b>(Gains) pertes actuariels au niveau des réclamations</b>		
Coûts réels plus (moins) que prévus	<b>50 841</b>	35 982
Paiements réels plus (moins) que prévus	<b>18 090</b>	17 102
Différence entre l'inflation réelle et prévue	<b>(1 879)</b>	(1 951)
Autres pertes (gains) actuariels	<b>(2 516)</b>	(1 193)
	<b>64 536</b>	49 940
<b>Éléments inhabituels</b>		
Variation des hypothèses économiques	-	-
Variation des hypothèses d'évaluation	<b>4 627</b>	23 917
Variation des méthodes d'évaluation	<b>4 080</b>	-
Variation des prestations prévues par les politiques	-	34 415
Variation découlant de la provision pour les maladies professionnelles	<b>79 531</b>	-
	<b>88 238</b>	58 332
Provision pour les coûts futurs de nouvelles blessures	<b>154 239</b>	152 419
Solde, fin de l'exercice	<b>1 654 725 \$</b>	1 400 829 \$

#### iv) Accidents des exercices antérieurs

Par suite de l'estimation des engagements au titre des prestations, les modifications importantes énumérées ci-dessous ont été apportées aux frais engagés au titre des réclamations des accidents des exercices antérieurs.

	<b>Augmentation (diminution) des engagements au titre des prestations et des frais engagés au titre des réclamations</b>	
	2017 (en milliers)	2016 (en milliers)
Réduction du taux d'indexation présumé pour les prestations indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC)	<b>(1 879) \$</b>	(1 951) \$
Évolution (favorable) défavorable des coûts des prestations d'assistance médicale	<b>(12 574)</b>	7 137
Évolution (favorable) défavorable des coûts des prestations de survivant	<b>786</b>	(1 041)
Évolution (favorable) défavorable des coûts de l'invalidité à court terme	<b>33 019</b>	23 866
Évolution (favorable) défavorable des coûts de l'invalidité à long terme	<b>41 631</b>	16 973
Évolution (favorable) défavorable d'autres coûts	<b>3 552</b>	4 957
Variations attribuables aux éléments inhabituels	<b>88 238</b>	58 332

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 11. Engagements au titre des prestations (suite)

#### v) Tableau d'évolution des réclamations

Le tableau qui suit indique l'évolution des réclamations en attente d'une décision relativement au coût final prévu des réclamations pour les dix dernières années d'accident. Il démontre que l'estimation du coût final des réclamations pour chaque année d'accident a changé avec les fins d'exercices successifs qui s'ajoutent, et compare l'estimation actuelle du coût cumulatif des réclamations aux paiements cumulatifs réels pendant la période d'évolution. Compte tenu de la longue durée de nombreux types de prestations, des montants importants seront versés au-delà de la date d'évaluation. La moitié inférieure du tableau fait le rapprochement du total des montants des réclamations en attente d'une décision et du montant actualisé indiqué dans le bilan.

Année d'accident	2008 (en milliers)	2009 (en milliers)	2010 (en milliers)	2011 (en milliers)	2012 (en milliers)	2013 (en milliers)	2014 (en milliers)	2015 (en milliers)	2016 (en milliers)	2017 (en milliers)	Total (en milliers)
Estimation du coût final des réclamations :											
À la fin de l'année d'accident	207 975 \$	200 462 \$	203 428 \$	184 192 \$	168 843 \$	202 327 \$	226 047 \$	202 133 \$	313 881 \$	337 736 \$	
Une année plus tard	195 033	188 926	176 741	159 701	201 446	213 020	208 992	273 412	362 837		
Deux années plus tard	183 685	172 132	154 210	187 458	213 282	193 988	265 006	293 092			
Trois années plus tard	173 110	158 550	184 840	194 027	194 748	227 315	275 066				
Quatre années plus tard	159 873	187 436	192 609	175 487	216 876	227 537					
Cinq années plus tard	186 231	194 955	174 130	189 059	217 257						
Six années plus tard	192 705	177 861	207 382	189 782							
Sept années plus tard	172 500	186 992	196 975								
Huit années plus tard	180 039	187 236									
Neuf années plus tard	179 449										
Estimation actuelle du coût cumulatif des réclamations											
	179 449	187 236	196 975	189 782	217 257	227 537	275 066	293 092	362 837	337 736	<b>2 466 967</b>
Paiements cumulatifs											
	(89 769)	(86 791)	(81 676)	(78 757)	(85 425)	(79 339)	(86 946)	(80 307)	(79 399)	(36 504)	<b>(784 913)</b>
Réclamations en attente d'une décision, non actualisées											
	89 680	100 445	115 299	119 025	131 832	148 198	188 120	212 785	283 438	301 232	<b>1 682 054</b>
2007 et années antérieures											
											<b>1 133 669</b>
Réclamations en attente d'une décision, non actualisées											
											<b>2 815 723</b>
Actualisation											
											<b>(1 489 487)</b>
Rente – frais courus											
											<b>98 085</b>
Maladies professionnelles											
											<b>163 541</b>
Autres passifs éventuels*											
											<b>66 863</b>
Total des réclamations en attente d'une décision											
											<b>1 654 725 \$</b>

\*Comprend surtout des passifs pour des rentes futures.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 12. Cotisations

	2017 (en milliers)	2016 (en milliers)
	Réel	Réel
Revenu des cotisations	135 117 \$	97 212 \$
Intérêts et amendes	465	414
Créances irrécouvrables	(394)	(353)
	<b>135 188 \$</b>	<b>97 273 \$</b>

### 13. Employeurs tenus personnellement responsables

	2017 (en milliers)	2016 (en milliers)
	Réel	Réel
Revenu provenant des employeurs tenus personnellement responsables	122 553 \$	115 404 \$
Frais engagés au titre des réclamations :		
Invalidité à court terme et réadaptation	37 043	36 402
Invalidité à long terme	40 201	40 794
Prestations de survivant	1 263	(79)
Assistance médicale	36 050	29 925
	114 557	107 042
Administration	7 996	8 362
	<b>122 553 \$</b>	<b>115 404 \$</b>

### 14. Administration

	2017 (en milliers)	2016 (en milliers)
	Réel	Réel
Salaires et charges sociales	38 209 \$	34 946 \$
Amortissement	2 816	2 300
Frais professionnels	3 588	4 153
Ressources matérielles et communications	2 035	2 143
Exploitation des immeubles	3 782	3 275
Frais de déplacement et d'utilisation de véhicules	1 214	1 254
Éducation et formation	622	665
Investissement dans la santé et la sécurité	599	302
Autres frais	1 166	1 146
	54 031	50 184
Répartition aux frais d'assistance médicale	(1 577)	(1 437)
	<b>52 454 \$</b>	<b>48 747 \$</b>

Une partie des frais d'administration de Travail sécuritaire NB représente des coûts que Travail sécuritaire NB a engagés par l'entremise de son centre de rééducation. Cette portion, qui a trait aux réclamations, a été répartie à l'assistance médicale.



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 15. Obligations prévues par la loi

Bien que Travail sécuritaire NB ne participe pas au processus d'établissement du budget pour les défenseurs des travailleurs et des employeurs, il est tenu par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs.

Travail sécuritaire NB a également offert de l'aide financière à certaines associations de sécurité de la province conformément à la *Loi sur les accidents du travail*. La somme versée a été prélevée auprès de tous les employeurs des industries représentées par les associations de sécurité et fait partie du revenu des cotisations.

	<b>2017</b> <b>(en milliers)</b>	2016 <b>(en milliers)</b>
	<b>Réel</b>	Réel
Défenseurs des travailleurs	<b>1 116 \$</b>	1 046 \$
Défenseurs des employeurs	<b>372</b>	385
	<b>1 488</b>	1 431
New Brunswick Construction Safety Association	<b>300</b>	300
Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick	<b>190</b>	190
Autres	<b>207</b>	210
	<b>697</b>	700
Tribunal d'appel des accidents au travail	<b>1 680</b>	1 271
	<b>3 865 \$</b>	3 402 \$

### 16. Engagements

#### *Les montants minimums futurs exigés aux termes de contrats de location simple :*

	<b>2017</b> <b>(en milliers)</b>	2016 <b>(en milliers)</b>
Dans moins d'un exercice	<b>732 \$</b>	729 \$
Dans plus d'un exercice, mais moins de cinq	<b>1 565</b>	2 297
Dans plus de cinq exercices	<b>–</b>	–
	<b>2 297 \$</b>	3 026 \$

#### *Engagements liés aux placements*

Les engagements liés aux placements sont décrits à la note 7 vij).

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 17. Opérations entre parties apparentées

#### Entités publiques

Les présents états financiers consolidés contiennent les résultats d'opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne contrôlés par le gouvernement provincial, auxquels Travail sécuritaire NB peut être considéré comme étant apparenté. Les opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec des parties apparentées sont conclues au prix courant du marché selon les conditions normales du commerce.

#### Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de Travail sécuritaire NB sont considérés des parties apparentées, et comprennent les membres du conseil d'administration et du comité de direction. Les tableaux qui suivent indiquent la rémunération totale des principaux dirigeants.

	2017 (en milliers)	2016 (en milliers)
<b>Comité de direction</b>		
Salaires et autres charges sociales à court terme	932 \$	993 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	116	114
	<b>1 048 \$</b>	<b>1 107 \$</b>
<b>Conseil d'administration</b>		
Salaires et indemnités journalières	287 \$	198 \$

### 18. Régime de retraite des employés

Travail sécuritaire NB et ses employés cotisent à un régime de retraite à risques partagés interentreprises, administré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics*. Le régime offre des prestations aux employés du gouvernement provincial et de certaines sociétés de la Couronne calculées comme suit :

- pour le service jusqu'au 31 décembre 2013 – le nombre d'années de service et la meilleure moyenne de cinq années successives de salaire;
- pour le service après le 1<sup>er</sup> janvier 2014 – le nombre d'années de service et le salaire moyen de carrière.

Étant donné que de l'information suffisante n'est pas facile à déterminer pour rendre compte de la participation de Travail sécuritaire NB au régime selon la méthode de comptabilisation de régime de retraite à prestations déterminées, les présents états financiers consolidés ont été établis selon les règles comptables utilisées pour les régimes de retraite à cotisations déterminées.

La charge de l'exercice courant pour ce régime de retraite équivaut à 4,03 millions de dollars (2016 – 3,71 millions de dollars).

### 19. Passifs éventuels

À tout moment, Travail sécuritaire NB est partie à diverses réclamations et poursuites liées au cours normal de ses activités. Selon la direction, le résultat de ces réclamations et poursuites ainsi que leur effet sur les activités et la situation financière de Travail sécuritaire NB ne peuvent pas être déterminés.

### 20. Chiffres comparatifs

Certains des chiffres de 2016 qui sont présentés à titre de comparaison ont été reclassés de façon à les rendre conformes aux normes de présentation de l'information financière adoptées pendant l'exercice courant.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

## BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE

	2017 (en milliers)	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)	2014 (en milliers)	2013 (en milliers)
<b>ACTIF</b>					
Espèces et équivalents d'espèces	<b>72 634 \$</b>	144 690 \$	49 491 \$	64 950 \$	61 906 \$
Créances et autres	<b>11 129</b>	11 319	11 044	10 005	10 491
Engagements recouvrables au titre des prestations	<b>282 760</b>	221 773	160 085	138 246	132 883
Placements	<b>1 356 440</b>	1 225 384	1 303 416	1 301 676	1 256 021
Immobilisations	<b>11 046</b>	10 376	9 517	9 023	9 115
	<b>1 734 009 \$</b>	1 613 542 \$	1 533 553 \$	1 523 900 \$	1 470 416 \$
<b>PASSIF ET SOLDE DU FONDS</b>					
Comptes fournisseurs et frais courus	<b>16 372 \$</b>	21 508 \$	20 464 \$	20 843 \$	20 240 \$
Engagements au titre des prestations	<b>1 654 725</b>	1 400 829	1 213 104	1 087 106	1 043 463
Total du passif	<b>1 671 097</b>	1 422 337	1 233 568	1 107 949	1 063 703
Solde du fonds de Travail sécuritaire NB	<b>37 465</b>	171 804	286 605	412 946	406 308
Participations ne donnant pas le contrôle	<b>25 447</b>	19 401	13 380	3 005	405
	<b>62 912</b>	191 205	299 985	415 951	406 713
	<b>1 734 009 \$</b>	1 613 542 \$	1 533 553 \$	1 523 900 \$	1 470 416 \$

Certains des chiffres figurant plus haut ont été reclassés de façon à les rendre conformes aux normes de présentation de l'information financière adoptées en 2017.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	2017 (en milliers)	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)	2014 (en milliers)	2013 (en milliers)
<b>REVENUS</b>					
Cotisations	<b>135 188 \$</b>	97 273 \$	93 548 \$	98 500 \$	115 860 \$
Placements	<b>132 368</b>	105 152	55 362	104 198	175 944
Employeurs tenus personnellement responsables	<b>122 553</b>	115 404	66 147	48 528	42 121
	<b>390 109</b>	317 829	215 057	251 226	333 925
<b>DÉPENSES</b>					
Frais engagés au titre des réclamations					
Invalidité à court terme et réadaptation	<b>106 461</b>	98 453	52 343	42 975	33 030
Invalidité à long terme	<b>172 926</b>	125 963	122 252	50 301	53 507
Prestations de survivant	<b>7 349</b>	335	12 626	10 961	5 693
Assistance médicale	<b>179 300</b>	152 016	104 500	95 534	71 149
	<b>466 036</b>	376 767	291 721	199 771	163 379
Administration	<b>52 454</b>	48 747	43 730	41 356	40 031
Obligations prévues par la loi	<b>3 865</b>	3 402	3 677	1 553	1 301
Tribunal d'appel	<b>-</b>	-	438	1 564	1 660
	<b>56 319</b>	52 149	47 845	44 473	42 992
Total des dépenses	<b>522 355</b>	428 916	339 566	244 244	206 371
<b>Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice</b>	<b>(132 246) \$</b>	(111 087) \$	(124 509) \$	6 982 \$	127 554 \$
<b>Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice attribuable à :</b>					
Travail sécuritaire NB	<b>(134 339)</b>	(114 801)	(126 341)	6 638	127 605
Participations ne donnant pas le contrôle	<b>2 093</b>	3 714	1 832	344	(51)
	<b>(132 246) \$</b>	(111 087) \$	(124 509) \$	6 982 \$	127 554 \$

Certains des chiffres figurant plus haut ont été reclassés de façon à les rendre conformes aux normes de présentation de l'information financière adoptées en 2017.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DU SOLDE DU FONDS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	<b>2017</b> <b>(en milliers)</b>	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)	2014 (en milliers)	2013 (en milliers)
<b>Travail sécuritaire NB</b>					
Solde du fonds de Travail sécuritaire NB, début de l'exercice	<b>171 804 \$</b>	286 605 \$	412 946 \$	406 308 \$	278 703 \$
Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice	<b>(134 339)</b>	(114 801)	(126 341)	6 638	127 605
Solde du fonds de Travail sécuritaire NB, fin de l'exercice	<b>37 465 \$</b>	171 804 \$	286 605 \$	412 946 \$	406 308 \$
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>					
Solde du fonds des participations ne donnant pas le contrôle, début de l'exercice	<b>19 401 \$</b>	13 380 \$	3 005 \$	405 \$	– \$
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	<b>6 395</b>	4 541	8 543	2 930	456
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	<b>(2 442)</b>	(2 234)	–	(674)	–
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	<b>2 093</b>	3 714	1 832	344	(51)
Solde du fonds des participations ne donnant pas le contrôle, fin de l'exercice	<b>25 447 \$</b>	19 401 \$	13 380 \$	3 005 \$	405 \$
<b>Total du solde du fonds</b>					
Total du solde du fonds, début de l'exercice	<b>191 205 \$</b>	299 985 \$	415 951 \$	406 713 \$	278 703 \$
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	<b>6 395</b>	4 541	8 543	2 930	456
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	<b>(2 442)</b>	(2 234)	–	(674)	–
Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice	<b>(132 246)</b>	(111 087)	(124 509)	6 982	127 554
Total du solde du fonds, fin de l'exercice	<b>62 912 \$</b>	191 205 \$	299 985 \$	415 951 \$	406 713 \$

Certains des chiffres figurant plus haut ont été reclassés de façon à les rendre conformes aux normes de présentation de l'information financière adoptées en 2017.